

# **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**04 MARS 2020**

**COMPTE RENDU**

L'An Deux Mille Vingt, le quatre mars, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Creuse Confluence », s'est réuni à la salle socioculturelle de Boussac-Bourg, sous la présidence de Monsieur Nicolas SIMONNET.

Etaient présents :

MM. : ALANORE J-B, ASPERTI P., BEUZE D., BRIAULT T., CHASSAGNE G., COLLINET F., CONSTANTIN J., COUTURIER L., DECARD J., DELCUZE M., DERBOULE R., DUTHEIL B., FOULON F., GIBARD P., GRIMAUD H., HENRY G., JOUANNETON M., JULLIARD C., LESAGE M., MALLERET D., MERAUD S., MORLON P., ORSAL P., PAPINEAU B., RIVA F., ROBY J-P., ROUGERON J., SAINTEMARTINE J-C., SIMONNET N., THOMAZON G., THOMAZON Y., TOURAND B., TOURAND C., TURPINAT V., VICTOR C.

MMES : ANNEQUIN A., AUFRERE M., BRIAT O., BUNLON D., BUNLON M-C., CHARDIN M-H., CREUZON C., FERRION M., GLOMEAUD N., GRAVERON C., HENRY E., MARTIN J., ROBY C., ROMAINE R., SAUVE L., VIALLE M-T.

Excusé(e)s :

MM. : DURAND D., GIROIX G., JANNOT S. (pouvoir à RIVA F.).  
MMES : BRIDOUX A., PIERRON M-T. (pouvoir à TOURAND C.).

Absent(e)s non excusés (es) :

M. : PRUCHON J.

Secrétaire de séance : Monsieur GRIMAUD Hervé

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 04 mars 2020

*Approbation des comptes de gestion 2019 : budget principal et budgets annexes*

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2019 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détails des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer, et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2019 au 31 Décembre 2019 ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

• Déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Communauté de Communes Creuse Confluence

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 04 mars 2020

*DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2019 (Budget Principal).*

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur MALLERET Daniel délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

| LIBELLE                  | FONCTIONNEMENT            |                             | INVESTISSEMENT            |                             | ENSEMBLE                  |                             |
|--------------------------|---------------------------|-----------------------------|---------------------------|-----------------------------|---------------------------|-----------------------------|
|                          | Dépenses<br>ou<br>Déficit | Recettes<br>ou<br>Excédents | Dépenses<br>ou<br>Déficit | Recettes<br>ou<br>Excédents | Dépenses<br>ou<br>Déficit | Recettes<br>ou<br>Excédents |
| Résultats reportés       |                           | 3 532 106,45                |                           | 767 257,91                  |                           | 4 299 364,36                |
| Opérations de l'exercice | 6 853 383,42              | 6 470 393,83                | 573 106,69                | 361 764,97                  | 7 426 490,11              | 6 832 158,80                |
| TOTAUX                   | 6 853 383,42              | 10 002 500,28               | 573 106,69                | 1 129 022,88                | 7 426 490,11              | 11 131 523,16               |
| Résultats de clôture     |                           | 3 149 116,86                |                           | 555 916,19                  |                           | 3 705 033,05                |
| Restes à réaliser        |                           |                             | 1 156 713,29              | 753 081,00                  | 1 156 713,29              | 753 081,00                  |
| TOTAUX CUMULES           | 6 853 383,42              | 10 002 500,28               | 1 729 819,98              | 1 882 103,88                | 8 583 203,40              | 11 884 604,16               |
| Résultats définitifs     |                           | 3 149 116,86                |                           | 152 283,90                  |                           | 3 301 400,76                |

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations :

Etaient présents

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 04 mars 2020

*DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2019 (ZAI).*

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur MALLERET Daniel délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

**COMPTE ADMINISTRATIF ZAI**

| LIBELLE                  | FONCTIONNEMENT            |                             | INVESTISSEMENT            |                             | ENSEMBLE                  |                             |
|--------------------------|---------------------------|-----------------------------|---------------------------|-----------------------------|---------------------------|-----------------------------|
|                          | Dépenses<br>ou<br>Déficit | Recettes<br>ou<br>Excédents | Dépenses<br>ou<br>Déficit | Recettes<br>ou<br>Excédents | Dépenses<br>ou<br>Déficit | Recettes<br>ou<br>Excédents |
| Résultats reportés       |                           | 0,07                        | 4 789,66                  |                             | 4 789,66                  | 0,07                        |
| Opérations de l'exercice | 13 491,20                 | 13 491,13                   | 10 049,78                 | 17 387,19                   | 23 540,98                 | 30 878,32                   |
| TOTAUX                   | 13 491,20                 | 13 491,20                   | 14 839,44                 | 17 387,19                   | 28 330,64                 | 30 878,39                   |
| Résultats de clôture     |                           |                             |                           | 2 547,75                    |                           | 2 547,75                    |
| Restes à réaliser        |                           |                             |                           |                             |                           |                             |
| TOTAUX CUMULES           | 13 491,20                 | 13 491,20                   | 14 839,44                 | 17 387,19                   | 28 330,64                 | 30 878,39                   |
| Résultats définitifs     |                           |                             |                           | 2 547,75                    |                           | 2 547,75                    |

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations :

Etaient présents

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 04 mars 2020

*DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2019 (Aménagement de Logements).*

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur MALLERET Daniel délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

**COMPTE ADMINISTRATIF AMENAGEMENT LOGEMENTS**

| LIBELLE                  | FONCTIONNEMENT            |                             | INVESTISSEMENT            |                             | ENSEMBLE                  |                             |
|--------------------------|---------------------------|-----------------------------|---------------------------|-----------------------------|---------------------------|-----------------------------|
|                          | Dépenses<br>ou<br>Déficit | Recettes<br>ou<br>Excédents | Dépenses<br>ou<br>Déficit | Recettes<br>ou<br>Excédents | Dépenses<br>ou<br>Déficit | Recettes<br>ou<br>Excédents |
| Résultats reportés       |                           | 27 688,08                   | 19 173,14                 |                             | 19 173,14                 | 27 688,08                   |
| Opérations de l'exercice | 11 039,27                 | 17 100,90                   | 114 919,94                | 21 936,87                   | 125 959,21                | 39 037,77                   |
| TOTAUX                   | 11 039,27                 | 44 788,98                   | 134 093,08                | 21 936,87                   | 145 132,35                | 66 725,85                   |
| Résultats de clôture     |                           | 33 749,71                   | 112 156,21                |                             | 78 406,50                 |                             |
| Restes à réaliser        |                           |                             | 252 327,16                | 557 807,00                  | 252 327,16                | 557 807,00                  |
| TOTAUX CUMULES           | 11 039,27                 | 44 788,98                   | 386 420,24                | 579 743,87                  | 397 459,51                | 624 532,85                  |
| Résultats définitifs     |                           | 33 749,71                   |                           | 193 323,63                  |                           | 227 073,34                  |

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations :

Etaient présents

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

Communauté de Communes Creuse Confluence

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 04 mars 2020

*DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2019 (Assainissement).*

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur MALLERET Daniel délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

**COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT**

| LIBELLE                  | FONCTIONNEMENT            |                             | INVESTISSEMENT            |                             | ENSEMBLE                  |                             |
|--------------------------|---------------------------|-----------------------------|---------------------------|-----------------------------|---------------------------|-----------------------------|
|                          | Dépenses<br>ou<br>Déficit | Recettes<br>ou<br>Excédents | Dépenses<br>ou<br>Déficit | Recettes<br>ou<br>Excédents | Dépenses<br>ou<br>Déficit | Recettes<br>ou<br>Excédents |
| Résultats reportés       |                           | 379 946,04                  |                           | 56 336,41                   |                           | 436 282,45                  |
| Opérations de l'exercice | 896 945,98                | 765 455,80                  | 709 539,74                | 738 699,32                  | 1 606 485,72              | 1 504 155,12                |
| TOTAUX                   | 896 945,98                | 1 145 401,84                | 709 539,74                | 794 035,73                  | 1 606 485,72              | 1 939 437,57                |
| Résultats de clôture     |                           | 248 455,86                  |                           | 84 495,99                   |                           | 332 951,85                  |
| Restes à réaliser        |                           |                             | 991 196,22                | 714 656,83                  | 991 196,22                | 714 656,83                  |
| TOTAUX CUMULES           | 896 945,98                | 1 145 401,84                | 1 700 735,96              | 1 508 692,56                | 2 597 681,94              | 2 654 094,40                |
| Résultats définitifs     |                           | 248 455,86                  | 192 043,40                |                             |                           | 56 412,46                   |

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations :

Etaient présents

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 04 mars 2020

*DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2019 (Lotissement Jarnages).*

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur MALLERET Daniel délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT JARNAGES

| LIBELLE                  | FONCTIONNEMENT            |                             | INVESTISSEMENT            |                             | ENSEMBLE                  |                             |
|--------------------------|---------------------------|-----------------------------|---------------------------|-----------------------------|---------------------------|-----------------------------|
|                          | Dépenses<br>ou<br>Déficit | Recettes<br>ou<br>Excédents | Dépenses<br>ou<br>Déficit | Recettes<br>ou<br>Excédents | Dépenses<br>ou<br>Déficit | Recettes<br>ou<br>Excédents |
| Résultats reportés       |                           |                             | 9 499,71                  |                             | 9 499,71                  |                             |
| Opérations de l'exercice |                           |                             |                           |                             |                           |                             |
| TOTAUX                   |                           |                             | 9 499,71                  |                             | 9 499,71                  |                             |
| Résultats de clôture     |                           |                             | 9 499,71                  |                             | 9 499,71                  |                             |
| Restes à réaliser        |                           |                             |                           |                             |                           |                             |
| TOTAUX CUMULES           |                           |                             | 9 499,71                  |                             | 9 499,71                  |                             |
| Résultats définitifs     |                           |                             | 9 499,71                  |                             | 9 499,71                  |                             |

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations :  
Etaient présents

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 04 mars 2020

*DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2019 (Lotissement Gouzon).*

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur MALLERET Daniel délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT GOUZON

| LIBELLE                  | FONCTIONNEMENT            |                             | INVESTISSEMENT            |                             | ENSEMBLE                  |                             |
|--------------------------|---------------------------|-----------------------------|---------------------------|-----------------------------|---------------------------|-----------------------------|
|                          | Dépenses<br>ou<br>Déficit | Recettes<br>ou<br>Excédents | Dépenses<br>ou<br>Déficit | Recettes<br>ou<br>Excédents | Dépenses<br>ou<br>Déficit | Recettes<br>ou<br>Excédents |
| Résultats reportés       |                           | 39 928,86                   | 69 047,42                 |                             | 69 047,42                 | 39 928,86                   |
| Opérations de l'exercice | 78 120,47                 | 74 343,60                   | 44 936,16                 | 17 487,61                   | 123 056,63                | 91 831,21                   |
| TOTAUX                   | 78 120,47                 | 114 272,46                  | 113 983,58                | 17 487,61                   | 192 104,05                | 131 760,07                  |
| Résultats de clôture     |                           | 36 151,99                   | 96 495,97                 |                             | 60 343,98                 |                             |
| Restes à réaliser        |                           |                             |                           |                             |                           |                             |
| TOTAUX CUMULES           | 78 120,47                 | 114 272,46                  | 113 983,58                | 17 487,61                   | 192 104,05                | 131 760,07                  |
| Résultats définitifs     |                           | 36 151,99                   | 96 495,97                 |                             | 60 343,98                 |                             |

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations :

Etaient présents

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Communauté de Communes Creuse Confluence

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 04 mars 2020

*DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2019 (ZAC Bellevue).*

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur MALLERET Daniel délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

**COMPTE ADMINISTRATIF ZAC BELLEVUE**

| LIBELLE                  | FONCTIONNEMENT            |                             | INVESTISSEMENT            |                             | ENSEMBLE                  |                             |
|--------------------------|---------------------------|-----------------------------|---------------------------|-----------------------------|---------------------------|-----------------------------|
|                          | Dépenses<br>ou<br>Déficit | Recettes<br>ou<br>Excédents | Dépenses<br>ou<br>Déficit | Recettes<br>ou<br>Excédents | Dépenses<br>ou<br>Déficit | Recettes<br>ou<br>Excédents |
| Résultats reportés       |                           | 1 754,10                    | 64 426,31                 |                             | 64 426,31                 | 1 754,10                    |
| Opérations de l'exercice | 13 138,78                 | 30 755,22                   | 9 197,15                  | 2 944,22                    | 22 335,93                 | 33 699,44                   |
| TOTAUX                   | 13 138,78                 | 32 509,32                   | 73 623,46                 | 2 944,22                    | 86 762,24                 | 35 453,54                   |
| Résultats de clôture     |                           | 19 370,54                   | 70 679,24                 |                             | 51 308,70                 |                             |
| Restes à réaliser        |                           |                             |                           |                             |                           |                             |
| TOTAUX CUMULES           | 13 138,78                 | 32 509,32                   | 73 623,46                 | 2 944,22                    | 86 762,24                 | 35 453,54                   |
| Résultats définitifs     |                           | 19 370,54                   | 70 679,24                 |                             | 51 308,70                 |                             |

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations :

Etaient présents

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 04 mars 2020

*DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2019 (Supérette Jarnages).*

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur MALLERET Daniel délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

**COMPTE ADMINISTRATIF SUPERETTE JARNAGES**

| LIBELLE                  | FONCTIONNEMENT            |                             | INVESTISSEMENT            |                             | ENSEMBLE                  |                             |
|--------------------------|---------------------------|-----------------------------|---------------------------|-----------------------------|---------------------------|-----------------------------|
|                          | Dépenses<br>ou<br>Déficit | Recettes<br>ou<br>Excédents | Dépenses<br>ou<br>Déficit | Recettes<br>ou<br>Excédents | Dépenses<br>ou<br>Déficit | Recettes<br>ou<br>Excédents |
| Résultats reportés       |                           | 6 976,15                    |                           | 5 410,77                    |                           | 12 386,92                   |
| Opérations de l'exercice | 1 662,20                  |                             |                           |                             | 1 662,20                  |                             |
| <b>TOTAUX</b>            | 1 662,20                  | 6 976,15                    |                           | 5 410,77                    | 1 662,20                  | 12 386,92                   |
| Résultats de clôture     |                           | 5 313,95                    |                           | 5 410,77                    |                           | 10 724,72                   |
| Restes à réaliser        |                           |                             |                           |                             |                           |                             |
| <b>TOTAUX CUMULES</b>    | 1 662,20                  | 6 976,15                    |                           | 5 410,77                    | 1 662,20                  | 12 386,92                   |
| Résultats définitifs     |                           | 5 313,95                    |                           | 5 410,77                    |                           | 10 724,72                   |

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations :

Etaient présents

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 04 mars 2020

*DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2019 (Atelier Electricité Plomberie).*

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur MALLERET Daniel délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF ATELIER ELECTRICITE PLOMBERIE GOUZON

| LIBELLE                  | FONCTIONNEMENT            |                             | INVESTISSEMENT            |                             | ENSEMBLE                  |                             |
|--------------------------|---------------------------|-----------------------------|---------------------------|-----------------------------|---------------------------|-----------------------------|
|                          | Depenses<br>ou<br>Déficit | Recettes<br>ou<br>Excédents | Depenses<br>ou<br>Déficit | Recettes<br>ou<br>Excédents | Depenses<br>ou<br>Déficit | Recettes<br>ou<br>Excédents |
| Résultats reportés       |                           | 538,11                      | 7 774,69                  |                             | 7 774,69                  | 538,11                      |
| Opérations de l'exercice | 2 038,13                  | 10 167,60                   | 8 054,57                  | 7 774,69                    | 10 092,70                 | 17 942,29                   |
| TOTAUX                   | 2 038,13                  | 10 705,71                   | 15 829,26                 | 7 774,69                    | 17 867,39                 | 18 480,40                   |
| Résultats de clôture     |                           | 8 667,58                    | 8 054,57                  |                             |                           | 613,01                      |
| Restes à réaliser        |                           |                             |                           |                             |                           |                             |
| TOTAUX CUMULES           | 2 038,13                  | 10 705,71                   | 15 829,26                 | 7 774,69                    | 17 867,39                 | 18 480,40                   |
| Résultats définitifs     |                           | 8 667,58                    | 8 054,57                  |                             |                           | 613,01                      |

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations :  
Etaient présents

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 04 mars 2020

*DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2019 (Salon de Coiffure Jarnages).*

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur MALLERET Daniel délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

**COMPTE ADMINISTRATIF SALON DE COIFFURE JARNAGES**

| LIBELLE                  | FONCTIONNEMENT            |                             | INVESTISSEMENT            |                             | ENSEMBLE                  |                             |
|--------------------------|---------------------------|-----------------------------|---------------------------|-----------------------------|---------------------------|-----------------------------|
|                          | Dépenses<br>ou<br>Déficit | Recettes<br>ou<br>Excédents | Dépenses<br>ou<br>Déficit | Recettes<br>ou<br>Excédents | Dépenses<br>ou<br>Déficit | Recettes<br>ou<br>Excédents |
| Résultats reportés       |                           | 2 890,73                    |                           | 12 600,76                   |                           | 15 491,49                   |
| Opérations de l'exercice | 57 581,57                 | 57 216,26                   | 43 661,26                 | 57 216,26                   | 101 242,83                | 114 432,52                  |
| <b>TOTAUX</b>            | 57 581,57                 | 60 106,99                   | 43 661,26                 | 69 817,02                   | 101 242,83                | 129 924,01                  |
| Résultats de clôture     |                           | 2 525,42                    |                           | 26 155,76                   |                           | 28 681,18                   |
| Restes à réaliser        |                           |                             |                           |                             |                           |                             |
| <b>TOTAUX CUMULES</b>    | 57 581,57                 | 60 106,99                   | 43 661,26                 | 69 817,02                   | 101 242,83                | 129 924,01                  |
| Résultats définitifs     |                           | 2 525,42                    |                           | 26 155,76                   |                           | 28 681,18                   |

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations :

Etaient présents

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 04 mars 2020

*DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2019 (Atelier Distribution Presse).*

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur MALLERET Daniel délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF ATELIER DISTRIBUTION PRESSE GOUZON

| LIBELLE                  | FONCTIONNEMENT            |                             | INVESTISSEMENT            |                             | ENSEMBLE                  |                             |
|--------------------------|---------------------------|-----------------------------|---------------------------|-----------------------------|---------------------------|-----------------------------|
|                          | Dépenses<br>ou<br>Déficit | Recettes<br>ou<br>Excédents | Dépenses<br>ou<br>Déficit | Recettes<br>ou<br>Excédents | Dépenses<br>ou<br>Déficit | Recettes<br>ou<br>Excédents |
| Résultats reportés       |                           | 21 483,60                   | 16 192,55                 |                             | 16 192,55                 | 21 483,60                   |
| Opérations de l'exercice | 22 266,79                 | 29 249,00                   | 16 998,94                 | 16 192,55                   | 39 265,73                 | 45 441,55                   |
| TOTAUX                   | 22 266,79                 | 50 732,60                   | 33 191,49                 | 16 192,55                   | 55 458,28                 | 66 925,15                   |
| Résultats de clôture     |                           | 28 465,81                   | 16 998,94                 |                             |                           | 11 466,87                   |
| Restes à réaliser        |                           |                             |                           |                             |                           |                             |
| TOTAUX CUMULES           | 22 266,79                 | 50 732,60                   | 33 191,49                 | 16 192,55                   | 55 458,28                 | 66 925,15                   |
| Résultats définitifs     |                           | 28 465,81                   | 16 998,94                 |                             |                           | 11 466,87                   |

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations :

Etaient présents

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Communauté de Communes Creuse Confluence

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 04 mars 2020

*DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2019 (Service SAD Gouzon).*

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur MALLERET Daniel délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

**COMPTE ADMINISTRATIF SERVICE SAD GOUZON**

| LIBELLE                  | FONCTIONNEMENT            |                             | INVESTISSEMENT            |                             | ENSEMBLE                  |                             |
|--------------------------|---------------------------|-----------------------------|---------------------------|-----------------------------|---------------------------|-----------------------------|
|                          | Dépenses<br>ou<br>Déficit | Recettes<br>ou<br>Excédents | Dépenses<br>ou<br>Déficit | Recettes<br>ou<br>Excédents | Dépenses<br>ou<br>Déficit | Recettes<br>ou<br>Excédents |
| Résultats reportés       |                           | 3 803,72                    | 3 018,06                  |                             | 3 018,06                  | 3 803,72                    |
| Opérations de l'exercice | 2 069,20                  | 5 132,00                    | 3 111,79                  | 3 018,06                    | 5 180,99                  | 8 150,06                    |
| TOTAUX                   | 2 069,20                  | 8 935,72                    | 6 129,85                  | 3 018,06                    | 8 199,05                  | 11 953,78                   |
| Résultats de clôture     |                           | 6 866,52                    | 3 111,79                  |                             |                           | 3 754,73                    |
| Restes à réaliser        |                           |                             |                           |                             |                           |                             |
| TOTAUX CUMULES           | 2 069,20                  | 8 935,72                    | 6 129,85                  | 3 018,06                    | 8 199,05                  | 11 953,78                   |
| Résultats définitifs     |                           | 6 866,52                    | 3 111,79                  |                             |                           | 3 754,73                    |

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations :

Etaient présents

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Communauté de Communes Creuse Confluence

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 04 mars 2020

*DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2019 (Nataquashop).*

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur MALLERET Daniel délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF NATAQUASHOP

| LIBELLE                  | FONCTIONNEMENT            |                             | INVESTISSEMENT            |                             | ENSEMBLE                  |                             |
|--------------------------|---------------------------|-----------------------------|---------------------------|-----------------------------|---------------------------|-----------------------------|
|                          | Dépenses<br>ou<br>Déficit | Recettes<br>ou<br>Excédents | Dépenses<br>ou<br>Déficit | Recettes<br>ou<br>Excédents | Dépenses<br>ou<br>Déficit | Recettes<br>ou<br>Excédents |
| Résultats reportés       |                           | 857,82                      | 11 278,45                 |                             | 11 278,45                 | 857,82                      |
| Opérations de l'exercice | 6 611,28                  | 17 141,37                   | 11 614,55                 | 11 278,45                   | 18 225,83                 | 28 419,82                   |
| TOTAUX                   | 6 611,28                  | 17 999,19                   | 22 893,00                 | 11 278,45                   | 29 504,28                 | 29 277,64                   |
| Résultats de clôture     |                           | 11 387,91                   | 11 614,55                 |                             | 226,64                    |                             |
| Restes à réaliser        |                           |                             |                           |                             |                           |                             |
| TOTAUX CUMULES           | 6 611,28                  | 17 999,19                   | 22 893,00                 | 11 278,45                   | 29 504,28                 | 29 277,64                   |
| Résultats définitifs     |                           | 11 387,91                   | 11 614,55                 |                             | 226,64                    |                             |

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations :

Etaient présents

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 04 mars 2020

*DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2019 (Atelier Traiteur Jarnages).*

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur MALLERET Daniel délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

**COMPTE ADMINISTRATIF ATELIER TRAITEUR JARNAGES**

| LIBELLE                  | FONCTIONNEMENT            |                             | INVESTISSEMENT            |                             | ENSEMBLE                  |                             |
|--------------------------|---------------------------|-----------------------------|---------------------------|-----------------------------|---------------------------|-----------------------------|
|                          | Dépenses<br>ou<br>Déficit | Recettes<br>ou<br>Excédents | Dépenses<br>ou<br>Déficit | Recettes<br>ou<br>Excédents | Dépenses<br>ou<br>Déficit | Recettes<br>ou<br>Excédents |
| Résultats reportés       |                           |                             |                           | 8 842,32                    |                           | 8 842,32                    |
| Opérations de l'exercice | 3 215,08                  | 3 215,08                    | 2 958,46                  |                             | 6 173,54                  | 3 215,08                    |
| TOTAUX                   | 3 215,08                  | 3 215,08                    | 2 958,46                  | 8 842,32                    | 6 173,54                  | 12 057,40                   |
| Résultats de clôture     |                           |                             |                           | 5 883,86                    |                           | 5 883,86                    |
| Restes à réaliser        |                           |                             |                           |                             |                           |                             |
| TOTAUX CUMULES           | 3 215,08                  | 3 215,08                    | 2 958,46                  | 8 842,32                    | 6 173,54                  | 12 057,40                   |
| Résultats définitifs     |                           |                             |                           | 5 883,86                    |                           | 5 883,86                    |

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations :

Etaient présents

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 04 mars 2020

*DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2019 (Bat Accueil Ent Gouzon).*

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur MALLERET Daniel délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

**COMPTE ADMINISTRATIF BAT ACCUEIL ENT GOUZON**

| LIBELLE                  | FONCTIONNEMENT            |                             | INVESTISSEMENT            |                             | ENSEMBLE                  |                             |
|--------------------------|---------------------------|-----------------------------|---------------------------|-----------------------------|---------------------------|-----------------------------|
|                          | Dépenses<br>ou<br>Déficit | Recettes<br>ou<br>Excédents | Dépenses<br>ou<br>Déficit | Recettes<br>ou<br>Excédents | Dépenses<br>ou<br>Déficit | Recettes<br>ou<br>Excédents |
| Résultats reportés       |                           | 170,42                      | 7 994,87                  |                             | 7 994,87                  | 170,42                      |
| Opérations de l'exercice | 26 927,11                 | 26 756,69                   | 30 311,21                 | 7 994,87                    | 57 238,32                 | 34 751,56                   |
| <b>TOTAUX</b>            | 26 927,11                 | 26 927,11                   | 38 306,08                 | 7 994,87                    | 65 233,19                 | 34 921,98                   |
| Résultats de clôture     |                           |                             | 30 311,21                 |                             | 30 311,21                 |                             |
| Restes à réaliser        |                           |                             | 226 887,28                | 425 202,00                  | 226 887,28                | 425 202,00                  |
| <b>TOTAUX CUMULES</b>    | 26 927,11                 | 26 927,11                   | 265 193,36                | 433 196,87                  | 292 120,47                | 460 123,98                  |
| Résultats définitifs     |                           |                             |                           | 168 003,51                  |                           | 168 003,51                  |

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations :  
Etaient présents

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 04 mars 2020

*DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2019 (ZA Pierres Blanches).*

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur MALLERET Daniel délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

**COMPTE ADMINISTRATIF ZA PIERRES BLANCHES**

| LIBELLE                  | FONCTIONNEMENT            |                             | INVESTISSEMENT            |                             | ENSEMBLE                  |                             |
|--------------------------|---------------------------|-----------------------------|---------------------------|-----------------------------|---------------------------|-----------------------------|
|                          | Dépenses<br>ou<br>Déficit | Recettes<br>ou<br>Excédents | Dépenses<br>ou<br>Déficit | Recettes<br>ou<br>Excédents | Dépenses<br>ou<br>Déficit | Recettes<br>ou<br>Excédents |
| Résultats reportés       |                           |                             |                           |                             |                           |                             |
| Opérations de l'exercice |                           |                             | 4 000,00                  |                             | 4 000,00                  |                             |
| TOTAUX                   |                           |                             | 4 000,00                  |                             | 4 000,00                  |                             |
| Résultats de clôture     |                           |                             | 4 000,00                  |                             | 4 000,00                  |                             |
| Restes à réaliser        |                           |                             | 10 000,00                 |                             | 10 000,00                 |                             |
| TOTAUX CUMULES           |                           |                             | 14 000,00                 |                             | 14 000,00                 |                             |
| Résultats définitifs     |                           |                             | 14 000,00                 |                             | 14 000,00                 |                             |

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations :

Etaient présents

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Communauté de Communes Creuse Confluence

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 04 mars 2020

*DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2019 (Enfance Jeunesse).*

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur MALLERET Daniel délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF ENFANCE JEUNESSE

| LIBELLE                  | FONCTIONNEMENT            |                             | INVESTISSEMENT            |                             | ENSEMBLE                  |                             |
|--------------------------|---------------------------|-----------------------------|---------------------------|-----------------------------|---------------------------|-----------------------------|
|                          | Dépenses<br>ou<br>Déficit | Recettes<br>ou<br>Excédents | Dépenses<br>ou<br>Déficit | Recettes<br>ou<br>Excédents | Dépenses<br>ou<br>Déficit | Recettes<br>ou<br>Excédents |
| Résultats reportés       |                           | 1 484,32                    | 101 077,60                | 17 105,67                   | 101 077,60                | 18 589,99                   |
| Opérations de l'exercice | 936 003,55                | 934 519,23                  | 69 846,89                 | 75 024,47                   | 1 005 850,44              | 1 009 543,70                |
| TOTAUX                   | 936 003,55                | 936 003,55                  | 170 924,49                | 92 130,14                   | 1 106 928,04              | 1 028 133,69                |
| Résultats de clôture     |                           |                             | 78 794,35                 |                             | 78 794,35                 |                             |
| Restes à réaliser        |                           |                             | 7 974,00                  | 35 687,00                   | 7 974,00                  | 35 687,00                   |
| TOTAUX CUMULES           | 936 003,55                | 936 003,55                  | 178 898,49                | 127 817,14                  | 1 114 902,04              | 1 063 820,69                |
| Résultats définitifs     |                           |                             | 51 081,35                 |                             | 51 081,35                 |                             |

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations :

Etaient présents

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 04 mars 2020

*DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2019 (Bâtiment EURORESERVOIR Gouzon).*

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur MALLERET Daniel délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF BATIMENT EURORESERVOIR GOUZON

| LIBELLE                  | FONCTIONNEMENT            |                             | INVESTISSEMENT            |                             | ENSEMBLE                  |                             |
|--------------------------|---------------------------|-----------------------------|---------------------------|-----------------------------|---------------------------|-----------------------------|
|                          | Dépenses<br>ou<br>Déficit | Recettes<br>ou<br>Excédents | Dépenses<br>ou<br>Déficit | Recettes<br>ou<br>Excédents | Dépenses<br>ou<br>Déficit | Recettes<br>ou<br>Excédents |
| Résultats reportés       |                           | 27 158,98                   | 79 966,99                 |                             | 79 966,99                 | 27 158,98                   |
| Opérations de l'exercice | 13 470,14                 | 60 523,80                   | 49 268,69                 | 41 522,22                   | 62 738,83                 | 102 046,02                  |
| TOTAUX                   | 13 470,14                 | 87 682,78                   | 129 235,68                | 41 522,22                   | 142 705,82                | 129 205,00                  |
| Résultats de clôture     |                           | 74 212,64                   | 87 713,46                 |                             | 13 500,82                 |                             |
| Restes à réaliser        |                           |                             |                           |                             |                           |                             |
| TOTAUX CUMULES           | 13 470,14                 | 87 682,78                   | 129 235,68                | 41 522,22                   | 142 705,82                | 129 205,00                  |
| Résultats définitifs     |                           | 74 212,64                   | 87 713,46                 |                             | 13 500,82                 |                             |

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations :  
Etaient présents

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Communauté de Communes Creuse Confluence

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 04 mars 2020

*DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2019 (Bâtiment Fioul Parsac).*

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur MALLERET Daniel délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF BATIMENT FIOUL PARSAC

| LIBELLE                  | FONCTIONNEMENT            |                             | INVESTISSEMENT            |                             | ENSEMBLE                  |                             |
|--------------------------|---------------------------|-----------------------------|---------------------------|-----------------------------|---------------------------|-----------------------------|
|                          | Dépenses<br>ou<br>Déficit | Recettes<br>ou<br>Excédents | Dépenses<br>ou<br>Déficit | Recettes<br>ou<br>Excédents | Dépenses<br>ou<br>Déficit | Recettes<br>ou<br>Excédents |
| Résultats reportés       |                           | 2 561,27                    | 7 109,93                  |                             | 7 109,93                  | 2 561,27                    |
| Opérations de l'exercice | 1 183,69                  | 8 332,10                    | 7 163,25                  | 7 109,93                    | 8 346,94                  | 15 442,03                   |
| TOTAUX                   | 1 183,69                  | 10 893,37                   | 14 273,18                 | 7 109,93                    | 15 456,87                 | 18 003,30                   |
| Résultats de clôture     |                           | 9 709,68                    | 7 163,25                  |                             |                           | 2 546,43                    |
| Restes à réaliser        |                           |                             |                           |                             |                           |                             |
| TOTAUX CUMULES           | 1 183,69                  | 10 893,37                   | 14 273,18                 | 7 109,93                    | 15 456,87                 | 18 003,30                   |
| Résultats définitifs     |                           | 9 709,68                    | 7 163,25                  |                             |                           | 2 546,43                    |

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations :

Etaient présents

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Communauté de Communes Creuse Confluence

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 04 mars 2020

*DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2019 (Atelier Chaudronnerie Gouzon).*

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur MALLERET Daniel délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF ATELIER CHAUDRONNERIE DE GOUZON

| LIBELLE                  | FONCTIONNEMENT            |                             | INVESTISSEMENT            |                             | ENSEMBLE                  |                             |
|--------------------------|---------------------------|-----------------------------|---------------------------|-----------------------------|---------------------------|-----------------------------|
|                          | Dépenses<br>ou<br>Déficit | Recettes<br>ou<br>Excédents | Dépenses<br>ou<br>Déficit | Recettes<br>ou<br>Excédents | Dépenses<br>ou<br>Déficit | Recettes<br>ou<br>Excédents |
| Résultats reportés       |                           | 35 917,91                   | 81 561,64                 |                             | 81 561,64                 | 35 917,91                   |
| Opérations de l'exercice | 19 767,49                 | 100 189,04                  | 83 365,62                 | 81 561,64                   | 103 133,11                | 181 750,68                  |
| TOTAUX                   | 19 767,49                 | 136 106,95                  | 164 927,26                | 81 561,64                   | 184 694,75                | 217 668,59                  |
| Résultats de clôture     |                           | 116 339,46                  | 83 365,62                 |                             |                           | 32 973,84                   |
| Restes à réaliser        |                           |                             |                           |                             |                           |                             |
| TOTAUX CUMULES           | 19 767,49                 | 136 106,95                  | 164 927,26                | 81 561,64                   | 184 694,75                | 217 668,59                  |
| Résultats définitifs     |                           | 116 339,46                  | 83 365,62                 |                             |                           | 32 973,84                   |

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations :  
Etaient présents

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 04 mars 2020

*DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2019 (Bâtiment Stockage Jarnages).*

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur MALLERET Daniel délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF BATIMENT STOCKAGE JARNAGES

| LIBELLE                  | FONCTIONNEMENT            |                             | INVESTISSEMENT            |                             | ENSEMBLE                  |                             |
|--------------------------|---------------------------|-----------------------------|---------------------------|-----------------------------|---------------------------|-----------------------------|
|                          | Dépenses<br>ou<br>Déficit | Recettes<br>ou<br>Excédents | Dépenses<br>ou<br>Déficit | Recettes<br>ou<br>Excédents | Dépenses<br>ou<br>Déficit | Recettes<br>ou<br>Excédents |
| Résultats reportés       |                           |                             | 32 693,58                 |                             | 32 693,58                 |                             |
| Opérations de l'exercice | 13 079,37                 | 24 648,69                   | 242 026,90                | 86 138,02                   | 255 106,27                | 110 786,71                  |
| TOTAUX                   | 13 079,37                 | 24 648,69                   | 274 720,48                | 86 138,02                   | 287 799,85                | 110 786,71                  |
| Résultats de clôture     |                           | 11 569,32                   | 188 582,46                |                             | 177 013,14                |                             |
| Restes à réaliser        |                           |                             | 150,00                    | 201 267,23                  | 150,00                    | 201 267,23                  |
| TOTAUX CUMULES           | 13 079,37                 | 24 648,69                   | 274 870,48                | 287 405,25                  | 287 949,85                | 312 053,94                  |
| Résultats définitifs     |                           | 11 569,32                   |                           | 12 534,77                   |                           | 24 104,09                   |

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations :

Etaient présents

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 04 mars 2020

*DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2019 (Salon de Coiffure Lepaud).*

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur MALLERET Daniel délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

**COMPTE ADMINISTRATIF SALON DE COIFFURE LEPAUD**

| LIBELLE                  | FONCTIONNEMENT            |                             | INVESTISSEMENT            |                             | ENSEMBLE                  |                             |
|--------------------------|---------------------------|-----------------------------|---------------------------|-----------------------------|---------------------------|-----------------------------|
|                          | Dépenses<br>ou<br>Déficit | Recettes<br>ou<br>Excédents | Dépenses<br>ou<br>Déficit | Recettes<br>ou<br>Excédents | Dépenses<br>ou<br>Déficit | Recettes<br>ou<br>Excédents |
| Résultats reportés       |                           | 17 009,06                   |                           | 28 212,78                   |                           | 45 221,84                   |
| Opérations de l'exercice |                           |                             |                           |                             |                           |                             |
| TOTAUX                   |                           | 17 009,06                   |                           | 28 212,78                   |                           | 45 221,84                   |
| Résultats de clôture     |                           | 17 009,06                   |                           | 28 212,78                   |                           | 45 221,84                   |
| Restes à réaliser        |                           |                             |                           |                             |                           |                             |
| TOTAUX CUMULES           |                           | 17 009,06                   |                           | 28 212,78                   |                           | 45 221,84                   |
| Résultats définitifs     |                           | 17 009,06                   |                           | 28 212,78                   |                           | 45 221,84                   |

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations :

Etaient présents

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 04 mars 2020

*DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2019 (Piscine).*

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur MALLERET Daniel délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PISCINE

| LIBELLE                  | FONCTIONNEMENT            |                             | INVESTISSEMENT            |                             | ENSEMBLE                  |                             |
|--------------------------|---------------------------|-----------------------------|---------------------------|-----------------------------|---------------------------|-----------------------------|
|                          | Dépenses<br>ou<br>Déficit | Recettes<br>ou<br>Excédents | Dépenses<br>ou<br>Déficit | Recettes<br>ou<br>Excédents | Dépenses<br>ou<br>Déficit | Recettes<br>ou<br>Excédents |
| Résultats reportés       |                           |                             |                           | 283 855,81                  |                           | 283 855,81                  |
| Opérations de l'exercice | 462 069,96                | 462 069,96                  | 76 978,08                 | 92 556,54                   | 539 048,04                | 554 626,50                  |
| TOTAUX                   | 462 069,96                | 462 069,96                  | 76 978,08                 | 376 412,35                  | 539 048,04                | 838 482,31                  |
| Résultats de clôture     |                           |                             |                           | 299 434,27                  |                           | 299 434,27                  |
| Restes à réaliser        |                           |                             |                           |                             |                           |                             |
| TOTAUX CUMULES           | 462 069,96                | 462 069,96                  | 76 978,08                 | 376 412,35                  | 539 048,04                | 838 482,31                  |
| Résultats définitifs     |                           |                             |                           | 299 434,27                  |                           | 299 434,27                  |

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations :

Etaient présents

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Communauté de Communes Creuse Confluence

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 04 mars 2020

*DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2019 (Atelier ALLEZ).*

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur MALLERET Daniel délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF ATELIER ALLEZ

| LIBELLE                  | FONCTIONNEMENT            |                             | INVESTISSEMENT            |                             | ENSEMBLE                  |                             |
|--------------------------|---------------------------|-----------------------------|---------------------------|-----------------------------|---------------------------|-----------------------------|
|                          | Dépenses<br>ou<br>Déficit | Recettes<br>ou<br>Excédents | Dépenses<br>ou<br>Déficit | Recettes<br>ou<br>Excédents | Dépenses<br>ou<br>Déficit | Recettes<br>ou<br>Excédents |
| Résultats reportés       |                           | 8 846,83                    |                           | 94 795,43                   |                           | 103 641,26                  |
| Opérations de l'exercice | 15 480,49                 | 6 634,66                    |                           | 13 542,15                   | 15 480,49                 | 20 176,81                   |
| TOTAUX                   | 15 480,49                 | 15 480,49                   |                           | 108 337,58                  | 15 480,49                 | 123 818,07                  |
| Résultats de clôture     |                           |                             |                           | 108 337,58                  |                           | 108 337,58                  |
| Restes à réaliser        |                           |                             |                           |                             |                           |                             |
| TOTAUX CUMULES           | 15 480,49                 | 15 480,49                   |                           | 108 337,58                  | 15 480,49                 | 123 818,07                  |
| Résultats définitifs     |                           |                             |                           | 108 337,58                  |                           | 108 337,58                  |

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations :

Etaient présents

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

## Communauté de Communes Creuse Confluence

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 04 mars 2020

#### *DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2019 (Multiple Rural Budelière).*

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur MALLERET Daniel délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF MULTIPLE RURAL DE BUDELIERE

| LIBELLE                  | FONCTIONNEMENT            |                             | INVESTISSEMENT            |                             | ENSEMBLE                  |                             |
|--------------------------|---------------------------|-----------------------------|---------------------------|-----------------------------|---------------------------|-----------------------------|
|                          | Dépenses<br>ou<br>Déficit | Recettes<br>ou<br>Excédents | Dépenses<br>ou<br>Déficit | Recettes<br>ou<br>Excédents | Dépenses<br>ou<br>Déficit | Recettes<br>ou<br>Excédents |
| Résultats reportés       |                           | 26 726,82                   |                           | 7 648,36                    |                           | 34 375,18                   |
| Opérations de l'exercice | 1 082,77                  |                             |                           |                             | 1 082,77                  |                             |
| TOTAUX                   | 1 082,77                  | 26 726,82                   |                           | 7 648,36                    | 1 082,77                  | 34 375,18                   |
| Résultats de clôture     |                           | 25 644,05                   |                           | 7 648,36                    |                           | 33 292,41                   |
| Restes à réaliser        |                           |                             |                           |                             |                           |                             |
| TOTAUX CUMULES           | 1 082,77                  | 26 726,82                   |                           | 7 648,36                    | 1 082,77                  | 34 375,18                   |
| Résultats définitifs     |                           | 25 644,05                   |                           | 7 648,36                    |                           | 33 292,41                   |

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations :

Etaient présents

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 04 mars 2020

*DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2019 (Médiathèque).*

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur MALLERET Daniel délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

**COMPTE ADMINISTRATIF MEDIATHEQUE**

| LIBELLE                  | FONCTIONNEMENT            |                             | INVESTISSEMENT            |                             | ENSEMBLE                  |                             |
|--------------------------|---------------------------|-----------------------------|---------------------------|-----------------------------|---------------------------|-----------------------------|
|                          | Dépenses<br>ou<br>Déficit | Recettes<br>ou<br>Excédents | Dépenses<br>ou<br>Déficit | Recettes<br>ou<br>Excédents | Dépenses<br>ou<br>Déficit | Recettes<br>ou<br>Excédents |
| Résultats reportés       |                           |                             |                           | 5 019,31                    |                           | 5 019,31                    |
| Opérations de l'exercice | 192 757,92                | 192 757,92                  | 74 087,48                 | 64 518,21                   | 266 845,40                | 257 276,13                  |
| <b>TOTAUX</b>            | 192 757,92                | 192 757,92                  | 74 087,48                 | 69 537,52                   | 266 845,40                | 262 295,44                  |
| Résultats de clôture     |                           |                             | 4 549,96                  |                             | 4 549,96                  |                             |
| Restes à réaliser        |                           |                             |                           |                             |                           |                             |
| <b>TOTAUX CUMULES</b>    | 192 757,92                | 192 757,92                  | 74 087,48                 | 69 537,52                   | 266 845,40                | 262 295,44                  |
| Résultats définitifs     |                           |                             | 4 549,96                  |                             | 4 549,96                  |                             |

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations :

Etaient présents

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 04 mars 2020

*DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2019 (Aménagement de zones).*

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur MALLERET Daniel délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

**COMPTE ADMINISTRATIF AMENAGEMENT DE ZONES**

| LIBELLE                  | FONCTIONNEMENT            |                             | INVESTISSEMENT            |                             | ENSEMBLE                  |                             |
|--------------------------|---------------------------|-----------------------------|---------------------------|-----------------------------|---------------------------|-----------------------------|
|                          | Dépenses<br>ou<br>Déficit | Recettes<br>ou<br>Excédents | Dépenses<br>ou<br>Déficit | Recettes<br>ou<br>Excédents | Dépenses<br>ou<br>Déficit | Recettes<br>ou<br>Excédents |
| Résultats reportés       |                           | 18 218,42                   | 37 183,78                 |                             | 37 183,78                 | 18 218,42                   |
| Opérations de l'exercice | 3 201,07                  | 1 449,28                    | 3 791,76                  |                             | 6 992,83                  | 1 449,28                    |
| TOTAUX                   | 3 201,07                  | 19 667,70                   | 40 975,54                 |                             | 44 176,61                 | 19 667,70                   |
| Résultats de clôture     |                           | 16 466,63                   | 40 975,54                 |                             | 24 508,91                 |                             |
| Restes à réaliser        |                           |                             |                           |                             |                           |                             |
| TOTAUX CUMULES           | 3 201,07                  | 19 667,70                   | 40 975,54                 |                             | 44 176,61                 | 19 667,70                   |
| Résultats définitifs     |                           | 16 466,63                   | 40 975,54                 |                             | 24 508,91                 |                             |

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations :  
Etaient présents

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

Communauté de Communes Creuse Confluence

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 04 mars 2020

*DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2019 (Atelier Relais Lussat).*

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur MALLERET Daniel délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF ATELIER RELAIS LUSSAT

| LIBELLE                  | FONCTIONNEMENT            |                             | INVESTISSEMENT            |                             | ENSEMBLE                  |                             |
|--------------------------|---------------------------|-----------------------------|---------------------------|-----------------------------|---------------------------|-----------------------------|
|                          | Dépenses<br>ou<br>Déficit | Recettes<br>ou<br>Excédents | Dépenses<br>ou<br>Déficit | Recettes<br>ou<br>Excédents | Dépenses<br>ou<br>Déficit | Recettes<br>ou<br>Excédents |
| Résultats reportés       |                           | 3 576,07                    | 1 696,83                  |                             | 1 696,83                  | 3 576,07                    |
| Opérations de l'exercice | 5 697,75                  | 7 446,28                    | 5 238,77                  | 5 021,83                    | 10 936,52                 | 12 468,11                   |
| TOTAUX                   | 5 697,75                  | 11 022,35                   | 6 935,60                  | 5 021,83                    | 12 633,35                 | 16 044,18                   |
| Résultats de clôture     |                           | 5 324,60                    | 1 913,77                  |                             |                           | 3 410,83                    |
| Restes à réaliser        |                           |                             |                           |                             |                           |                             |
| TOTAUX CUMULES           | 5 697,75                  | 11 022,35                   | 6 935,60                  | 5 021,83                    | 12 633,35                 | 16 044,18                   |
| Résultats définitifs     |                           | 5 324,60                    | 1 913,77                  |                             |                           | 3 410,83                    |

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations :

Etaient présents

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Communauté de Communes Creuse Confluence

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 04 mars 2020

*DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2019 (Cinéma).*

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur MALLERET Daniel délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF CINEMA ALPHA

| LIBELLE                  | FONCTIONNEMENT            |                             | INVESTISSEMENT            |                             | ENSEMBLE                  |                             |
|--------------------------|---------------------------|-----------------------------|---------------------------|-----------------------------|---------------------------|-----------------------------|
|                          | Dépenses<br>ou<br>Déficit | Recettes<br>ou<br>Excédents | Dépenses<br>ou<br>Déficit | Recettes<br>ou<br>Excédents | Dépenses<br>ou<br>Déficit | Recettes<br>ou<br>Excédents |
| Résultats reportés       |                           | 160,88                      |                           | 170 701,91                  |                           | 170 862,79                  |
| Opérations de l'exercice | 186 112,85                | 185 951,97                  | 46 094,87                 | 18 784,95                   | 232 207,72                | 204 736,92                  |
| TOTAUX                   | 186 112,85                | 186 112,85                  | 46 094,87                 | 189 486,86                  | 232 207,72                | 375 599,71                  |
| Résultats de clôture     |                           |                             |                           | 143 391,99                  |                           | 143 391,99                  |
| Restes à réaliser        |                           |                             | 20 581,48                 |                             | 20 581,48                 |                             |
| TOTAUX CUMULES           | 186 112,85                | 186 112,85                  | 66 676,35                 | 189 486,86                  | 252 789,20                | 375 599,71                  |
| Résultats définitifs     |                           |                             |                           | 122 810,51                  |                           | 122 810,51                  |

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations :

Etaient présents

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Communauté de Communes Creuse Confluence

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 04 mars 2020

*DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2019 (Production Electricité).*

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur MALLERET Daniel délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRODUCTION ELECTRICITE

| LIBELLE                  | FONCTIONNEMENT            |                             | INVESTISSEMENT            |                             | ENSEMBLE                  |                             |
|--------------------------|---------------------------|-----------------------------|---------------------------|-----------------------------|---------------------------|-----------------------------|
|                          | Dépenses<br>ou<br>Déficit | Recettes<br>ou<br>Excédents | Dépenses<br>ou<br>Déficit | Recettes<br>ou<br>Excédents | Dépenses<br>ou<br>Déficit | Recettes<br>ou<br>Excédents |
| Résultats reportés       |                           |                             |                           |                             |                           |                             |
| Opérations de l'exercice | 69,19                     | 2 579,94                    |                           |                             | 69,19                     | 2 579,94                    |
| TOTAUX                   | 69,19                     | 2 579,94                    |                           |                             | 69,19                     | 2 579,94                    |
| Résultats de clôture     |                           | 2 510,75                    |                           |                             |                           | 2 510,75                    |
| Restes à réaliser        |                           |                             |                           |                             |                           |                             |
| TOTAUX CUMULES           | 69,19                     | 2 579,94                    |                           |                             | 69,19                     | 2 579,94                    |
| Résultats définitifs     |                           | 2 510,75                    |                           |                             |                           | 2 510,75                    |

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations :  
Etaient présents

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 04 mars 2020

*DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2019 (Ecoles).*

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur MALLERET Daniel délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

**COMPTE ADMINISTRATIF ECOLES**

| LIBELLE                  | FONCTIONNEMENT            |                             | INVESTISSEMENT            |                             | ENSEMBLE                  |                             |
|--------------------------|---------------------------|-----------------------------|---------------------------|-----------------------------|---------------------------|-----------------------------|
|                          | Dépenses<br>ou<br>Déficit | Recettes<br>ou<br>Excédents | Dépenses<br>ou<br>Déficit | Recettes<br>ou<br>Excédents | Dépenses<br>ou<br>Déficit | Recettes<br>ou<br>Excédents |
| Résultats reportés       |                           |                             | 270 303,29                |                             | 270 303,29                |                             |
| Opérations de l'exercice | 719 321,85                | 719 321,85                  | 80 422,54                 | 97 202,75                   | 799 744,39                | 816 524,60                  |
| TOTAUX                   | 719 321,85                | 719 321,85                  | 350 725,83                | 97 202,75                   | 1 070 047,68              | 816 524,60                  |
| Résultats de clôture     |                           |                             | 253 523,08                |                             | 253 523,08                |                             |
| Restes à réaliser        |                           |                             |                           | 5 790,00                    |                           | 5 790,00                    |
| TOTAUX CUMULES           | 719 321,85                | 719 321,85                  | 350 725,83                | 102 992,75                  | 1 070 047,68              | 822 314,60                  |
| Résultats définitifs     |                           |                             | 247 733,08                |                             | 247 733,08                |                             |

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations :

Etaient présents

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 04 mars 2020

*DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2019 (Collecte Traitement Déchets).*

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur MALLERET Daniel délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

**COMPTE ADMINISTRATIF COLLECTE TRAITEMENT DECHETS**

| LIBELLE                  | FONCTIONNEMENT            |                             | INVESTISSEMENT            |                             | ENSEMBLE                  |                             |
|--------------------------|---------------------------|-----------------------------|---------------------------|-----------------------------|---------------------------|-----------------------------|
|                          | Dépenses<br>ou<br>Déficit | Recettes<br>ou<br>Excédents | Dépenses<br>ou<br>Déficit | Recettes<br>ou<br>Excédents | Dépenses<br>ou<br>Déficit | Recettes<br>ou<br>Excédents |
| Résultats reportés       |                           |                             | 101 170,43                |                             | 101 170,43                |                             |
| Opérations de l'exercice | 1 972 658,64              | 2 039 615,65                | 356 776,44                | 298 014,32                  | 2 329 435,08              | 2 337 629,97                |
| <b>TOTAUX</b>            | 1 972 658,64              | 2 039 615,65                | 457 946,87                | 298 014,32                  | 2 430 605,51              | 2 337 629,97                |
| Résultats de clôture     |                           | 66 957,01                   | 159 932,55                |                             | 92 975,54                 |                             |
| Restes à réaliser        |                           |                             | 1 000,00                  | 104 743,00                  | 1 000,00                  | 104 743,00                  |
| <b>TOTAUX CUMULES</b>    | 1 972 658,64              | 2 039 615,65                | 458 946,87                | 402 757,32                  | 2 431 605,51              | 2 442 372,97                |
| Résultats définitifs     |                           | 66 957,01                   | 56 189,55                 |                             |                           | 10 767,46                   |

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations :

Etaient présents

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

# Communauté de Communes Creuse Confluence

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 04 mars 2020

### *DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2019 (GEMAPI).*

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur MALLERET Daniel délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

#### COMPTE ADMINISTRATIF GEMAPI

| LIBELLE                  | FONCTIONNEMENT            |                             | INVESTISSEMENT            |                             | ENSEMBLE                  |                             |
|--------------------------|---------------------------|-----------------------------|---------------------------|-----------------------------|---------------------------|-----------------------------|
|                          | Dépenses<br>ou<br>Déficit | Recettes<br>ou<br>Excédents | Dépenses<br>ou<br>Déficit | Recettes<br>ou<br>Excédents | Dépenses<br>ou<br>Déficit | Recettes<br>ou<br>Excédents |
| Résultats reportés       |                           |                             |                           |                             |                           |                             |
| Opérations de l'exercice | 87 674,09                 | 90 674,11                   | 1 877,94                  |                             | 89 552,03                 | 90 674,11                   |
| TOTAUX                   | 87 674,09                 | 90 674,11                   | 1 877,94                  |                             | 89 552,03                 | 90 674,11                   |
| Résultats de clôture     |                           | 3 000,02                    | 1 877,94                  |                             |                           | 1 122,08                    |
| Restes à réaliser        |                           |                             | 1 122,06                  |                             | 1 122,06                  |                             |
| TOTAUX CUMULES           | 87 674,09                 | 90 674,11                   | 3 000,00                  |                             | 90 674,09                 | 90 674,11                   |
| Résultats définitifs     |                           | 3 000,02                    | 3 000,00                  |                             |                           | 0,02                        |

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations :  
Etaient présents

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Communauté de Communes Creuse Confluence

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 04 mars 2020

*DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2019 (Tiers Lieu).*

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur MALLERET Daniel délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF TIERS LIEU BOUSSAC

| LIBELLE                  | FONCTIONNEMENT            |                             | INVESTISSEMENT            |                             | ENSEMBLE                  |                             |
|--------------------------|---------------------------|-----------------------------|---------------------------|-----------------------------|---------------------------|-----------------------------|
|                          | Dépenses<br>ou<br>Déficit | Recettes<br>ou<br>Excédents | Dépenses<br>ou<br>Déficit | Recettes<br>ou<br>Excédents | Dépenses<br>ou<br>Déficit | Recettes<br>ou<br>Excédents |
| Résultats reportés       |                           |                             |                           |                             |                           |                             |
| Opérations de l'exercice |                           |                             | 50 184,00                 |                             | 50 184,00                 |                             |
| TOTAUX                   |                           |                             | 50 184,00                 |                             | 50 184,00                 |                             |
| Résultats de clôture     |                           |                             | 50 184,00                 |                             | 50 184,00                 |                             |
| Restes à réaliser        |                           |                             | 26 092,00                 |                             | 26 092,00                 |                             |
| TOTAUX CUMULES           |                           |                             | 76 276,00                 |                             | 76 276,00                 |                             |
| Résultats définitifs     |                           |                             | 76 276,00                 |                             | 76 276,00                 |                             |

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations :

Etaient présents

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Communauté de Communes Creuse Confluence

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 04 mars 2020

*DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2019 (SPANC).*

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur MALLERET Daniel délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF SPANC

| LIBELLE                  | FONCTIONNEMENT            |                             | INVESTISSEMENT            |                             | ENSEMBLE                  |                             |
|--------------------------|---------------------------|-----------------------------|---------------------------|-----------------------------|---------------------------|-----------------------------|
|                          | Depenses<br>ou<br>Déficit | Recettes<br>ou<br>Excédents | Depenses<br>ou<br>Déficit | Recettes<br>ou<br>Excédents | Depenses<br>ou<br>Déficit | Recettes<br>ou<br>Excédents |
| Résultats reportés       |                           | 44 196,36                   |                           | 17 536,12                   |                           | 61 731,48                   |
| Opérations de l'exercice | 1 256,07                  | 1,02                        |                           | 964,33                      | 1 256,07                  | 965,35                      |
| TOTAUX                   | 1 256,07                  | 44 196,38                   |                           | 18 500,45                   | 1 256,07                  | 62 696,83                   |
| Résultats de clôture     |                           | 42 940,31                   |                           | 18 500,45                   |                           | 61 440,76                   |
| Restes à réaliser        |                           |                             |                           |                             |                           |                             |
| TOTAUX CUMULES           | 1 256,07                  | 44 196,38                   |                           | 18 500,45                   | 1 256,07                  | 62 696,83                   |
| Résultats définitifs     |                           | 42 940,31                   |                           | 18 500,45                   |                           | 61 440,76                   |

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations :

Etaient présents

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

Communauté de Communes Creuse Confluence

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 04 mars 2020

*DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2019 (Maisons de Santé).*

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur MALLERET Daniel délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF MAISONS DE SANTE

| LIBELLE                  | FONCTIONNEMENT            |                             | INVESTISSEMENT            |                             | ENSEMBLE                  |                             |
|--------------------------|---------------------------|-----------------------------|---------------------------|-----------------------------|---------------------------|-----------------------------|
|                          | Dépenses<br>ou<br>Déficit | Recettes<br>ou<br>Excédents | Dépenses<br>ou<br>Déficit | Recettes<br>ou<br>Excédents | Dépenses<br>ou<br>Déficit | Recettes<br>ou<br>Excédents |
| Résultats reportés       |                           | 17 369,11                   |                           | 274 981,10                  |                           | 292 350,21                  |
| Opérations de l'exercice | 266 117,34                | 321 293,23                  | 255 606,57                | 639 191,01                  | 511 723,91                | 960 484,24                  |
| TOTAUX                   | 266 117,34                | 338 662,34                  | 255 606,57                | 914 172,11                  | 511 723,91                | 1 262 834,45                |
| Résultats de clôture     |                           | 82 545,00                   |                           | 658 565,54                  |                           | 741 110,54                  |
| Restes à réaliser        |                           |                             |                           |                             |                           |                             |
| TOTAUX CUMULES           | 266 117,34                | 338 662,34                  | 255 606,57                | 914 172,11                  | 511 723,91                | 1 262 834,45                |
| Résultats définitifs     |                           | 82 545,00                   |                           | 658 565,54                  |                           | 741 110,54                  |

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations :

Etaient présents

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

## Communauté de Communes Creuse Confluence

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 04 mars 2020

#### *Délibération sur le compte administratif 2019 – Affectation du résultat d'exploitation 2019 - Budget 40000 Principal*

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2019 – Budget Principal :

➡ Pour mémoire :

|                                                                           |                  |
|---------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2019) : | + 3 511 215.59 € |
| Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2019) :  | + 476 607.66 €   |
| Transfert ou intégration de résultat de fonctionnement                    | + 20 890.86 €    |
| Transfert ou intégration de résultat d'investissement                     | + 290 650.25 €   |

➡ Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2019 :

|                                                                                          |                |
|------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| Solde d'exécution de l'exercice 2019 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) : | - 211 341.72 € |
| Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2019) :                 | + 476 607.66 € |
| Transfert ou intégration de résultat d'investissement                                    | + 290 650.25 € |
| Solde d'exécution cumulé (ligne 001 de l'exercice 2020) :                                | + 555 916.19 € |

➡ Restes à réaliser au 31 décembre 2019 :

|                                   |                  |
|-----------------------------------|------------------|
| Sur dépenses d'investissement :   | - 1 156 713.29 € |
| Sur recettes d'investissement :   | + 753 081.00 €   |
| Solde net des restes à réaliser : | - 403 632.29 €   |

➡ Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2019 :

|                                             |                |
|---------------------------------------------|----------------|
| Rappel du solde d'exécution cumulé :        | + 555 916.19 € |
| Rappel du solde net des restes à réaliser : | - 403 632.29 € |
| Excédent ou Besoin de financement :         | + 152 283.90 € |

➡ Résultat de fonctionnement à affecter :

|                                                                                 |                  |
|---------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Résultat de l'exercice 2019 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) : | - 382 989.59 €   |
| Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2019) :       | + 3 511 215.59 € |
| Transfert ou intégration de résultat de fonctionnement                          | + 20 890.86 €    |
| Total à affecter :                                                              | + 3 149 116.86 € |

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

|                                                                                              |                  |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| 1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) : | 0.00 €           |
| 2) Affectation complémentaire en « réserves » (crédit compte 1068)                           | 0.00 €           |
| 3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé (ligne 002 de l'exercice 2020) :   | + 3 149 116.86 € |
| TOTAL AFFECTÉ :                                                                              | + 3 149 116.86 € |

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

# Communauté de Communes Creuse Confluence

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 04 mars 2020

### *Délibération sur le compte administratif 2019 – Affectation du résultat d'exploitation 2019 - Budget 40002 ZAI*

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2019 – Budget ZAI :

#### ➤ Pour mémoire :

|                                                                           |              |
|---------------------------------------------------------------------------|--------------|
| Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2019) : | + 0.07 €     |
| Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2019) :  | - 4 789.66 € |

#### ➤ Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2019 :

|                                                                                          |                     |
|------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| Solde d'exécution de l'exercice 2019 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) : | + 7 337.41 €        |
| Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2019) :                 | - 4 789.66 €        |
| <b>Solde d'exécution cumulé (ligne 001 de l'exercice 2020) :</b>                         | <b>+ 2 547.75 €</b> |

#### ➤ Restes à réaliser au 31 décembre 2019 :

|                                          |               |
|------------------------------------------|---------------|
| Sur dépenses d'investissement :          | 0.00 €        |
| Sur recettes d'investissement :          | 0.00 €        |
| <b>Solde net des restes à réaliser :</b> | <b>0.00 €</b> |

#### ➤ Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2019 :

|                                             |                     |
|---------------------------------------------|---------------------|
| Rappel du solde d'exécution cumulé :        | + 2 547.75 €        |
| Rappel du solde net des restes à réaliser : | 0.00 €              |
| <b>Excédent ou Besoin de financement :</b>  | <b>+ 2 547.75 €</b> |

#### ➤ Résultat de fonctionnement à affecter :

|                                                                                 |               |
|---------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| Résultat de l'exercice 2019 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) : | - 0.07 €      |
| Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2019) :       | + 0.07 €      |
| <b>Total à affecter :</b>                                                       | <b>0.00 €</b> |

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

|                                                                                              |               |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| 1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) : | 0.00 €        |
| 2) Affectation complémentaire en « réserves » (crédit compte 1068)                           | 0.00 €        |
| 3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé (ligne 002 de l'exercice 2020) :   | 0.00 €        |
| <b>TOTAL AFFECTÉ :</b>                                                                       | <b>0.00 €</b> |

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

## Communauté de Communes Creuse Confluence

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 04 mars 2020

#### *Délibération sur le compte administratif 2019 – Affectation du résultat d'exploitation 2019 - Budget 40003 Aménagement de logements*

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2019 – Budget Aménagement de logements :

➤ Pour mémoire :

|                                                                           |               |
|---------------------------------------------------------------------------|---------------|
| Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2019) : | + 27 688.08 € |
| Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2019) :  | - 19 173.14 € |

➤ Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2019 :

|                                                                                          |                |
|------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| Solde d'exécution de l'exercice 2019 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) : | - 92 983.07 €  |
| Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2019) :                 | - 19 173.14 €  |
| Solde d'exécution cumulé (ligne 001 de l'exercice 2020) :                                | - 112 156.21 € |

➤ Restes à réaliser au 31 décembre 2019 :

|                                   |                |
|-----------------------------------|----------------|
| Sur dépenses d'investissement :   | - 252 327.16 € |
| Sur recettes d'investissement :   | + 557 807.00 € |
| Solde net des restes à réaliser : | + 305 479.84 € |

➤ Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2019 :

|                                             |                |
|---------------------------------------------|----------------|
| Rappel du solde d'exécution cumulé :        | - 112 156.21 € |
| Rappel du solde net des restes à réaliser : | + 305 479.84 € |
| Excédent ou Besoin de financement :         | + 193 323.63 € |

➤ Résultat de fonctionnement à affecter :

|                                                                                 |               |
|---------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| Résultat de l'exercice 2019 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) : | + 6 061.63 €  |
| Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2019) :       | + 27 688.08 € |
| Total à affecter :                                                              | + 33 749.71 € |

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

|                                                                                              |               |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| 1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) : | 0.00 €        |
| 2) Affectation complémentaire en « réserves » (crédit compte 1068)                           | 0.00 €        |
| 3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé (ligne 002 de l'exercice 2020) :   | + 33 749.71 € |
| TOTAL AFFECTÉ :                                                                              | + 33 749.71 € |

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

# Communauté de Communes Creuse Confluence

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 04 mars 2020

### *Délibération sur le compte administratif 2019 – Affectation du résultat d'exploitation 2019 - Budget 40005 Assainissement*

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2019 – Budget Assainissement :

#### ➡ Pour mémoire :

|                                                                           |                |
|---------------------------------------------------------------------------|----------------|
| Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2019) : | + 379 946.04 € |
| Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2019) :  | + 55 336.41 €  |

#### ➡ Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2019 :

|                                                                                          |               |
|------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| Solde d'exécution de l'exercice 2019 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) : | + 29 159.58 € |
| Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2019) :                 | + 55 336.41 € |
| Solde d'exécution cumulé (ligne 001 de l'exercice 2020) :                                | + 84 495.99 € |

#### ➡ Restes à réaliser au 31 décembre 2019 :

|                                   |                |
|-----------------------------------|----------------|
| Sur dépenses d'investissement :   | - 991 196.22 € |
| Sur recettes d'investissement :   | + 714 656.83 € |
| Solde net des restes à réaliser : | - 276 539.39 € |

#### ➡ Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2019 :

|                                             |                |
|---------------------------------------------|----------------|
| Rappel du solde d'exécution cumulé :        | + 84 495.99 €  |
| Rappel du solde net des restes à réaliser : | - 276 539.39 € |
| Excédent ou Besoin de financement :         | - 192 043.40 € |

#### ➡ Résultat de fonctionnement à affecter :

|                                                                                 |                |
|---------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| Résultat de l'exercice 2019 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) : | - 131 490.18 € |
| Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2019) :       | + 379 946.04 € |
| Total à affecter :                                                              | + 248 455.86 € |

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

|                                                                                              |                |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| 1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) : | + 192 043.40 € |
| 2) Affectation complémentaire en « réserves » (crédit compte 1068)                           | 0.00 €         |
| 3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé (ligne 002 de l'exercice 2020) :   | + 56 412.46 €  |
| TOTAL AFFECTÉ :                                                                              | + 248 455.86 € |

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

# Communauté de Communes Creuse Confluence

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 04 mars 2020

### *Délibération sur le compte administratif 2019 – Affectation du résultat d'exploitation 2019 - Budget 40006 Lotissement Jarnages*

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2019 – Budget Lotissement Jarnages :

➤ Pour mémoire :

|                                                                           |              |
|---------------------------------------------------------------------------|--------------|
| Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2019) : | 0.00 €       |
| Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2019) :  | - 9 499.71 € |

➤ Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2019 :

|                                                                                          |              |
|------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| Solde d'exécution de l'exercice 2019 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) : | 0.00 €       |
| Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2019) :                 | - 9 499.71 € |
| Solde d'exécution cumulé (ligne 001 de l'exercice 2020) :                                | - 9 499.71 € |

➤ Restes à réaliser au 31 décembre 2019 :

|                                   |        |
|-----------------------------------|--------|
| Sur dépenses d'investissement :   | 0.00 € |
| Sur recettes d'investissement :   | 0.00 € |
| Solde net des restes à réaliser : | 0.00 € |

➤ Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2019 :

|                                             |              |
|---------------------------------------------|--------------|
| Rappel du solde d'exécution cumulé :        | - 9 499.71 € |
| Rappel du solde net des restes à réaliser : | 0.00 €       |
| Excédent ou Besoin de financement :         | - 9 499.71 € |

➤ Résultat de fonctionnement à affecter :

|                                                                                 |        |
|---------------------------------------------------------------------------------|--------|
| Résultat de l'exercice 2019 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) : | 0.00 € |
| Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2019) :       | 0.00 € |
| Total à affecter :                                                              | 0.00 € |

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

|                                                                                              |        |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| 1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) : | 0.00 € |
| 2) Affectation complémentaire en « réserves » (crédit compte 1068)                           | 0.00 € |
| 3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé (ligne 002 de l'exercice 2020) :   | 0.00 € |
| TOTAL AFFECTÉ :                                                                              | 0.00 € |

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

# Communauté de Communes Creuse Confluence

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 04 mars 2020

### *Délibération sur le compte administratif 2019 – Affectation du résultat d'exploitation 2019 - Budget 40007 Lotissement Gouzon*

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2019 – Budget Lotissement Gouzon :

➡ Pour mémoire :

|                                                                           |               |
|---------------------------------------------------------------------------|---------------|
| Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2019) : | + 39 928.86 € |
| Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2019) :  | - 69 047.42 € |

➡ Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2019 :

|                                                                                          |               |
|------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| Solde d'exécution de l'exercice 2019 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) : | - 27 448.55 € |
| Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2019) :                 | - 69 047.42 € |
| Solde d'exécution cumulé (ligne 001 de l'exercice 2020) :                                | - 96 495.97 € |

➡ Restes à réaliser au 31 décembre 2019 :

|                                   |        |
|-----------------------------------|--------|
| Sur dépenses d'investissement :   | 0.00 € |
| Sur recettes d'investissement :   | 0.00 € |
| Solde net des restes à réaliser : | 0.00 € |

➡ Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2019 :

|                                             |               |
|---------------------------------------------|---------------|
| Rappel du solde d'exécution cumulé :        | - 96 495.97 € |
| Rappel du solde net des restes à réaliser : | 0.00 €        |
| Excédent ou Besoin de financement :         | - 96 495.97 € |

➡ Résultat de fonctionnement à affecter :

|                                                                                 |               |
|---------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| Résultat de l'exercice 2019 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) : | - 3 776.87 €  |
| Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2019) :       | + 39 928.86 € |
| Total à affecter :                                                              | + 36 151.99 € |

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

|                                                                                              |               |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| 1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) : | 0.00 €        |
| 2) Affectation complémentaire en « réserves » (crédit compte 1068)                           | 0.00 €        |
| 3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé (ligne 002 de l'exercice 2020) :   | + 36 151.99 € |
| TOTAL AFFECTÉ :                                                                              | + 36 151.99 € |

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

## Communauté de Communes Creuse Confluence

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 04 mars 2020

#### *Délibération sur le compte administratif 2019 – Affectation du résultat d'exploitation 2019 - Budget 40008 ZAC Bellevue*

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2019 – Budget ZAC Bellevue :

➡ Pour mémoire :

|                                                                           |               |
|---------------------------------------------------------------------------|---------------|
| Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2019) : | + 1 754.10 €  |
| Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2019) :  | - 64 426.31 € |

➡ Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2019 :

|                                                                                          |               |
|------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| Solde d'exécution de l'exercice 2019 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) : | - 6 252.93 €  |
| Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2019) :                 | - 64 426.31 € |
| Solde d'exécution cumulé (ligne 001 de l'exercice 2020) :                                | - 70 679.24 € |

➡ Restes à réaliser au 31 décembre 2019 :

|                                   |        |
|-----------------------------------|--------|
| Sur dépenses d'investissement :   | 0.00 € |
| Sur recettes d'investissement :   | 0.00 € |
| Solde net des restes à réaliser : | 0.00 € |

➡ Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2019 :

|                                             |               |
|---------------------------------------------|---------------|
| Rappel du solde d'exécution cumulé :        | - 70 679.24 € |
| Rappel du solde net des restes à réaliser : | 0.00 €        |
| Excédent ou Besoin de financement :         | - 70 679.24 € |

➡ Résultat de fonctionnement à affecter :

|                                                                                 |               |
|---------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| Résultat de l'exercice 2019 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) : | + 17 616.44 € |
| Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2019) :       | + 1 754.10 €  |
| Total à affecter :                                                              | + 19 370.54 € |

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

|                                                                                              |               |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| 1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) : | 0.00 €        |
| 2) Affectation complémentaire en « réserves » (crédit compte 1068)                           | 0.00 €        |
| 3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé (ligne 002 de l'exercice 2020) :   | + 19 370.54 € |
| TOTAL AFFECTÉ :                                                                              | + 19 370.54 € |

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

# Communauté de Communes Creuse Confluence

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 04 mars 2020

### *Délibération sur le compte administratif 2019 – Affectation du résultat d'exploitation 2019 - Budget 40009 Supérette Jarnages*

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2019 – Budget Supérette Jarnages :

➡ Pour mémoire :

|                                                                           |              |
|---------------------------------------------------------------------------|--------------|
| Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2019) : | + 6 976.15 € |
| Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2019) :  | + 5 410.77 € |

➡ Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2019 :

|                                                                                          |              |
|------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| Solde d'exécution de l'exercice 2019 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) : | 0.00 €       |
| Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2019) :                 | + 5 410.77 € |
| Solde d'exécution cumulé (ligne 001 de l'exercice 2020) :                                | + 5 410.77 € |

➡ Restes à réaliser au 31 décembre 2019 :

|                                   |        |
|-----------------------------------|--------|
| Sur dépenses d'investissement :   | 0.00 € |
| Sur recettes d'investissement :   | 0.00 € |
| Solde net des restes à réaliser : | 0.00 € |

➡ Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2019 :

|                                             |              |
|---------------------------------------------|--------------|
| Rappel du solde d'exécution cumulé :        | + 5 410.77 € |
| Rappel du solde net des restes à réaliser : | 0.00 €       |
| Excédent ou Besoin de financement :         | + 5 410.77 € |

➡ Résultat de fonctionnement à affecter :

|                                                                                 |              |
|---------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| Résultat de l'exercice 2019 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) : | - 1 662.20 € |
| Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2019) :       | + 6 976.15 € |
| Total à affecter :                                                              | + 5 313.95 € |

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

|                                                                                              |              |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| 1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) : | 0.00 €       |
| 2) Affectation complémentaire en « réserves » (crédit compte 1068)                           | 0.00 €       |
| 3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé (ligne 002 de l'exercice 2020) :   | + 5 313.95 € |
| TOTAL AFFECTÉ :                                                                              | + 5 313.95 € |

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

## Communauté de Communes Creuse Confluence

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 04 mars 2020

#### *Délibération sur le compte administratif 2019 – Affectation du résultat d'exploitation 2019 - Budget 40010 Atelier Electricité Plomberie Gouzon*

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2019 – Budget Atelier Electricité Plomberie Gouzon :

➡ Pour mémoire :

|                                                                           |              |
|---------------------------------------------------------------------------|--------------|
| Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2019) : | + 538.11 €   |
| Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2019) :  | - 7 774.69 € |

➡ Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2019 :

|                                                                                          |              |
|------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| Solde d'exécution de l'exercice 2019 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) : | - 279.88 €   |
| Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2019) :                 | - 7 774.69 € |
| Solde d'exécution cumulé (ligne 001 de l'exercice 2020) :                                | - 8 054.57 € |

➡ Restes à réaliser au 31 décembre 2019 :

|                                   |        |
|-----------------------------------|--------|
| Sur dépenses d'investissement :   | 0.00 € |
| Sur recettes d'investissement :   | 0.00 € |
| Solde net des restes à réaliser : | 0.00 € |

➡ Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2019 :

|                                             |              |
|---------------------------------------------|--------------|
| Rappel du solde d'exécution cumulé :        | - 8 054.57 € |
| Rappel du solde net des restes à réaliser : | 0.00 €       |
| Excédent ou Besoin de financement :         | - 8 054.57 € |

➡ Résultat de fonctionnement à affecter :

|                                                                                 |              |
|---------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| Résultat de l'exercice 2019 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) : | + 8 129.47 € |
| Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2019) :       | + 538.11 €   |
| Total à affecter :                                                              | + 8 667.58 € |

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

|                                                                                              |              |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| 1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) : | + 8 054.57 € |
| 2) Affectation complémentaire en « réserves » (crédit compte 1068)                           | 0.00 €       |
| 3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé (ligne 002 de l'exercice 2020) :   | + 613.01 €   |
| TOTAL AFFECTÉ :                                                                              | + 8 667.58 € |

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

# Communauté de Communes Creuse Confluence

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 04 mars 2020

### *Délibération sur le compte administratif 2019 – Affectation du résultat d'exploitation 2019 - Budget 40013 Salon de Coiffure Jarnages*

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2019 – Budget Salon de Coiffure Jarnages :

➡ Pour mémoire :

|                                                                           |               |
|---------------------------------------------------------------------------|---------------|
| Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2019) : | + 2 890.73 €  |
| Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2019) :  | + 12 600.76 € |

➡ Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2019 :

|                                                                                          |               |
|------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| Solde d'exécution de l'exercice 2019 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) : | + 13 555.00 € |
| Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2019) :                 | + 12 600.76 € |
| Solde d'exécution cumulé (ligne 001 de l'exercice 2020) :                                | + 26 155.76 € |

➡ Restes à réaliser au 31 décembre 2019 :

|                                   |        |
|-----------------------------------|--------|
| Sur dépenses d'investissement :   | 0.00 € |
| Sur recettes d'investissement :   | 0.00 € |
| Solde net des restes à réaliser : | 0.00 € |

➡ Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2019 :

|                                             |               |
|---------------------------------------------|---------------|
| Rappel du solde d'exécution cumulé :        | + 26 155.76 € |
| Rappel du solde net des restes à réaliser : | 0.00 €        |
| Excédent ou Besoin de financement :         | + 26 155.76 € |

➡ Résultat de fonctionnement à affecter :

|                                                                                 |              |
|---------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| Résultat de l'exercice 2019 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) : | - 365.31 €   |
| Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2019) :       | + 2 890.73 € |
| Total à affecter :                                                              | + 2 525.42 € |

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

|                                                                                              |              |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| 1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) : | 0.00 €       |
| 2) Affectation complémentaire en « réserves » (crédit compte 1068) :                         | 0.00 €       |
| 3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé (ligne 002 de l'exercice 2020) :   | + 2 525.42 € |
| TOTAL AFFECTÉ :                                                                              | + 2 525.42 € |

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

## Communauté de Communes Creuse Confluence

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 04 mars 2020

#### *Délibération sur le compte administratif 2019 – Affectation du résultat d'exploitation 2019 - Budget 40014 Atelier Distribution Presse*

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2019 – Budget Atelier Distribution Presse :

➤ Pour mémoire :

|                                                                           |               |
|---------------------------------------------------------------------------|---------------|
| Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2019) : | + 21 483.60 € |
| Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2019) :  | - 16 192.55 € |

➤ Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2019 :

|                                                                                          |               |
|------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| Solde d'exécution de l'exercice 2019 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) : | - 806.39 €    |
| Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2019) :                 | - 16 192.55 € |
| Solde d'exécution cumulé (ligne 001 de l'exercice 2020) :                                | - 16 998.94 € |

➤ Restes à réaliser au 31 décembre 2019 :

|                                   |        |
|-----------------------------------|--------|
| Sur dépenses d'investissement :   | 0.00 € |
| Sur recettes d'investissement :   | 0.00 € |
| Solde net des restes à réaliser : | 0.00 € |

➤ Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2019 :

|                                             |               |
|---------------------------------------------|---------------|
| Rappel du solde d'exécution cumulé :        | - 16 998.94 € |
| Rappel du solde net des restes à réaliser : | 0.00 €        |
| Excédent ou Besoin de financement :         | - 16 998.94 € |

➤ Résultat de fonctionnement à affecter :

|                                                                                 |               |
|---------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| Résultat de l'exercice 2019 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) : | + 6 982.21 €  |
| Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2019) :       | + 21 483.60 € |
| Total à affecter :                                                              | + 28 465.81 € |

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

|                                                                                              |               |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| 1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) : | + 16 998.94 € |
| 2) Affectation complémentaire en « réserves » (crédit compte 1068)                           | 0.00 €        |
| 3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé (ligne 002 de l'exercice 2020) :   | + 11 466.87 € |
| TOTAL AFFECTÉ :                                                                              | + 28 465.81 € |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

# Communauté de Communes Creuse Confluence

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 04 mars 2020

### *Délibération sur le compte administratif 2019 – Affectation du résultat d'exploitation 2019 - Budget 40016 Service SAD Gouzon*

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2019 – Budget Service SAD Gouzon :

#### ➡ Pour mémoire :

|                                                                           |              |
|---------------------------------------------------------------------------|--------------|
| Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2019) : | + 3 803.72 € |
| Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2019) :  | - 3 018.06 € |

#### ➡ Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2019 :

|                                                                                          |              |
|------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| Solde d'exécution de l'exercice 2019 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) : | - 93.73 €    |
| Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2019) :                 | - 3 018.06 € |
| Solde d'exécution cumulé (ligne 001 de l'exercice 2020) :                                | - 3 111.79 € |

#### ➡ Restes à réaliser au 31 décembre 2019 :

|                                   |        |
|-----------------------------------|--------|
| Sur dépenses d'investissement :   | 0.00 € |
| Sur recettes d'investissement :   | 0.00 € |
| Solde net des restes à réaliser : | 0.00 € |

#### ➡ Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2019 :

|                                             |              |
|---------------------------------------------|--------------|
| Rappel du solde d'exécution cumulé :        | - 3 111.79 € |
| Rappel du solde net des restes à réaliser : | 0.00 €       |
| Excédent ou Besoin de financement :         | - 3 111.79 € |

#### ➡ Résultat de fonctionnement à affecter :

|                                                                                 |              |
|---------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| Résultat de l'exercice 2019 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) : | + 3 062.80 € |
| Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2019) :       | + 3 803.72 € |
| Total à affecter :                                                              | + 6 866.52 € |

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

|                                                                                              |              |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| 1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) : | + 3 111.79 € |
| 2) Affectation complémentaire en « réserves » (crédit compte 1068)                           | 0.00 €       |
| 3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé (ligne 002 de l'exercice 2020) :   | + 3 754.73 € |
| TOTAL AFFECTÉ :                                                                              | + 6 866.52 € |

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

# Communauté de Communes Creuse Confluence

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 04 mars 2020

### *Délibération sur le compte administratif 2019 – Affectation du résultat d'exploitation 2019 - Budget 40017 NATAQUASHOP*

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2019 – Budget NATAQUASHOP :

#### ➡ Pour mémoire :

|                                                                           |               |
|---------------------------------------------------------------------------|---------------|
| Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2019) : | + 857.82 €    |
| Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2019) :  | - 11 278.45 € |

#### ➡ Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2019 :

|                                                                                          |               |
|------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| Solde d'exécution de l'exercice 2019 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) : | - 336.10 €    |
| Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2019) :                 | - 11 278.45 € |
| Solde d'exécution cumulé (ligne 001 de l'exercice 2020) :                                | - 11 614.55 € |

#### ➡ Restes à réaliser au 31 décembre 2019 :

|                                   |        |
|-----------------------------------|--------|
| Sur dépenses d'investissement :   | 0.00 € |
| Sur recettes d'investissement :   | 0.00 € |
| Solde net des restes à réaliser : | 0.00 € |

#### ➡ Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2019 :

|                                             |               |
|---------------------------------------------|---------------|
| Rappel du solde d'exécution cumulé :        | - 11 614.55 € |
| Rappel du solde net des restes à réaliser : | 0.00 €        |
| Excédent ou Besoin de financement :         | - 11 614.55 € |

#### ➡ Résultat de fonctionnement à affecter :

|                                                                                 |               |
|---------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| Résultat de l'exercice 2019 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) : | + 10 530.09 € |
| Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2019) :       | + 857.82 €    |
| Total à affecter :                                                              | + 11 387.91 € |

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

|                                                                                              |               |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| 1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) : | + 11 387.91 € |
| 2) Affectation complémentaire en « réserves » (crédit compte 1068) :                         | 0.00 €        |
| 3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé (ligne 002 de l'exercice 2020) :   | 0.00 €        |
| TOTAL AFFECTÉ :                                                                              | + 11 387.91 € |

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

# Communauté de Communes Creuse Confluence

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 04 mars 2020

### *Délibération sur le compte administratif 2019 – Affectation du résultat d'exploitation 2019 - Budget 40018 Atelier traiteur Jarnages*

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2019 – Budget Atelier traiteur Jarnages :

#### ➡ Pour mémoire :

|                                                                           |              |
|---------------------------------------------------------------------------|--------------|
| Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2019) : | 0.00 €       |
| Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2019) :  | + 8 842.32 € |

#### ➡ Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2019 :

|                                                                                          |              |
|------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| Solde d'exécution de l'exercice 2019 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) : | - 2 958.46 € |
| Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2019) :                 | + 8 842.32 € |
| Solde d'exécution cumulé (ligne 001 de l'exercice 2020) :                                | + 5 883.86 € |

#### ➡ Restes à réaliser au 31 décembre 2019 :

|                                   |        |
|-----------------------------------|--------|
| Sur dépenses d'investissement :   | 0.00 € |
| Sur recettes d'investissement :   | 0.00 € |
| Solde net des restes à réaliser : | 0.00 € |

#### ➡ Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2019 :

|                                             |              |
|---------------------------------------------|--------------|
| Rappel du solde d'exécution cumulé :        | + 5 883.86 € |
| Rappel du solde net des restes à réaliser : | 0.00 €       |
| Excédent ou Besoin de financement :         | + 5 883.86 € |

#### ➡ Résultat de fonctionnement à affecter :

|                                                                                 |        |
|---------------------------------------------------------------------------------|--------|
| Résultat de l'exercice 2019 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) : | 0.00 € |
| Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2019) :       | 0.00 € |
| Total à affecter :                                                              | 0.00 € |

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

|                                                                                              |        |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| 1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) : | 0.00 € |
| 2) Affectation complémentaire en « réserves » (crédit compte 1068)                           | 0.00 € |
| 3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé (ligne 002 de l'exercice 2020) :   | 0.00 € |
| TOTAL AFFECTÉ :                                                                              | 0.00 € |

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

# Communauté de Communes Creuse Confluence

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 04 mars 2020

### *Délibération sur le compte administratif 2019 – Affectation du résultat d'exploitation 2019 - Budget 40019 Bat Accueil Entr Gouzon*

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2019 – Budget Bat Accueil Entr Gouzon :

➡ Pour mémoire :

|                                                                           |              |
|---------------------------------------------------------------------------|--------------|
| Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2019) : | + 170.42 €   |
| Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2019) :  | - 7 994.87 € |

➡ Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2019 :

|                                                                                          |               |
|------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| Solde d'exécution de l'exercice 2019 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) : | - 22 316.34 € |
| Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2019) :                 | - 7 994.87 €  |
| Solde d'exécution cumulé (ligne 001 de l'exercice 2020) :                                | - 30 311.21 € |

➡ Restes à réaliser au 31 décembre 2019 :

|                                   |                |
|-----------------------------------|----------------|
| Sur dépenses d'investissement :   | - 226 887.28 € |
| Sur recettes d'investissement :   | + 425 202.00 € |
| Solde net des restes à réaliser : | + 198 314.72 € |

➡ Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2019 :

|                                             |                |
|---------------------------------------------|----------------|
| Rappel du solde d'exécution cumulé :        | - 30 311.21 €  |
| Rappel du solde net des restes à réaliser : | + 198 314.72 € |
| Excédent ou Besoin de financement :         | + 168 003.51 € |

➡ Résultat de fonctionnement à affecter :

|                                                                                 |            |
|---------------------------------------------------------------------------------|------------|
| Résultat de l'exercice 2019 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) : | -170.42 €  |
| Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2019) :       | + 170.42 € |
| Total à affecter :                                                              | 0.00 €     |

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

|                                                                                              |        |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| 1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) : | 0.00 € |
| 2) Affectation complémentaire en « réserves » (crédit compte 1068)                           | 0.00 € |
| 3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé (ligne 002 de l'exercice 2020) :   | 0.00 € |
| TOTAL AFFECTÉ :                                                                              | 0.00 € |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## Communauté de Communes Creuse Confluence

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 04 mars 2020

#### *Délibération sur le compte administratif 2019 – Affectation du résultat d'exploitation 2019 - Budget 40020 ZA Pierres Blanches*

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2019 – Budget ZA Pierres Blanches :

➡ Pour mémoire :

|                                                                           |        |
|---------------------------------------------------------------------------|--------|
| Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2019) : | 0.00 € |
| Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2019) :  | 0.00 € |

➡ Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2019 :

|                                                                                          |              |
|------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| Solde d'exécution de l'exercice 2019 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) : | - 4 000.00 € |
| Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2019) :                 | 0.00 €       |
| Solde d'exécution cumulé (ligne 001 de l'exercice 2020) :                                | - 4 000.00 € |

➡ Restes à réaliser au 31 décembre 2019 :

|                                   |               |
|-----------------------------------|---------------|
| Sur dépenses d'investissement :   | - 10 000.00 € |
| Sur recettes d'investissement :   | 0.00 €        |
| Solde net des restes à réaliser : | - 10 000.00 € |

➡ Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2019 :

|                                             |               |
|---------------------------------------------|---------------|
| Rappel du solde d'exécution cumulé :        | - 4 000.00 €  |
| Rappel du solde net des restes à réaliser : | - 10 000.00 € |
| Excédent ou Besoin de financement :         | - 14 000.00 € |

➡ Résultat de fonctionnement à affecter :

|                                                                                 |        |
|---------------------------------------------------------------------------------|--------|
| Résultat de l'exercice 2019 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) : | 0.00 € |
| Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2019) :       | 0.00 € |
| Total à affecter :                                                              | 0.00 € |

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

|                                                                                              |        |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| 1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) : | 0.00 € |
| 2) Affectation complémentaire en « réserves » (crédit compte 1068)                           | 0.00 € |
| 3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé (ligne 002 de l'exercice 2020) :   | 0.00 € |
| TOTAL AFFECTÉ :                                                                              | 0.00 € |

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

# Communauté de Communes Creuse Confluence

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 04 mars 2020

### *Délibération sur le compte administratif 2019 – Affectation du résultat d'exploitation 2019 - Budget 40021 Enfance Jeunesse*

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2019 – Budget Enfance Jeunesse :

➔ Pour mémoire :

|                                                                           |                |
|---------------------------------------------------------------------------|----------------|
| Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2019) : | + 1 484.32 €   |
| Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2019) :  | + 17 105.67 €  |
| Transfert ou intégration de résultat de fonctionnement                    | 0.00 €         |
| Transfert ou intégration de résultat d'investissement                     | - 101 077.60 € |

➔ Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2019 :

|                                                                                          |                |
|------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| Solde d'exécution de l'exercice 2019 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) : | + 5 177.58 €   |
| Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2019) :                 | + 17 105.67 €  |
| Transfert ou intégration de résultat d'investissement                                    | - 101 077.60 € |
| Solde d'exécution cumulé (ligne 001 de l'exercice 2020) :                                | - 78 794.35 €  |

➔ Restes à réaliser au 31 décembre 2019 :

|                                   |               |
|-----------------------------------|---------------|
| Sur dépenses d'investissement :   | - 7 974.00 €  |
| Sur recettes d'investissement :   | + 35 687.00 € |
| Solde net des restes à réaliser : | + 27 713.00 € |

➔ Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2019 :

|                                             |               |
|---------------------------------------------|---------------|
| Rappel du solde d'exécution cumulé :        | - 78 794.35 € |
| Rappel du solde net des restes à réaliser : | + 27 713.00 € |
| Excédent ou Besoin de financement :         | - 51 081.35 € |

➔ Résultat de fonctionnement à affecter :

|                                                                                 |              |
|---------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| Résultat de l'exercice 2019 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) : | - 1 484.32 € |
| Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2019) :       | + 1 484.32 € |
| Transfert ou intégration de résultat de fonctionnement                          | 0.00 €       |
| Total à affecter :                                                              | 0.00 €       |

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

|                                                                                              |        |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| 1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) : | 0.00 € |
| 2) Affectation complémentaire en « réserves » (crédit compte 1068)                           | 0.00 € |
| 3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé (ligne 002 de l'exercice 2020) :   | 0.00 € |
| TOTAL AFFECTÉ :                                                                              | 0.00 € |

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

# Communauté de Communes Creuse Confluence

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 04 mars 2020

### *Délibération sur le compte administratif 2019 – Affectation du résultat d'exploitation 2019 - Budget 40022 Bat EURORESERVOIR Gouzon*

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2019 – Budget Bat EURORESERVOIR Gouzon :

#### ➡ Pour mémoire :

|                                                                           |               |
|---------------------------------------------------------------------------|---------------|
| Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2019) : | + 27 158.98 € |
| Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2019) :  | - 79 966.99 € |

#### ➡ Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2019 :

|                                                                                          |               |
|------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| Solde d'exécution de l'exercice 2019 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) : | - 7 746.47 €  |
| Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2019) :                 | - 79 966.99 € |
| Solde d'exécution cumulé (ligne 001 de l'exercice 2020) :                                | - 87 713.46 € |

#### ➡ Restes à réaliser au 31 décembre 2019 :

|                                   |        |
|-----------------------------------|--------|
| Sur dépenses d'investissement :   | 0.00 € |
| Sur recettes d'investissement :   | 0.00 € |
| Solde net des restes à réaliser : | 0.00 € |

#### ➡ Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2019 :

|                                             |               |
|---------------------------------------------|---------------|
| Rappel du solde d'exécution cumulé :        | - 87 713.46 € |
| Rappel du solde net des restes à réaliser : | 0.00 €        |
| Excédent ou Besoin de financement :         | - 87 713.46 € |

#### ➡ Résultat de fonctionnement à affecter :

|                                                                                 |               |
|---------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| Résultat de l'exercice 2019 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) : | + 47 053.66 € |
| Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2019) :       | + 27 158.98 € |
| Total à affecter :                                                              | + 74 212.64 € |

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

- 1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) : + 74 212.64 €
- 2) Affectation complémentaire en « réserves » (crédit compte 1068) : 0.00 €
- 3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé (ligne 002 de l'exercice 2020) : 0.00 €

TOTAL AFFECTÉ : + 74 212.64 €

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

# Communauté de Communes Creuse Confluence

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 04 mars 2020

### *Délibération sur le compte administratif 2019 – Affectation du résultat d'exploitation 2019 - Budget 40023 Bat Fioul Parsac*

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2019 – Budget Bat Fioul Parsac :

➡ Pour mémoire :

|                                                                           |              |
|---------------------------------------------------------------------------|--------------|
| Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2019) : | + 2 561.27 € |
| Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2019) :  | - 7 109.93 € |

➡ Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2019 :

|                                                                                          |              |
|------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| Solde d'exécution de l'exercice 2019 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) : | - 53.52 €    |
| Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2019) :                 | - 7 109.93 € |
| Solde d'exécution cumulé (ligne 001 de l'exercice 2020) :                                | - 7 163.25 € |

➡ Restes à réaliser au 31 décembre 2019 :

|                                   |        |
|-----------------------------------|--------|
| Sur dépenses d'investissement :   | 0.00 € |
| Sur recettes d'investissement :   | 0.00 € |
| Solde net des restes à réaliser : | 0.00 € |

➡ Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2019 :

|                                             |              |
|---------------------------------------------|--------------|
| Rappel du solde d'exécution cumulé :        | - 7 163.25 € |
| Rappel du solde net des restes à réaliser : | 0.00 €       |
| Excédent ou Besoin de financement :         | - 7 163.25 € |

➡ Résultat de fonctionnement à affecter :

|                                                                                 |              |
|---------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| Résultat de l'exercice 2019 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) : | + 7 148.41 € |
| Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2019) :       | + 2 561.27 € |
| Total à affecter :                                                              | + 9 709.68 € |

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

|                                                                                              |              |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| 1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) : | + 7 163.25 € |
| 2) Affectation complémentaire en « réserves » (crédit compte 1068)                           | 0.00 €       |
| 3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé (ligne 002 de l'exercice 2020) :   | + 2 546.43 € |
| TOTAL AFFECTÉ :                                                                              | + 9 709.68 € |

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

# Communauté de Communes Creuse Confluence

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 04 mars 2020

### *Délibération sur le compte administratif 2019 – Affectation du résultat d'exploitation 2019 - Budget 40024 Atelier Chaudronnerie Gouzon*

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2019 – Budget Atelier Chaudronnerie Gouzon :

➡ Pour mémoire :

|                                                                           |               |
|---------------------------------------------------------------------------|---------------|
| Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2019) : | + 35 917.91 € |
| Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2019) :  | - 81 561.64 € |

➡ Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2019 :

|                                                                                          |               |
|------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| Solde d'exécution de l'exercice 2019 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) : | - 1 803.98 €  |
| Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2019) :                 | - 81 561.64 € |
| Solde d'exécution cumulé (ligne 001 de l'exercice 2020) :                                | - 83 365.62 € |

➡ Restes à réaliser au 31 décembre 2019 :

|                                   |        |
|-----------------------------------|--------|
| Sur dépenses d'investissement :   | 0.00 € |
| Sur recettes d'investissement :   | 0.00 € |
| Solde net des restes à réaliser : | 0.00 € |

➡ Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2019 :

|                                             |               |
|---------------------------------------------|---------------|
| Rappel du solde d'exécution cumulé :        | - 83 365.62 € |
| Rappel du solde net des restes à réaliser : | 0.00 €        |
| Excédent ou Besoin de financement :         | - 83 365.62 € |

➡ Résultat de fonctionnement à affecter :

|                                                                                 |                |
|---------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| Résultat de l'exercice 2019 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) : | + 80 421.55 €  |
| Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2019) :       | + 35 917.91 €  |
| Total à affecter :                                                              | + 116 339.46 € |

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

|                                                                                              |                |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| 1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) : | + 83 365.62 €  |
| 2) Affectation complémentaire en « réserves » (crédit compte 1068)                           | 0.00 €         |
| 3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé (ligne 002 de l'exercice 2020) :   | + 32 973.84 €  |
| TOTAL AFFECTÉ :                                                                              | + 116 339.46 € |

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

# Communauté de Communes Creuse Confluence

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 04 mars 2020

### *Délibération sur le compte administratif 2019 – Affectation du résultat d'exploitation 2019 - Budget 40025 Bâtiment stockage Jarnages*

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2019 – Budget Bâtiment stockage Jarnages :

➡ Pour mémoire :

|                                                                           |               |
|---------------------------------------------------------------------------|---------------|
| Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2019) : | 0.00 €        |
| Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2019) :  | - 32 693.58 € |

➡ Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2019 :

|                                                                                          |                |
|------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| Solde d'exécution de l'exercice 2019 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) : | - 155 888.88 € |
| Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2019) :                 | - 32 693.58 €  |
| Solde d'exécution cumulé (ligne 001 de l'exercice 2020) :                                | - 188 582.46 € |

➡ Restes à réaliser au 31 décembre 2019 :

|                                   |                |
|-----------------------------------|----------------|
| Sur dépenses d'investissement :   | - 150.00 €     |
| Sur recettes d'investissement :   | + 201 267.23 € |
| Solde net des restes à réaliser : | + 201 117.23 € |

➡ Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2019 :

|                                             |                |
|---------------------------------------------|----------------|
| Rappel du solde d'exécution cumulé :        | - 188 582.46 € |
| Rappel du solde net des restes à réaliser : | + 201 117.23 € |
| Excédent ou Besoin de financement :         | + 12 534.77 €  |

➡ Résultat de fonctionnement à affecter :

|                                                                                 |               |
|---------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| Résultat de l'exercice 2019 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) : | + 11 569.32 € |
| Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2019) :       | 0.00 €        |
| Total à affecter :                                                              | + 11 569.32 € |

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

|                                                                                              |               |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| 1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) : | 0.00 €        |
| 2) Affectation complémentaire en « réserves » (crédit compte 1068)                           | 0.00 €        |
| 3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé (ligne 002 de l'exercice 2020) :   | + 11 569.32 € |
| TOTAL AFFECTÉ :                                                                              | + 11 569.32 € |

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

# Communauté de Communes Creuse Confluence

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 04 mars 2020

### *Délibération sur le compte administratif 2019 – Affectation du résultat d'exploitation 2019 - Budget 40026 Salon de Coiffure Lepaud*

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2019 – Budget Salon de Coiffure Lepaud :

#### ➡ Pour mémoire :

|                                                                           |               |
|---------------------------------------------------------------------------|---------------|
| Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2019) : | +17 009.06 €  |
| Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2019) :  | + 28 212.78 € |

#### ➡ Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2019 :

|                                                                                          |               |
|------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| Solde d'exécution de l'exercice 2019 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) : | 0.00 €        |
| Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2019) :                 | + 28 212.78 € |
| Solde d'exécution cumulé (ligne 001 de l'exercice 2020) :                                | + 28 212.78 € |

#### ➡ Restes à réaliser au 31 décembre 2019 :

|                                   |        |
|-----------------------------------|--------|
| Sur dépenses d'investissement :   | 0.00 € |
| Sur recettes d'investissement :   | 0.00 € |
| Solde net des restes à réaliser : | 0.00 € |

#### ➡ Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2019 :

|                                             |               |
|---------------------------------------------|---------------|
| Rappel du solde d'exécution cumulé :        | + 28 212.78 € |
| Rappel du solde net des restes à réaliser : | 0.00 €        |
| Excédent ou Besoin de financement :         | + 28 212.78 € |

#### ➡ Résultat de fonctionnement à affecter :

|                                                                                 |               |
|---------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| Résultat de l'exercice 2019 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) : | 0.00 €        |
| Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2019) :       | +17 009.06 €  |
| Total à affecter :                                                              | + 17 009.06 € |

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

|                                                                                              |               |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| 1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) : | 0.00 €        |
| 2) Affectation complémentaire en « réserves » (crédit compte 1068)                           | 0.00 €        |
| 3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé (ligne 002 de l'exercice 2020) :   | + 17 009.06 € |
| TOTAL AFFECTÉ :                                                                              | + 17 009.06 € |

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

# Communauté de Communes Creuse Confluence

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 04 mars 2020

### *Délibération sur le compte administratif 2019 – Affectation du résultat d'exploitation 2019 - Budget 40027 Piscine*

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2019 – Budget Piscine :

#### ➡ Pour mémoire :

|                                                                           |                |
|---------------------------------------------------------------------------|----------------|
| Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2019) : | 0.00 €         |
| Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2019) :  | + 283 855.81 € |

#### ➡ Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2019 :

|                                                                                          |                |
|------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| Solde d'exécution de l'exercice 2019 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) : | + 15 578.46 €  |
| Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2019) :                 | + 283 855.81 € |
| Solde d'exécution cumulé (ligne 001 de l'exercice 2020) :                                | + 299 434.27 € |

#### ➡ Restes à réaliser au 31 décembre 2019 :

|                                   |        |
|-----------------------------------|--------|
| Sur dépenses d'investissement :   | 0.00 € |
| Sur recettes d'investissement :   | 0.00 € |
| Solde net des restes à réaliser : | 0.00 € |

#### ➡ Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2019 :

|                                             |                |
|---------------------------------------------|----------------|
| Rappel du solde d'exécution cumulé :        | + 299 434.27 € |
| Rappel du solde net des restes à réaliser : | 0.00 €         |
| Excédent ou Besoin de financement :         | + 299 434.27 € |

#### ➡ Résultat de fonctionnement à affecter :

|                                                                                 |        |
|---------------------------------------------------------------------------------|--------|
| Résultat de l'exercice 2019 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) : | 0.00 € |
| Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2019) :       | 0.00 € |
| Total à affecter :                                                              | 0.00 € |

#### Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

|                                                                                              |        |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| 1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) : | 0.00 € |
| 2) Affectation complémentaire en « réserves » (crédit compte 1068)                           | 0.00 € |
| 3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé (ligne 002 de l'exercice 2020) :   | 0.00 € |
| TOTAL AFFECTÉ :                                                                              | 0.00 € |

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

## Communauté de Communes Creuse Confluence

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 04 mars 2020

*Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2019 – Budget Atelier Allez :*

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2019 – Budget Atelier Allez :

➡ Pour mémoire :

|                                                                           |               |
|---------------------------------------------------------------------------|---------------|
| Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2019) : | + 8 845.83 €  |
| Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2019) :  | + 94 795.43 € |

➡ Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2019 :

|                                                                                          |                |
|------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| Solde d'exécution de l'exercice 2019 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) : | + 13 542.15 €  |
| Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2019) :                 | + 94 795.43 €  |
| Solde d'exécution cumulé (ligne 001 de l'exercice 2020) :                                | + 108 337.58 € |

➡ Restes à réaliser au 31 décembre 2019 :

|                                   |        |
|-----------------------------------|--------|
| Sur dépenses d'investissement :   | 0.00 € |
| Sur recettes d'investissement :   | 0.00 € |
| Solde net des restes à réaliser : | 0.00 € |

➡ Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2019 :

|                                             |                |
|---------------------------------------------|----------------|
| Rappel du solde d'exécution cumulé :        | + 108 337.58 € |
| Rappel du solde net des restes à réaliser : | 0.00 €         |
| Excédent ou Besoin de financement :         | + 108 337.58 € |

➡ Résultat de fonctionnement à affecter :

|                                                                                 |              |
|---------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| Résultat de l'exercice 2019 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) : | - 8 845.83 € |
| Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2019) :       | + 8 845.83 € |
| Total à affecter :                                                              | 0.00 €       |

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

|                                                                                              |        |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| 1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) : | 0.00 € |
| 2) Affectation complémentaire en « réserves » (crédit compte 1068)                           | 0.00 € |
| 3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé (ligne 002 de l'exercice 2020) :   | 0.00 € |
| TOTAL AFFECTÉ :                                                                              | 0.00 € |

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

# Communauté de Communes Creuse Confluence

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 04 mars 2020

### *Délibération sur le compte administratif 2019 – Affectation du résultat d'exploitation 2019 - Budget 40030 Multiple Rural :*

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2019 – Budget Multiple rural :

#### ➤ Pour mémoire :

|                                                                           |               |
|---------------------------------------------------------------------------|---------------|
| Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2019) : | + 26 726.82 € |
| Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2019) :  | + 7 648.36 €  |

#### ➤ Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2019 :

|                                                                                          |              |
|------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| Solde d'exécution de l'exercice 2019 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) : | 0.00 €       |
| Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2019) :                 | + 7 648.36 € |
| Solde d'exécution cumulé (ligne 001 de l'exercice 2020) :                                | + 7 648.36 € |

#### ➤ Restes à réaliser au 31 décembre 2019 :

|                                   |        |
|-----------------------------------|--------|
| Sur dépenses d'investissement :   | 0.00 € |
| Sur recettes d'investissement :   | 0.00 € |
| Solde net des restes à réaliser : | 0.00 € |

#### ➤ Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2019 :

|                                             |              |
|---------------------------------------------|--------------|
| Rappel du solde d'exécution cumulé :        | + 7 648.36 € |
| Rappel du solde net des restes à réaliser : | 0.00 €       |
| Excédent ou Besoin de financement :         | + 7 648.36 € |

#### ➤ Résultat de fonctionnement à affecter :

|                                                                                 |               |
|---------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| Résultat de l'exercice 2019 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) : | - 1 082.77 €  |
| Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2019) :       | + 26 726.82 € |
| Total à affecter :                                                              | + 25 644.05 € |

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

|                                                                                              |               |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| 1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) : | 0.00 €        |
| 2) Affectation complémentaire en « réserves » (crédit compte 1068)                           | 0.00 €        |
| 3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé (ligne 002 de l'exercice 2020) :   | + 25 644.05 € |
| TOTAL AFFECTÉ :                                                                              | + 25 644.05 € |

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

## Communauté de Communes Creuse Confluence

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 04 mars 2020

#### *Délibération sur le compte administratif 2019 – Affectation du résultat d'exploitation 2019 - Budget 40031 Médiathèque :*

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2019 – Budget Médiathèque :

➤ Pour mémoire :

|                                                                           |              |
|---------------------------------------------------------------------------|--------------|
| Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2019) : | 0.00 €       |
| Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2019) :  | + 5 019.31 € |

➤ Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2019 :

|                                                                                          |              |
|------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| Solde d'exécution de l'exercice 2019 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) : | - 9 569.27 € |
| Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2019) :                 | + 5 019.31 € |
| Solde d'exécution cumulé (ligne 001 de l'exercice 2020) :                                | - 4 549.96 € |

➤ Restes à réaliser au 31 décembre 2019 :

|                                   |        |
|-----------------------------------|--------|
| Sur dépenses d'investissement :   | 0.00 € |
| Sur recettes d'investissement :   | 0.00 € |
| Solde net des restes à réaliser : | 0.00 € |

➤ Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2019 :

|                                             |              |
|---------------------------------------------|--------------|
| Rappel du solde d'exécution cumulé :        | - 4 549.96 € |
| Rappel du solde net des restes à réaliser : | 0.00 €       |
| Excédent ou Besoin de financement :         | - 4 549.96 € |

➤ Résultat de fonctionnement à affecter :

|                                                                                 |        |
|---------------------------------------------------------------------------------|--------|
| Résultat de l'exercice 2019 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) : | 0.00 € |
| Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2019) :       | 0.00 € |
| Total à affecter :                                                              | 0.00 € |

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

|                                                                                              |        |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| 1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) : | 0.00 € |
| 2) Affectation complémentaire en « réserves » (crédit compte 1068)                           | 0.00 € |
| 3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé (ligne 002 de l'exercice 2020) :   | 0.00 € |
| TOTAL AFFECTÉ :                                                                              | 0.00 € |

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

# Communauté de Communes Creuse Confluence

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 04 mars 2020

*Délibération sur le compte administratif 2019 – Affectation du résultat d'exploitation 2019 - Budget 40032 Aménagement de zones :*

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2019 – Budget Aménagement de zones :

➡ Pour mémoire :

|                                                                           |               |
|---------------------------------------------------------------------------|---------------|
| Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2019) : | + 18 218.42 € |
| Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2019) :  | - 37 183.78 € |

➡ Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2019 :

|                                                                                          |               |
|------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| Solde d'exécution de l'exercice 2019 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) : | - 3 791.76 €  |
| Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2019) :                 | - 37 183.78 € |
| Solde d'exécution cumulé (ligne 001 de l'exercice 2020) :                                | - 40 975.54 € |

➡ Restes à réaliser au 31 décembre 2019 :

|                                   |        |
|-----------------------------------|--------|
| Sur dépenses d'investissement :   | 0.00 € |
| Sur recettes d'investissement :   | 0.00 € |
| Solde net des restes à réaliser : | 0.00 € |

➡ Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2019 :

|                                             |               |
|---------------------------------------------|---------------|
| Rappel du solde d'exécution cumulé :        | - 40 975.54 € |
| Rappel du solde net des restes à réaliser : | 0.00 €        |
| Excédent ou Besoin de financement :         | - 40 975.54 € |

➡ Résultat de fonctionnement à affecter :

|                                                                                 |               |
|---------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| Résultat de l'exercice 2019 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) : | - 1 751.79 €  |
| Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2019) :       | + 18 218.42 € |
| Total à affecter :                                                              | + 16 466.63 € |

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

|                                                                                              |               |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| 1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) : | 0.00 €        |
| 2) Affectation complémentaire en « réserves » (crédit compte 1068)                           | 0.00 €        |
| 3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé (ligne 002 de l'exercice 2020) :   | + 16 466.63 € |
| TOTAL AFFECTÉ :                                                                              | + 16 466.63 € |

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

# Communauté de Communes Creuse Confluence

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 04 mars 2020

### *Délibération sur le compte administratif 2019 – Affectation du résultat d'exploitation 2019 - Budget 40033 Atelier relais Lussat :*

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2019 – Budget Atelier relais Lussat :

➤ Pour mémoire :

|                                                                           |              |
|---------------------------------------------------------------------------|--------------|
| Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2019) : | + 3 576.07 € |
| Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2019) :  | - 1 696.83 € |

➤ Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2019 :

|                                                                                          |              |
|------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| Solde d'exécution de l'exercice 2019 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) : | - 216.94 €   |
| Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2019) :                 | - 1 696.83 € |
| Solde d'exécution cumulé (ligne 001 de l'exercice 2020) :                                | - 1 913.77 € |

➤ Restes à réaliser au 31 décembre 2019 :

|                                   |        |
|-----------------------------------|--------|
| Sur dépenses d'investissement :   | 0.00 € |
| Sur recettes d'investissement :   | 0.00 € |
| Solde net des restes à réaliser : | 0.00 € |

➤ Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2019 :

|                                             |              |
|---------------------------------------------|--------------|
| Rappel du solde d'exécution cumulé :        | - 1 913.77 € |
| Rappel du solde net des restes à réaliser : | 0.00 €       |
| Excédent ou Besoin de financement :         | - 1 913.77 € |

➤ Résultat de fonctionnement à affecter :

|                                                                                 |              |
|---------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| Résultat de l'exercice 2019 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) : | + 1 748.53 € |
| Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2019) :       | + 3 576.07 € |
| Total à affecter :                                                              | + 5 324.60 € |

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

|                                                                                              |              |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| 1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) : | + 1 913.77 € |
| 2) Affectation complémentaire en « réserves » (crédit compte 1068)                           | 0.00 €       |
| 3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé (ligne 002 de l'exercice 2020) :   | + 3 410.83 € |
| TOTAL AFFECTÉ :                                                                              | + 5 324.60 € |

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

# Communauté de Communes Creuse Confluence

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 04 mars 2020

### *Délibération sur le compte administratif 2019 – Affectation du résultat d'exploitation 2019 - Budget 40034 Cinéma :*

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2019 – Budget Cinéma :

#### ➤ Pour mémoire :

|                                                                           |                |
|---------------------------------------------------------------------------|----------------|
| Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2019) : | + 160.88 €     |
| Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2019) :  | + 170 701.91 € |

#### ➤ Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2019 :

|                                                                                          |                |
|------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| Solde d'exécution de l'exercice 2019 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) : | - 27 309.92 €  |
| Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2019) :                 | + 170 701.91 € |
| Solde d'exécution cumulé (ligne 001 de l'exercice 2020) :                                | + 143 391.99 € |

#### ➤ Restes à réaliser au 31 décembre 2019 :

|                                   |               |
|-----------------------------------|---------------|
| Sur dépenses d'investissement :   | - 20 581.48 € |
| Sur recettes d'investissement :   | 0.00 €        |
| Solde net des restes à réaliser : | - 20 581.48 € |

#### ➤ Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2019 :

|                                             |                |
|---------------------------------------------|----------------|
| Rappel du solde d'exécution cumulé :        | + 143 391.99 € |
| Rappel du solde net des restes à réaliser : | - 20 581.48 €  |
| Excédent ou Besoin de financement :         | + 122 810.51 € |

#### ➤ Résultat de fonctionnement à affecter :

|                                                                                 |            |
|---------------------------------------------------------------------------------|------------|
| Résultat de l'exercice 2019 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) : | - 160.88 € |
| Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2019) :       | + 160.88 € |
| Total à affecter :                                                              | 0.00 €     |

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

|                                                                                              |        |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| 1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) : | 0.00 € |
| 2) Affectation complémentaire en « réserves » (crédit compte 1068)                           | 0.00 € |
| 3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé (ligne 002 de l'exercice 2020) :   | 0.00 € |
| TOTAL AFFECTÉ :                                                                              | 0.00 € |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

# Communauté de Communes Creuse Confluence

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 04 mars 2020

### *Délibération sur le compte administratif 2019 – Affectation du résultat d'exploitation 2019 - Budget 40037 Production Electricité :*

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2019 – Budget Production Electricité :

#### ➡ Pour mémoire :

|                                                                           |        |
|---------------------------------------------------------------------------|--------|
| Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2019) : | 0.00 € |
| Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2019) :  | 0.00 € |

#### ➡ Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2019 :

|                                                                                          |        |
|------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| Solde d'exécution de l'exercice 2019 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) : | 0.00 € |
| Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2019) :                 | 0.00 € |
| Solde d'exécution cumulé (ligne 001 de l'exercice 2020) :                                | 0.00 € |

#### ➡ Restes à réaliser au 31 décembre 2019 :

|                                   |        |
|-----------------------------------|--------|
| Sur dépenses d'investissement :   | 0.00 € |
| Sur recettes d'investissement :   | 0.00 € |
| Solde net des restes à réaliser : | 0.00 € |

#### ➡ Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2019 :

|                                             |        |
|---------------------------------------------|--------|
| Rappel du solde d'exécution cumulé :        | 0.00 € |
| Rappel du solde net des restes à réaliser : | 0.00 € |
| Excédent ou Besoin de financement :         | 0.00 € |

#### ➡ Résultat de fonctionnement à affecter :

|                                                                                 |              |
|---------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| Résultat de l'exercice 2019 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) : | + 2 510.75 € |
| Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2019) :       | 0.00 €       |
| Total à affecter :                                                              | + 2 510.75 € |

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

|                                                                                              |              |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| 1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) : | 0.00 €       |
| 2) Affectation complémentaire en « réserves » (crédit compte 1068)                           | 0.00 €       |
| 3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé (ligne 002 de l'exercice 2020) :   | + 2 510.75 € |
| TOTAL AFFECTÉ :                                                                              | + 2 510.75 € |

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

# Communauté de Communes Creuse Confluence

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 04 mars 2020

### *Délibération sur le compte administratif 2019 – Affectation du résultat d'exploitation 2019 - Budget 40038 Ecoles :*

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2019 – Budget Ecoles :

#### ➡ Pour mémoire :

|                                                                           |                |
|---------------------------------------------------------------------------|----------------|
| Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2019) : | 0.00 €         |
| Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2019) :  | 0.00 €         |
| Transfert ou intégration de résultat de fonctionnement                    | 0.00 €         |
| Transfert ou intégration de résultat d'investissement                     | - 270 303.29 € |

#### ➡ Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2019 :

|                                                                                          |                |
|------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| Solde d'exécution de l'exercice 2019 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) : | + 16 780.21 €  |
| Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2019) :                 | 0.00 €         |
| Transfert ou intégration de résultat d'investissement                                    | - 270 303.29 € |
| Solde d'exécution cumulé (ligne 001 de l'exercice 2020) :                                | - 253 523.08 € |

#### ➡ Restes à réaliser au 31 décembre 2019 :

|                                   |              |
|-----------------------------------|--------------|
| Sur dépenses d'investissement :   | 0.00 €       |
| Sur recettes d'investissement :   | + 5 790.00 € |
| Solde net des restes à réaliser : | + 5 790.00 € |

#### ➡ Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2019 :

|                                             |                |
|---------------------------------------------|----------------|
| Rappel du solde d'exécution cumulé :        | - 253 523.08 € |
| Rappel du solde net des restes à réaliser : | + 5 790.00 €   |
| Excédent ou Besoin de financement :         | - 247 733.08 € |

#### ➡ Résultat de fonctionnement à affecter :

|                                                                                 |        |
|---------------------------------------------------------------------------------|--------|
| Résultat de l'exercice 2019 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) : | 0.00 € |
| Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2019) :       | 0.00 € |
| Transfert ou intégration de résultat de fonctionnement                          | 0.00 € |
| Total à affecter :                                                              | 0.00 € |

#### Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

|                                                                                              |        |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| 1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) : | 0.00 € |
| 2) Affectation complémentaire en « réserves » (crédit compte 1068)                           | 0.00 € |
| 3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé (ligne 002 de l'exercice 2020) :   | 0.00 € |
| TOTAL AFFECTÉ :                                                                              | 0.00 € |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

# Communauté de Communes Creuse Confluence

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 04 mars 2020

### *Délibération sur le compte administratif 2019 – Affectation du résultat d'exploitation 2019 - Budget 40039 Collecte Traitement Déchets :*

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2019 – Budget Collecte Traitement Déchets :

➡ Pour mémoire :

|                                                                           |                |
|---------------------------------------------------------------------------|----------------|
| Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2019) : | 0.00 €         |
| Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2019) :  | 0.00 €         |
| Transfert ou intégration de résultat de fonctionnement                    | 0.00 €         |
| Transfert ou intégration de résultat d'investissement                     | - 101 170.43 € |

➡ Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2019 :

|                                                                                          |                |
|------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| Solde d'exécution de l'exercice 2019 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) : | - 58 762.12 €  |
| Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2019) :                 | 0.00 €         |
| Transfert ou intégration de résultat d'investissement                                    | - 101 170.43 € |
| Solde d'exécution cumulé (ligne 001 de l'exercice 2020) :                                | - 159 932.55 € |

➡ Restes à réaliser au 31 décembre 2019 :

|                                   |                |
|-----------------------------------|----------------|
| Sur dépenses d'investissement :   | - 1 000.00 €   |
| Sur recettes d'investissement :   | + 104 743.00 € |
| Solde net des restes à réaliser : | + 103 743.00 € |

➡ Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2019 :

|                                             |                |
|---------------------------------------------|----------------|
| Rappel du solde d'exécution cumulé :        | - 159 932.55 € |
| Rappel du solde net des restes à réaliser : | + 103 743.00 € |
| Excédent ou Besoin de financement :         | - 56 189.55 €  |

➡ Résultat de fonctionnement à affecter :

|                                                                                 |               |
|---------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| Résultat de l'exercice 2019 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) : | + 66 957.01 € |
| Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2019) :       | 0.00 €        |
| Transfert ou intégration de résultat de fonctionnement                          | 0.00 €        |
| Total à affecter :                                                              | + 66 957.01 € |

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

- 1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) : + 56 189.55 €
- 2) Affectation complémentaire en « réserves » (crédit compte 1068) 0.00 €
- 3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé (ligne 002 de l'exercice 2020) : + 10 767.46 €

TOTAL AFFECTÉ : + 66 957.01 €

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

## Communauté de Communes Creuse Confluence

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 04 mars 2020

#### *Délibération sur le compte administratif 2019 – Affectation du résultat d'exploitation 2019 - Budget 40040 GEMAPI :*

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2019 – Budget GEMAPI :

➡ Pour mémoire :

|                                                                           |        |
|---------------------------------------------------------------------------|--------|
| Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2019) : | 0.00 € |
| Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2019) :  | 0.00 € |

➡ Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2019 :

|                                                                                          |              |
|------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| Solde d'exécution de l'exercice 2019 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) : | - 1 877.94 € |
| Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2019) :                 | 0.00 €       |
| Solde d'exécution cumulé (ligne 001 de l'exercice 2020) :                                | - 1 877.94 € |

➡ Restes à réaliser au 31 décembre 2019 :

|                                   |              |
|-----------------------------------|--------------|
| Sur dépenses d'investissement :   | - 1 122.06 € |
| Sur recettes d'investissement :   | 0.00 €       |
| Solde net des restes à réaliser : | - 1 122.06 € |

➡ Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2019 :

|                                             |              |
|---------------------------------------------|--------------|
| Rappel du solde d'exécution cumulé :        | - 1 877.94 € |
| Rappel du solde net des restes à réaliser : | - 1 122.06 € |
| Excédent ou Besoin de financement :         | - 3 000.00 € |

➡ Résultat de fonctionnement à affecter :

|                                                                                 |              |
|---------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| Résultat de l'exercice 2019 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) : | + 3 000.02 € |
| Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2019) :       | 0.00 €       |
| Total à affecter :                                                              | + 3 000.02 € |

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

- 1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) : + 3 000.00 €
- 2) Affectation complémentaire en « réserves » (crédit compte 1068) : 0.00 €
- 3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé (ligne 002 de l'exercice 2020) : + 0.02 €

TOTAL AFFECTÉ : + 3 000.02 €

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

# Communauté de Communes Creuse Confluence

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 04 mars 2020

### *Délibération sur le compte administratif 2019 – Affectation du résultat d'exploitation 2019 - Budget 40041 Tiers Lieu :*

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2019 – Budget Tiers Lieu :

#### ➡ Pour mémoire :

|                                                                           |        |
|---------------------------------------------------------------------------|--------|
| Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2019) : | 0.00 € |
| Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2019) :  | 0.00 € |

#### ➡ Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2019 :

|                                                                                          |               |
|------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| Solde d'exécution de l'exercice 2019 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) : | - 50 184.00 € |
| Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2019) :                 | 0.00 €        |
| Solde d'exécution cumulé (ligne 001 de l'exercice 2020) :                                | - 50 184.00 € |

#### ➡ Restes à réaliser au 31 décembre 2019 :

|                                   |               |
|-----------------------------------|---------------|
| Sur dépenses d'investissement :   | - 26 092.00 € |
| Sur recettes d'investissement :   | 0.00 €        |
| Solde net des restes à réaliser : | - 26 092.00 € |

#### ➡ Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2019 :

|                                             |               |
|---------------------------------------------|---------------|
| Rappel du solde d'exécution cumulé :        | - 50 184.00 € |
| Rappel du solde net des restes à réaliser : | - 26 092.00 € |
| Excédent ou Besoin de financement :         | - 76 276.00 € |

#### ➡ Résultat de fonctionnement à affecter :

|                                                                                 |        |
|---------------------------------------------------------------------------------|--------|
| Résultat de l'exercice 2019 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) : | 0.00 € |
| Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2019) :       | 0.00 € |
| Total à affecter :                                                              | 0.00 € |

#### Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

|                                                                                              |        |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| 1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) : | 0.00 € |
| 2) Affectation complémentaire en « réserves » (crédit compte 1068)                           | 0.00 € |
| 3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé (ligne 002 de l'exercice 2020) :   | 0.00 € |
| TOTAL AFFECTÉ :                                                                              | 0.00 € |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

# Communauté de Communes Creuse Confluence

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 04 mars 2020

### *Délibération sur le compte administratif 2019 – Affectation du résultat d'exploitation 2019 - Budget 40032 SPANC :*

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2019 – Budget SPANC :

#### ➡ Pour mémoire :

|                                                                           |               |
|---------------------------------------------------------------------------|---------------|
| Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2019) : | + 44 195.36 € |
| Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2019) :  | + 17 536.12 € |

#### ➡ Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2019 :

|                                                                                          |               |
|------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| Solde d'exécution de l'exercice 2019 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) : | + 964.33 €    |
| Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2019) :                 | + 17 536.12 € |
| Solde d'exécution cumulé (ligne 001 de l'exercice 2020) :                                | + 18 500.45 € |

#### ➡ Restes à réaliser au 31 décembre 2019 :

|                                   |        |
|-----------------------------------|--------|
| Sur dépenses d'investissement :   | 0.00 € |
| Sur recettes d'investissement :   | 0.00 € |
| Solde net des restes à réaliser : | 0.00 € |

#### ➡ Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2019 :

|                                             |               |
|---------------------------------------------|---------------|
| Rappel du solde d'exécution cumulé :        | + 18 500.45 € |
| Rappel du solde net des restes à réaliser : | 0.00 €        |
| Excédent ou Besoin de financement :         | + 18 500.42 € |

#### ➡ Résultat de fonctionnement à affecter :

|                                                                                 |               |
|---------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| Résultat de l'exercice 2019 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) : | - 1 255.05 €  |
| Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2019) :       | + 44 195.36 € |
| Total à affecter :                                                              | + 42 940.31 € |

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

|                                                                                              |               |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| 1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) : | 0.00 €        |
| 2) Affectation complémentaire en « réserves » (crédit compte 1068)                           | 0.00 €        |
| 3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé (ligne 002 de l'exercice 2020) :   | + 42 940.31 € |
| TOTAL AFFECTÉ :                                                                              | + 42 940.31 € |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

# Communauté de Communes Creuse Confluence

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 04 mars 2020

### *Délibération sur le compte administratif 2019 – Affectation du résultat d'exploitation 2019 - Budget 40043 Maisons de santé :*

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2019 – Budget Maisons de santé :

#### ➡ Pour mémoire :

|                                                                           |                |
|---------------------------------------------------------------------------|----------------|
| Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2019) : | 0.00 €         |
| Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2019) :  | 0.00 €         |
| Transfert ou intégration de résultat de fonctionnement                    | + 17 369.11 €  |
| Transfert ou intégration de résultat d'investissement                     | + 274 981.10 € |

#### ➡ Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2019 :

|                                                                                          |                |
|------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| Solde d'exécution de l'exercice 2019 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) : | + 383 584.44 € |
| Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2019) :                 | 0.00 €         |
| Transfert ou intégration de résultat d'investissement                                    | + 274 981.10 € |
| Solde d'exécution cumulé (ligne 001 de l'exercice 2020) :                                | + 658 565.54 € |

#### ➡ Restes à réaliser au 31 décembre 2019 :

|                                   |        |
|-----------------------------------|--------|
| Sur dépenses d'investissement :   | 0.00 € |
| Sur recettes d'investissement :   | 0.00 € |
| Solde net des restes à réaliser : | 0.00 € |

#### ➡ Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2019 :

|                                             |                |
|---------------------------------------------|----------------|
| Rappel du solde d'exécution cumulé :        | + 658 565.54 € |
| Rappel du solde net des restes à réaliser : | 0.00 €         |
| Excédent ou Besoin de financement :         | + 658 565.54 € |

#### ➡ Résultat de fonctionnement à affecter :

|                                                                                 |               |
|---------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| Résultat de l'exercice 2019 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) : | + 65 175.89 € |
| Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2019) :       | 0.00 €        |
| Transfert ou intégration de résultat de fonctionnement                          | + 17 369.11 € |
| Total à affecter :                                                              | + 82 545.00 € |

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

|                                                                                              |               |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| 1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) : | 0.00 €        |
| 2) Affectation complémentaire en « réserves » (crédit compte 1068)                           | 0.00 €        |
| 3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé (ligne 002 de l'exercice 2020) :   | + 82 545.00 € |
| TOTAL AFFECTÉ :                                                                              | + 82 545.00 € |

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Communauté de Communes Creuse Confluence

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 04 mars 2020

*Subventions du budget principal aux budgets annexes*

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération du 10 avril 2019 approuvant l'adoption du Budget Primitif 2019, du Budget Principal et des Budgets Annexes,

Considérant que les budgets annexes 40002 ZAI Boussac, 40018 Atelier traiteur Jarnages, 40019 Bat Accueil Entr Gouzon, 40021 Enfance Jeunesse, 40027 Piscine, 40028 Atelier Allez, 40031 Médiathèque, 40034 Cinéma, 40038 Ecoles et 40040 GEMAPI ne disposent pas des ressources propres suffisantes pour assurer leur équilibre.

Considérant que ces montants ont été inscrits au budget primitif 2019 à titre prévisionnel,

Le Président demande au Conseil Communautaire de bien vouloir décider le versement par le budget principal d'une subvention d'équilibre aux budgets annexes selon le tableau suivant :

| Dépenses         |                | Recettes                        |              |
|------------------|----------------|---------------------------------|--------------|
| Budget principal | 1 915 300,59 € | 40002 ZAI Boussac               | 787,97 €     |
|                  |                | 40018 Atelier traiteur Jarnages | 2 324,19 €   |
|                  |                | 40019 Bat Accueil Entr Gouzon   | 22 125,69 €  |
|                  |                | 40021 Enfance Jeunesse          | 549 496,16 € |
|                  |                | 40027 Piscine                   | 331 608,40 € |
|                  |                | 40028 Atelier Allez             | 6 634,66 €   |
|                  |                | 40031 Médiathèque               | 152 347,17 € |
|                  |                | 40034 Cinéma                    | 89 446,23 €  |
|                  |                | 40038 Ecoles                    | 670 170,65 € |
|                  |                | 40040 GEMAPI                    | 90 359,47 €  |

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré :

- Approuve le montant des subventions du budget principal aux budgets annexes pour l'année 2019 cité dans les tableaux ci-dessus ;
- Autorise le président à signer tout document relatif à cette affaire.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

## Communauté de Communes Creuse Confluence

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 04 mars 2020

#### *Fixation des attributions de compensation pour l'année 2020*

Monsieur le Président rappelle que le Conseil Communautaire par délibération n°2019/310 du 27 novembre 2019 a approuvé la révision libre des Attributions de Compensation de la Commune de Boussac dans le cadre de la compétence « création et gestion de Maisons de Services au Public et définition des obligations de Services au Public (MSAP) » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, et a fixé le montant des Attributions de Compensation de la Commune de Boussac après révision à 518 043,54 €.

Par ailleurs, Monsieur le Président explique que la Communauté de Communes Creuse Confluence a décidé d'étendre au 1<sup>er</sup> septembre 2019 la compétence « Ecoles », à l'ensemble du territoire communautaire, conformément aux nouveaux statuts validés par arrêté préfectoral n°2018-12-28-002 en date du 28-12-2018.

Monsieur le Président fait savoir que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a été saisie afin d'évaluer le transfert des charges pour la compétence « Ecoles ». Elle a remis son rapport le 4 mars 2020.

Il rappelle aux membres de l'Assemblée qu'avant le transfert de la compétence « Ecoles », les montants des attributions de compensation des communes concernées étaient les suivants :

| Commune                  | AC <u>avant</u> transfert de compétence<br>"Ecoles" |
|--------------------------|-----------------------------------------------------|
| AUGE                     | 1 199,00 €                                          |
| BETETE                   | 45 598,00 €                                         |
| BORD ST GEORGES          | 30 720,00 €                                         |
| BOUSSAC                  | 518 044,00 €                                        |
| BOUSSAC BOURG            | 199 589,00 €                                        |
| BUDELIERE                | 17 543,00 €                                         |
| BUSSIERE ST GEORGES      | 53 052,00 €                                         |
| CHAMBONCHARD             | 25 545,00 €                                         |
| CHAMBON-SUR-VOUEIZE      | 95 797,00 €                                         |
| CLUGNAT                  | 91 787,00 €                                         |
| EVAUX-LES-BAINS          | 62 007,00 €                                         |
| LAVAUFRANCHE             | 20 894,00 €                                         |
| LEPAUD                   | 14 789,00 €                                         |
| LEYRAT                   | 10 012,00 €                                         |
| LUSSAT                   | -4 631,00 €                                         |
| MALLERET BOUSSAC         | 16 843,00 €                                         |
| NOUHANT                  | -2 906,00 €                                         |
| NOUZERINES               | 26 249,00 €                                         |
| SAINT JULIEN LA GENETE   | -2 456,00 €                                         |
| SAINT MARIEN             | 27 305,00 €                                         |
| SAINT PIERRE LE BOST     | 15 184,00 €                                         |
| SAINT SILVAIN BAS LE ROC | 53 272,00 €                                         |
| SOUMANS                  | 82 235,00 €                                         |
| TARDES                   | -3 268,00 €                                         |
| TOULX SAINTE CROIX       | 25 425,00 €                                         |
| VERNEIGES                | -869,00 €                                           |
| VIERSAT                  | 28 709,00 €                                         |

Après intégration du montant du transfert de charges de la compétence « Ecoles », les montants des attributions de compensation des communes concernées proposés pour l'année 2020, **intégrant le prorata de transfert de charges pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2019 au 31 décembre 2019**, sont les suivants :

| Commune                  | AC 2020 après transfert<br>compétence "Ecoles" et rappel sept<br>à déc 2019 |
|--------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|
| AUGE                     | 1 199,00 €                                                                  |
| BETETE                   | 24 545,00 €                                                                 |
| BORD ST GEORGES          | 11 574,00 €                                                                 |
| BOUSSAC                  | 416 785,00 €                                                                |
| BOUSSAC BOURG            | 199 589,00 €                                                                |
| BUDELIERE                | -40 194,00 €                                                                |
| BUSSIERE ST GEORGES      | 32 562,00 €                                                                 |
| CHAMBONCHARD             | 25 545,00 €                                                                 |
| CHAMBON-SUR-VOUEIZE      | 24 003,00 €                                                                 |
| CLUGNAT                  | 40 086,00 €                                                                 |
| EVAUX-LES-BAINS          | -42 864,00 €                                                                |
| LAVAUFRANCHE             | 1 357,00 €                                                                  |
| LEPAUD                   | -14 358,00 €                                                                |
| LEYRAT                   | 10 012,00 €                                                                 |
| LUSSAT                   | -26 479,00 €                                                                |
| MALLERET BOUSSAC         | 16 843,00 €                                                                 |
| NOUHANT                  | -18 748,00 €                                                                |
| NOUZERINES               | 6 156,00 €                                                                  |
| SAINT JULIEN LA GENETE   | -2 456,00 €                                                                 |
| SAINT MARIEN             | 12 533,00 €                                                                 |
| SAINT PIERRE LE BOST     | 15 184,00 €                                                                 |
| SAINT SILVAIN BAS LE ROC | 30 851,00 €                                                                 |
| SOUMANS                  | 48 730,00 €                                                                 |
| TARDES                   | -3 268,00 €                                                                 |
| TOULX SAINTE CROIX       | 25 425,00 €                                                                 |
| VERNEIGES                | -869,00 €                                                                   |
| VIERSAT                  | 4 486,00 €                                                                  |

Monsieur le Président présente ci-dessous les montants positifs et négatifs des attributions de compensation de l'ensemble des communes du territoire pour l'année 2020 et demande au Conseil Communautaire de se prononcer :

| Commune                  | AC 2020 positives | Commune                | AC 2020 négatives |
|--------------------------|-------------------|------------------------|-------------------|
| AUGE                     | 1 199,00 €        | BLAUDEIX               | -1 516,00 €       |
| BETETE                   | 24 545,00 €       | BUDELIERE              | -40 194,00 €      |
| BORD ST GEORGES          | 11 574,00 €       | DOMEYROT               | -4 267,00 €       |
| BOUSSAC                  | 416 785,00 €      | EVAUX-LES-BAINS        | -42 864,00 €      |
| BOUSSAC BOURG            | 199 589,00 €      | LEPAUD                 | -14 358,00 €      |
| BUSSIÈRE ST GEORGES      | 32 562,00 €       | LUSSAT                 | -26 479,00 €      |
| CELLE-SOUS-GOUZON        | 2 991,00 €        | NOUHANT                | -18 748,00 €      |
| CHAMBONCHARD             | 25 545,00 €       | PIERREFITE             | -663,00 €         |
| CHAMBON-SUR-VOUEIZE      | 24 003,00 €       | SAINT JULIEN LA GENETE | -2 456,00 €       |
| CLUGNAT                  | 40 086,00 €       | SAINT JULIEN LE CHATEL | -1 492,00 €       |
| CRESSAT                  | 76 930,00 €       | SAINT LOUP             | -3 303,00 €       |
| GOUZON                   | 36 683,00 €       | TARDES                 | -3 268,00 €       |
| JARNAGES                 | 7 852,00 €        | TROIS FONDS            | -489,00 €         |
| LADAPEYRE                | 26 822,74 €       | VERNEIGES              | -869,00 €         |
| LAVAUFRANCHE             | 1 357,00 €        | Total :                | -160 966,00 €     |
| LEYRAT                   | 10 012,00 €       |                        |                   |
| MALLERET BOUSSAC         | 16 843,00 €       |                        |                   |
| NOUZERINES               | 6 156,00 €        |                        |                   |
| PARSAC – RIMONDEIX       | 34 344,75 €       |                        |                   |
| PIONNAT                  | 8 926,75 €        |                        |                   |
| SAINT MARIEN             | 12 533,00 €       |                        |                   |
| SAINT PIERRE LE BOST     | 15 184,00 €       |                        |                   |
| SAINT SILVAIN BAS LE ROC | 30 851,00 €       |                        |                   |
| SAINT SILVAIN SOUS TOULX | 833,00 €          |                        |                   |
| SOUMANS                  | 48 730,00 €       |                        |                   |
| TOULX SAINTE CROIX       | 25 425,00 €       |                        |                   |
| VIERSAT                  | 4 486,00 €        |                        |                   |
| VIGEVILLE                | 199,00 €          |                        |                   |
| Total:                   | 1 143 047,24 €    |                        |                   |

Il rappelle les modalités de versement et de perception suivantes :

- **AC positives**
  - Montant de l'AC supérieur à 3 000 € : 1/10<sup>ème</sup> du montant total versé mensuellement de mars à novembre, puis une régularisation au mois de décembre,
  - Montant de l'AC inférieur à 3 000 € : un premier versement unique égal à 80% du montant total au mois de mars, puis une régularisation au mois de décembre.
- **AC négatives**
  - ¼ du montant total encaissé sur les 3 premiers trimestres puis une régularisation au dernier trimestre.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré :

- Approuve le montant des attributions de compensation pour l'année 2020 cité dans les tableaux ci-dessus ainsi que les modalités de versement et de perception ;
- Dit que les sommes versées le seront à partir du budget principal, imputation 739211 ;
- Dit que les sommes à encaisser seront sur le budget principal, imputation 73211 ;
- Autorise le président à signer tout document relatif à cette affaire.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Communauté de Communes Creuse Confluence

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 04 mars 2020

*Ouverture de crédits budgétaires en investissement : Budget Annexe 40002 ZAI*

Préalablement au vote du budget primitif 2020, la collectivité ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2019.

Afin de faciliter les dépenses nouvelles d'investissement du 1er trimestre 2020, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, l'organe délibérant peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser l'ordonnateur à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits budgétairement en 2019 (*hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts », solde d'exécution de la section d'investissement (001) et restes à réaliser*).

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2020 pour le budget annexe 40002 ZAI dans les limites indiquées ci-dessous :

| Budget       | Chapitre<br>(dépenses) | Désignation                      | Rappel budget<br>2019 | Montant autorisé<br>(max 25%) |
|--------------|------------------------|----------------------------------|-----------------------|-------------------------------|
| 40002<br>ZAI | 20                     | Immobilisations<br>incorporelles | 35 500 €              | 8 875 €                       |

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré :

- Approuver les ouvertures de crédit citées ci-dessus,
- Autoriser Le Président à réaliser les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 04 mars 2020

*Groupement de commande Telecom : décision des membres constitutifs*

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.1414-3 ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** le budget de l'exercice ;

**VU** la délibération du Conseil Communautaire n°2019/320 du 27 novembre 2019 portant sur l'adhésion au groupement de commandes pour la fourniture de services de télécommunications ;

**VU** le rapport de Mr le Président.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**Le Conseil Communautaire**

- conformément à sa délibération susvisée autorisant l'adhésion au groupement de commandes pour la fourniture de services de télécommunications décide d'acheter selon les modalités suivantes :

**Article 1 :**

La Communauté de Communes autorise le Département de la Creuse à lancer pour son compte une consultation relative à la « fourniture de services de télécommunications » qui sera passée dans le cadre de la procédure d'Appel d'Offres Ouvert en application des articles L2124-1, L2124-2, R2124-2, R2161-2 à R2161-5 du Code de la Commande publique et selon la technique d'achat de l'accord-cadre, conclu pour chaque lot avec un opérateur économique et exécuté par l'émission de bons de commande, sans minimum ni maximum, en application des articles L2125-1 1°, R2162-1 à R2162-6, R2162-13 et R2162-14 du Code de la Commande Publique.

L'accord-cadre fixera toutes les stipulations contractuelles et sera exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande.

Pour les prestations, objet du besoin, définies ci-après par la Communauté de Communes Creuse Confluence, le changement d'opérateurs vers celui attributaire du/des marché(s) afférent(s) doit avoir lieu au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**Article 2 :**

Les marchés issus de cette consultation seront conclus pour une période initiale qui court à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour une durée de 2 ans ferme, reconductible 2 fois par période successives d'un an, sans toutefois dépasser le 31 décembre 2024.

**Article 3 :**

Les prestations proposées par le groupement de commandes sont les suivantes :

- Service de téléphonie fixe (abonnements + consommations) ;
- Service téléphonie en mode hébergé (Centrex) ;
- Service téléphonie mobile (abonnements + équipements terminaux) ;
- Service accès Internet haut débit / très haut débit ;
- Service accès réseaux VPN-MPLS (connexion intersites) ;
- Service accès fixe sécurisé (service de téléphonie fixe pour les appels du 18).

Ces prestations seront intégrées dans différents lots détaillés dans le dossier de consultation des entreprises.

Les besoins de la Communauté de Communes portent uniquement sur les prestations suivantes :

- Service de téléphonie fixe (abonnements + consommations) ;
- Service téléphonie en mode hébergé (Centrex) ;
- Service téléphonie mobile (abonnements + équipements terminaux) ;
- Service accès Internet haut débit / très haut débit ;
- Service accès réseaux VPN-MPLS (connexion intersites) ;

**Article 4 :**

Le montant prévisionnel des besoins de la Communauté de Communes toutes prestations confondues, pour la durée totale de l'accord cadre est estimé à 44 000 € H.T.

**Article 5 :**

Les financements nécessaires à l'exécution du/des accord(s)-cadre(s) seront imputés sur le chapitre 62 article 6262 du budget principal et des budgets annexes concernés de la Communauté de Communes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Communauté de Communes Creuse Confluence

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 04 mars 2020

*Admission en non-valeur budget 40005 Assainissement*

Monsieur le Président expose :

Vu la demande d'admission en non-valeur par la Responsable du Centre des Finances Publiques de Boussac, et portant sur les pièces annexées à la présente délibération.

Sur présentation des documents du comptable public, il apparaît que les créances s'élèvent à 214,19 € et 479,67 €.

Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur l'admission en non-valeur des pièces énoncées ci-dessus.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré :

- Se prononce favorablement à l'admission en non-valeur des pièces pour un montant de 214,19 € et 479,67 €,
- Autorise le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

## Communauté de Communes Creuse Confluence

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 04 mars 2020

#### *Effacement de dettes budget 40005 Assainissement*

Monsieur le Président fait savoir que Madame le Trésorier de Boussac a transmis plusieurs dossiers pour des créances éteintes.

Ces créances portent sur de la redevance d'assainissement dont la Communauté de Communes n'a pas pu effectuer le recouvrement en raison de l'insolvabilité du débiteur.

La Commission de Surendettement des Particuliers de la Creuse qui s'est réunie le 25 avril 2019 demande d'éteindre juridiquement les créances suivantes :

- Assainissement : 166,82 €

La Commission de Surendettement des Particuliers de la Creuse qui s'est réunie le 27 novembre 2019 demande d'éteindre juridiquement les créances suivantes :

- Assainissement : 257,33 €

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré :

- Admet les créances éteintes des redevables cités en annexe suite à la décision de la commission de surendettement des particuliers de la Creuse du 25 avril 2019 prononçant l'effacement des dettes citées ci-dessus,
- Admet les créances éteintes des redevables cités en annexe suite à la décision de la commission de surendettement des particuliers de la Creuse du 27 novembre 2019 prononçant l'effacement des dettes citées ci-dessus,
- Autorise le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Communauté de Communes Creuse Confluence

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 04 mars 2020

*Effacement de dettes budget 40000 Principal*

Monsieur le Président fait savoir que Madame le Trésorier de Boussac a transmis un dossier pour des créances éteintes.

La Communauté de Communes n'a pas pu effectuer le recouvrement de ces créances en raison de l'insolvabilité du débiteur.

La Commission de Surendettement des Particuliers Du Puy de Dôme qui s'est réunie le 20 février 2020 demande d'éteindre juridiquement une créance de 175,42 €.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré :

- Admet les créances éteintes des redevables cités en annexe suite à la décision de la commission de surendettement des particuliers du Puy de Dôme du 20 février 2020 prononçant l'effacement de la dette citée ci-dessus,
- Autorise le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 04 mars 2020

*Modalités de fourniture et de remboursement du gaz entre la SEM Etablissement Thermal et la Communauté de Communes pour le chauffage des installations de la piscine d'Evaux-les-Bains*

Monsieur le Président explique que la piscine d'Evaux les Bains est alimentée en mode secondaire par du gaz propane pour le chauffage du bassin et de ses installations.

Le gaz est fourni par la SEM Etablissement Thermal pour pallier les périodes où la SEM Etablissement Thermal ne peut pas envoyer de calories géothermiques du fait d'une température trop basse dans le bassin de stockage (*la température du bassin de stockage ne doit pas descendre en dessous de 50° pour éviter toute prolifération de bactéries et notamment des légionnelles, ceci pendant la saison thermale*).

En début de saison et jusqu'à ce que la température extérieure soit assez haute, la piscine bascule sur le gaz, et de même à l'automne, en fonction des températures et lorsque la piscine est vidangée, en pleine saison, même s'il fait chaud à l'extérieur, la demande de calories étant trop forte, le retour d'eau dans le bassin de stockage est trop froid et refroidit trop l'eau thermale, d'où passage sur les chaudières à gaz.

Les chaudières à gaz sont équipées d'un compteur de calories au niveau du local pompes, afin de suivre précisément les calories fournies. La SEM Etablissement Thermal prend à son compte le coût de maintenance du matériel servant à la piscine, et l'électricité qui fait fonctionner la pompe qui tourne en permanence.

Monsieur le Président explique qu'il convient de rembourser à la SEM Etablissement Thermal le coût du gaz consommé pour le chauffage des installations de la piscine, sur la base des calories réelles relevée sur le compteur.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré :

- Approuve les modalités de fourniture et de remboursement des factures de gaz à la SEM Etablissement Thermal,
- Dit que le montant du remboursement sera calculé sur la base des calories fournies,
- Dit que le remboursement sera imputé au compte 62878,
- Autorise le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Communauté de Communes Creuse Confluence

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 04 mars 2020

*Création d'un poste d'éducateur APS et d'un poste d'éducateur principal 2ème classe APS à temps plein*

Monsieur le Président explique que le départ en retraite de l'un de nos agents nécessite de lancer un recrutement.

Afin de multiplier nos chances d'obtenir des candidats pour ce poste, il propose de créer un poste d'éducateur APS et un poste d'éducateur principal 2e classe APS à temps plein temps.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré :

- Approuve la création de ces deux postes au 1er avril 2020,
- Dit que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au Budget Annexe Piscine.
- Autorise le Président à signer tout document relatif à cette affaire

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 04 mars 2020

*Approbation du rapport de CLECT de la séance du 4 mars 2020 portant sur l'évaluation de la compétence « CONSTRUCTION, ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT D'EQUIPEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT PREELEMENTAIRE ET ELEMENTAIRE (ECOLES) »*

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes a décidé d'étendre au 1er septembre 2019 la compétence relative à « la construction, l'entretien et le fonctionnement d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire ».

L'extension de la compétence « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire » (Ecoles) à l'ensemble du territoire communautaire concerne les communes suivantes :

- Auge
- Bétête
- Bord Saint Georges
- Boussac
- Boussac-Bourg
- Budelière
- Bussière Saint Georges
- Chambonchard
- Chambon sur Voueize
- Clugnat
- Evaux les Bains
- Lavaufanche
- Lépaud
- Leyrat
- Lussat
- Malleret Boussac
- Nouhant
- Nouzerines
- Saint Marien
- Saint Pierre le Bost
- Saint Silvain Bas le Roc
- Soumans
- St Julien la Genête
- Tardes
- Toulx Sainte Croix
- Verneiges
- Viersat

C'est dans ce cadre que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a été saisie afin d'évaluer le transfert des charges entre les Communes concernées et la Communauté de Communes.

Il présente les montants définitifs retenus par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées qui sont les suivants pour une année pleine :

| COMMUNES                        | Coût net du service |
|---------------------------------|---------------------|
| <b>Auge</b>                     | 0                   |
| <b>Bétête</b>                   | 15 790 €            |
| <b>Bord Saint Georges</b>       | 14 359 €            |
| <b>Boussac</b>                  | 75 944 €            |
| <b>Boussac Bourg</b>            | 0                   |
| <b>Budelière</b>                | 43 303 €            |
| <b>Bussière Saint Georges</b>   | 15 367 €            |
| <b>Chambonchard</b>             | 0                   |
| <b>Chambon sur Voueize</b>      | 53 846 €            |
| <b>Clugnat</b>                  | 38 776 €            |
| <b>Evaux les Bains</b>          | 78 653 €            |
| <b>Lavaufranche</b>             | 14 653 €            |
| <b>Lepaud</b>                   | 21 860 €            |
| <b>Leyrat</b>                   | 0                   |
| <b>Lussat</b>                   | 16 386 €            |
| <b>Malleret Boussac</b>         | 0                   |
| <b>Nouhant</b>                  | 11 882 €            |
| <b>Nouzerines</b>               | 15 070 €            |
| <b>Saint Marien</b>             | 11 079 €            |
| <b>Saint Pierre le Bost</b>     | 0                   |
| <b>Saint Silvain Bas le Roc</b> | 16 816 €            |
| <b>Soumans</b>                  | 25 129 €            |
| <b>St Julien la Genête</b>      | 0                   |
| <b>Tardes</b>                   | 0                   |
| <b>Toulx Sainte croix</b>       | 0                   |
| <b>Verneiges</b>                | 0                   |
| <b>Viersat</b>                  | 18 167 €            |
| <b>TOTAL</b>                    | <b>487 078 €</b>    |

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de se prononcer sur le rapport de CLECT annexé à la présente délibération et en donne lecture.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré :

- Donne un avis favorable au rapport de CLECT présenté et annexé à la présente délibération,
- Dit que les communes membres auront trois mois, à compter de la notification par le Président de CLECT, pour se prononcer sur ce rapport,
- Autorise le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Communauté de Communes Creuse Confluence

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 04 mars 2020

*Adoption des rythmes scolaires pour les trois années à venir (secteur ex EVAUX / Chambon – Boussac et Gouzon)*

Monsieur le Président indique, comme le prévoient les dispositions de l'article D. 521 -12 III du code de l'éducation, que « la décision d'organisation de la semaine scolaire prise par le directeur académique des services de l'éducation nationale ne peut porter sur une durée supérieure à trois ans ».

L'organisation du temps scolaire retenue pour les écoles, qui relèvent de la compétence de la Communauté de Communes Creuse Confluence, arrive à échéance pour les écoles de BÉTÊTE, BUDELIÈRE, Maternelle et primaire de CHAMBON SUR VOUEIZE, CLUGNAT, Maternelle et primaire d'ÉVAUX LES BAINS, Maternelle et primaire de GOUZON, JARNAGES, LADAPEYRE, LÉPAUD, LUSSAT, NOUHANT, PARSAC-RIMONDEIX et VIERSAT.

Cette décision peut être renouvelée pour une période de trois ans.

Après consultation des conseils d'écoles, le Président propose les horaires suivants pour les écoles de :

BÉTÊTE, BUDELIÈRE, Elémentaire et primaire de CHAMBON SUR VOUEIZE, CLUGNAT, Elémentaire et primaire d'ÉVAUX LES BAINS, Elémentaire et primaire de GOUZON, JARNAGES, LADAPEYRE, LÉPAUD, LUSSAT, NOUHANT, et VIERSAT.

|            | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi |
|------------|-------|-------|----------|-------|----------|
| Matin      | 9:00  | 9:00  |          | 9:00  | 9:00     |
|            | 12:00 | 12:00 |          | 12:00 | 12:00    |
|            |       |       |          |       |          |
| Pause      | 12:00 | 12:00 |          | 12:00 | 12:00    |
|            | 13:30 | 13:30 |          | 13:30 | 13:30    |
|            |       |       |          |       |          |
| Après-midi | 13:30 | 13:30 |          | 13:30 | 13:30    |
|            | 16:30 | 16:30 |          | 16:30 | 16:30    |
| Total      | 6:00  | 6:00  | 0:00     | 6:00  | 6:00     |
|            | 24h00 |       |          |       |          |

Le Président propose les horaires suivants pour l'école : PARSAC-RIMONDEIX

|            | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi |
|------------|-------|-------|----------|-------|----------|
| Matin      | 8:45  | 8:45  |          | 8:45  | 8:45     |
|            | 11:45 | 11:45 |          | 11:45 | 11:45    |
|            |       |       |          |       |          |
| Pause      | 11:45 | 11:45 |          | 11:45 | 11:45    |
|            | 13:15 | 13:15 |          | 13:15 | 13:15    |
|            |       |       |          |       |          |
| Après-midi | 13:15 | 13:15 |          | 13:15 | 13:15    |
|            | 16:15 | 16:15 |          | 16:15 | 16:15    |
|            |       |       |          |       |          |
| Total      | 6:00  | 6:00  | 0:00     | 6:00  | 6:00     |
|            | 24h00 |       |          |       |          |

Le Conseil communautaire après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré :

- Approuve la semaine de 4 jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi),
- Approuve les horaires journaliers exprimés ci-dessus
- Donne son accord pour proposer ces modalités d'organisation du temps scolaire à l'inspecteur de l'éducation nationale de notre secteur et autorise le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Communauté de Communes Creuse Confluence

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 04 mars 2020

*Octroi de subventions dans le cadre des sorties scolaires*

Monsieur le Président fait savoir qu'au titre de la compétence « écoles », la collectivité souhaite favoriser l'accès, pour tous les enfants scolarisés sur son territoire, à la culture et à toutes sorties pédagogiques susceptibles de faciliter les apprentissages et de susciter la curiosité de nos jeunes.

Dans ce cadre, la collectivité accompagne financièrement les projets de sorties scolaires.

A la suite de l'examen des demandes de subventions par la commission écoles du 18 février 2020 et par le bureau de la Communauté de communes du 19 février 2020, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire d'attribuer les subventions aux différentes coopératives scolaires ou associations de parents d'élèves de chaque école, sur la base de 15 € par enfant pour une sortie à la journée et 40 € par enfant pour une sortie comprenant une nuitée. Il donne lecture du tableau annexé à la délibération.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré :

- Accepte de verser, pour la période scolaire 2019 / 2020, les montants de subventions indiquées dans le tableau annexé.
- Vu le caractère d'urgence, car des écoles doivent partir dans un futur très proche, les membres du conseil Communautaire demande à ouvrir les crédits qui sera voté au prochain budget 2020.
- Dit que les sommes versées le seront à partir du budget écoles : imputation 6574,
- Autorise le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

| Ecoles                            | Participation Communauté de Communes |
|-----------------------------------|--------------------------------------|
| BETETE                            | 800 €                                |
| BORD ST GEORGES                   | 920 €                                |
| BOUSSAC Primaire                  | 930 €                                |
| BOUSSAC Maternelle                | 585 €                                |
| BUDELIERE                         | 780 €                                |
| CHAMBON SUR VOUEIZE<br>Maternelle | 480 €                                |
| CHAMBON SUR VOUEIZE<br>Primaire   | 2 240 €                              |
| CLUGNAT                           | 735 €                                |
| EVAUX Maternelle                  | 450 €                                |
| EVAUX Primaire                    | 1 640 €                              |
| GOUZON Maternelle                 | 810 €                                |

|                       |         |
|-----------------------|---------|
| GOUZON Primaire       | 1 695 € |
| JARNAGES              | 1 245 € |
| LADAPEYRE             | 255 €   |
| LAVAUFRANCHE          | 360 €   |
| LEPAUD                | 1 200 € |
| LUSSAT                | 440 €   |
| PARSAC                | 3 840 € |
| PIONNAT               | 795 €   |
| ST SILVAIN BAS LE ROC | 540 €   |
| SOUMANS               | 315 €   |
| NOUHANT – VERSAT      | 660 €   |

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

## Communauté de Communes Creuse Confluence

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 04 mars 2020

#### *Octroi d'une subvention concernant le RPI Nouzerines/Bussière St Georges et St Marien*

Monsieur le Président indique que les écoles de NOUZERINES, BUSSIERE ST GEORGES et ST MARIEN ont répondu à un appel à projets de l'Education Nationale lié à un parcours d'éducation artistique et culturelle impliquant la DRAC, le Rectorat, les Jeunesses Musicales de France. Ce projet autour de la musique a suscité l'enthousiasme de la DRAC qui octroi la somme de 1 980 euros et du Rectorat pour une somme de 450 euros.

La commission écoles du 18 février 2020 et le bureau de la Communauté de communes du 19 février 2020, ont souhaité donner une suite favorable à cette demande, sachant que ce projet a été lancé préalablement à la mise en œuvre d'un mécanisme de subventions ayant une finalité culturelle ou sportive. La commission a précisé en outre que la subvention viendrait en remplacement d'une subvention de type « déplacement comprenant une nuitée ». Monsieur le Président propose donc aux membres du Conseil Communautaire d'attribuer une subvention de 900 € au profit de l'association des parents du RPI.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré,

- Accepte de verser la subvention de 900 €,
- Vu le caractère d'urgence, demande l'ouverture des crédits qui seront votés au budget 2020,
- Dit que les sommes versées le seront à partir du budget écoles : imputation 6574,
- Autorise le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

## Communauté de Communes Creuse Confluence

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 04 mars 2020

#### *Attribution de marchés concernant les travaux d'aménagement de locaux d'accueil d'entreprises dans un bâtiment situé sur la Commune de Gouzon*

Monsieur le Président rappelle aux membres de l'Assemblée qu'en séance du 18 septembre 2019, le Conseil Communautaire a approuvé dans le cadre de l'aménagement d'un bâtiment d'accueil d'entreprises dans un bâtiment existant sur la commune de Gouzon, le recours à un marché de travaux avec mise en concurrence et publicité en lots séparés, selon la procédure adaptée.

La consultation initiale des entreprises a été lancée le 30 septembre 2019. La Commission Achats s'est réunie les 29 octobre et 12 novembre 2019 pour procéder à l'ouverture puis à l'analyse des offres.

Sur les 11 lots constituant le marché, 6 lots ont été déclarés fructueux, 3 lots ont été déclarés infructueux faute de candidats, 1 offre a été déclarée inacceptable en raison de dépassements conséquents des crédits budgétaires alloués et 1 lot n'a pas pu être attribué en raison de la nécessité de modifier substantiellement son contenu.

Par conséquent, une seconde consultation portant sur les 5 lots non attribués a été lancée le 16 décembre 2019, la Commission Achats s'est réunie les 24 janvier et 7 février 2020 pour procéder à l'ouverture puis à l'analyse des offres.

Sur les 5 lots constituant cette consultation, 4 ont été déclarés fructueux, 1 lot a été déclaré infructueux, l'offre déposée ne répondant pas au cahier des charges.

Une consultation complémentaire portant sur le dernier lot infructueux a été lancée le 7 février 2020, la Commission Achats s'est réunie le 25 février 2020 pour procéder à l'ouverture puis à l'analyse des offres.

Le dernier lot objet de la consultation a été déclaré fructueux.

A l'issue de ces 3 consultations, la Commission Achats a proposé de retenir les candidats suivants pour les différents lots conformément au rapport d'analyses des offres rendu par le maître d'œuvre :

| <b>Lots</b>                                                           | <b>Estimation</b>     | <b>Entreprise retenue</b> | <b>Tranche Ferme HT</b> | <b>Tranche optionnelle HT</b> | <b>Total HT</b>       |
|-----------------------------------------------------------------------|-----------------------|---------------------------|-------------------------|-------------------------------|-----------------------|
| <b>1 – Démolition – Gros œuvre</b>                                    | 200 000,00 €          | BOUILLOT BTP              | 124 000,00 €            | 29 500,00 €                   | 153 500,00 €          |
| <b>2 – Charpente métallique, couverture, bardage, photovoltaïque</b>  | 439 000,00 €          | CCBH                      | 222 256,09 €            | -                             | 222 256,09 €          |
|                                                                       |                       | RIDIRA                    | 59 247,60 €             | -                             | 59 247,60 €           |
|                                                                       |                       | B ENERGY                  | 117 509,14 €            | -                             | 117 509,14 €          |
| <b>3 – Menuiseries extérieures, serrurerie</b>                        | 65 000,00 €           | AFD                       | 54 871,35 €             | 9 765,60 €                    | 64 636,95 €           |
| <b>4 – Plâtrerie, fx plafonds, isolation, menuiseries intérieures</b> | 129 000,00 €          | GIRAUD                    | 88 354,40 €             | 35 688,56 €                   | 124 042,96 €          |
| <b>6 – Carrelage, faïences</b>                                        | 12 000,00 €           | DE MIRANDA                | 9 323,00 €              | 1 064,00 €                    | 10 387,00 €           |
| <b>7 – Peinture, revêtements de sols souples</b>                      | 100 000,00 €          | COULEURS DECO             | 83 404,90 €             | 16 842,40 €                   | 100 247,30 €          |
| <b>8 – Plomberie, sanitaires, ventilation</b>                         | 70 000,00 €           | D PAROTON                 | 56 358,17 €             | 25 441,83 €                   | 81 800,00 €           |
| <b>9 – Electricité, CFO, CFA</b>                                      | 74 000,00 €           | D PAROTON                 | 68 700,00 €             | 11 700,00 €                   | 80 400,00 €           |
| <b>10 – Aménagements extérieurs, VRD</b>                              | 130 000,00 €          | EUROVIA                   | 112 537,65 €            | -                             | 112 537,65 €          |
| <b>11 – Désamiantage</b>                                              | 70 000,00 €           | LML                       | 82 350,00 €             | 4 115,00 €                    | 86 465,00 €           |
| <b>Total marché</b>                                                   | <b>1 289 000,00 €</b> |                           | <b>1 078 912,30 €</b>   | <b>134 117,39 €</b>           | <b>1 213 029,69 €</b> |

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré :

- Accepte de suivre l’avis de la commission Achats ;
- Attribue le marché suivant le tableau présenté ci-dessus ;
- Approuve les montants de chaque lot cité ci-dessus ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer les marchés ainsi que tout document relatif à cette affaire.

ADOPTÉE A L’UNANIMITÉ

## Communauté de Communes Creuse Confluence

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 04 mars 2020

*ZA Boussac – Approbation de l’avant-projet pour la 1ère tranche de travaux et demande de subvention au titre de la DETR 2020 et de la contractualisation avec la Région*

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes dispose de parcelles sur les lieux-dits « La Grange Boursaud » et « La Grange D’agard » sur la Commune de Boussac-Bourg.

Une étude d’aménagement et de faisabilité a été conduite au cours de l’année 2019. Dans cette optique, il conviendrait de procéder à la création d’une zone d’activité afin de répondre aux besoins des porteurs de projets.

Dans un premier temps, il est proposé d’effectuer l’aménagement d’une zone artisanale (1ère tranche de la future ZAI) sur les parcelles cadastrées : BM n° 55 et BM n° 58 situées au lieu-dit « La Grange D’agard » pour une surface totale de 18 790 m².

La création de cette zone artisanale sur la Commune de Boussac-Bourg serait un atout pour le développement économique du territoire de Creuse Confluence et permettrait de disposer de foncier viabilisé pour l’accueil et l’installation d’entreprises sur le territoire.

Monsieur le Président présente l’avant-projet réalisé par le bureau d’études « INFRALIM » maître d’œuvre de l’opération.

Ce projet consiste en la création de 5 lots viabilisés pour une surface totale de 15.162 m².

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 287 310,00 € H.T et le coût total prévisionnel de l’opération s’élève à 320 920,00 € HT.

Monsieur le Président fait savoir que ce projet peut bénéficier de subventions au titre de la DETR 2020 et de la Région Nouvelle Aquitaine dans le cadre de la contractualisation (Syndicat Mixte Est Creuse Développement/Région) et présente le plan de financement prévisionnel suivant :

| <b>Dépenses HT</b>                                                           |                     |
|------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| Travaux                                                                      | 287 310,00 €        |
| Honoraires ( <i>Maitrise d'œuvre, étude loi sur eau, Permis d'aménager</i> ) | 15 310,00 €         |
| Fouilles archéologiques préventives                                          | 5 000,00 €          |
| Etudes ( <i>Géotechnique, Orange</i> )                                       | 2 500,00 €          |
| Extension du réseau gaz                                                      | 5 000,00 €          |
| Autres Frais ( <i>Bornage des parcelles, SPS, frais publication</i> )        | 5 800,00 €          |
| <b>TOTAL HT</b>                                                              | <b>320 920,00 €</b> |
| <b>TOTAL TTC</b>                                                             | <b>385 104,00 €</b> |
| <b>Recettes</b>                                                              |                     |
| DETR 2020 (40%)                                                              | 128 368,00 €        |
| Région (20%)                                                                 | 64 184,00 €         |
| Communauté de Communes                                                       | 128 368,00 €        |
| <b>TOTAL HT</b>                                                              | <b>320 920,00 €</b> |

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré :

- Décide d'aménager les terrains constituant la 1<sup>ère</sup> tranche de la ZAI située à Boussac-Bourg,
- Approuve l'avant-projet présenté,
- Approuve le plan de financement prévisionnel présenté,
- Sollicite l'octroi des subventions présentées au titre de la DETR 2020 et de la Région Nouvelle Aquitaine dans le cadre de la contractualisation (Syndicat Mixte Est Creuse Développement/Région)
- Dit que les crédits seront inscrits au budget annexe « ZAI » 2020
- Autorise le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Communauté de Communes Creuse Confluence

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 04 mars 2020

*Approbation de la convention de servitude avec ENEDIS sur une parcelle située sur la Commune de Boussac-Bourg*

Monsieur le Président fait savoir que la parcelle cadastrée : Section BM 55 située au lieu-dit « La Grange d'Agard » sur la Commune de Boussac-Bourg appartient à la Communauté de Communes Creuse Confluence.

La société ENEDIS souhaiterait avoir accès à la parcelle citée ci-dessus afin de construire deux nouvelles lignes haute tension souterraines en remplacement des existantes vétustes et de les raccorder à l'armoire actuelle.

Aussi, Monsieur le Président propose de conclure avec la société ENEDIS, une convention de servitude pour cette parcelle.

Il présente le projet de convention annexé à la délibération et informe l'Assemblée qu'ENEDIS versera 20,00 € à titre de compensation unique et forfaitaire des préjudices de toute nature de l'exercice des droits de servitudes consentis à ENEDIS.

Le Conseil Communautaire après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré :

- Approuve le projet de convention de servitude avec ENEDIS pour la parcelle cadastrée : Section BM 55 située au lieu-dit « La Grange d'Agard » sur la Commune de Boussac-Bourg
- Dit que la somme sera inscrite au Budget annexe « ZAI » 2020
- Autorise le Président à signer la convention ainsi que tout document relatif à cette affaire

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 04 mars 2020

*Approbation de la convention avec GRDF pour l'alimentation en gaz naturel de l'extension de la ZAC de Bellevue (Commune de Gouzon)*

Monsieur le Président rappelle que le projet de 3ème tranche de travaux pour l'extension de la ZAC de Bellevue située sur la Commune de Gouzon a été approuvé lors de la séance du 27 novembre 2019.

Il précise que ce projet comportera 5 lots pour une surface totale de 15 963 m². Monsieur le Président fait savoir que ces lots seront viabilisés et bénéficieront d'une alimentation en gaz naturel.

Compte-tenu du projet, il est nécessaire de conclure, avec la société GRDF, une convention définissant les conditions partenariales, financières et techniques pour l'alimentation en gaz naturel pour cette l'extension.

Il donne lecture du projet de convention annexé à la délibération et informe que le coût des travaux de raccordement s'élève à 13 700,00 € HT réparti comme suit :

- Société GRDF : 8 691,00 € HT
- Creuse Confluence : 5 009,00 € HT

Le Conseil Communautaire après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré :

- Approuve le projet de convention avec GRDF pour l'alimentation en gaz naturel de la 3ème tranche de la ZAC de Bellevue à Gouzon
- Dit que les crédits seront inscrits au Budget annexe 2020 « ZAC de Bellevue »
- Autorise le Président à signer la convention ainsi que tout document relatif à cette affaire

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

## Communauté de Communes Creuse Confluence

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 04 mars 2020

#### *Aides directes aux Entreprises – Versement d'une subvention à l'Entreprise Extincteurs Fournier (St Silvain Bas le Roc)*

Vu la délibération n°2019/149 du 12 juin 2019 portant approbation du règlement sur le dispositif des aides directes aux commerces de proximité (< 200 m²) et à l'achat de véhicule professionnel aménagé

Monsieur le Président rappelle qu'en séance du 12 juin 2019, le Conseil Communautaire a acté un règlement pour le versement d'aides directes aux commerces de proximité inférieurs à 200 m² et pour l'achat de véhicule professionnel aménagé.

Depuis la mise en place de ce dispositif, la Communauté de Communes est sollicitée par de nombreuses entreprises pour bénéficier de ces aides.

Dans ce cadre, l'Entreprise Extincteurs Fournier de St Silvain Bas le Roc a déposé un dossier d'aides.

Conformément au règlement des aides directes, la Communauté de Communes verse, selon l'éligibilité du projet, des subventions comme suit :

- Commerces de proximité (< 200 m²) : Subvention de 50 % sur une dépense plafonnée de 30.000 € HT
- Achat de véhicule professionnel aménagé : Subvention de 50 % sur une dépense plafonnée de 20 000,00 € HT

Après analyse par les Consulaires du dossier déposé, validation par la Commission Développement Economique de Creuse Confluence et transmission des factures acquittées par l'Entreprise, le Conseil Communautaire doit approuver le versement de l'aide ci-dessous :

- Entreprise Extincteurs Fournier (St Silvain Bas le Roc) : Achat d'un véhicule aménagé suite à une création d'emploi
  - o Facture acquittée : 17 424,00 € HT
  - o Versement de l'aide par Creuse Confluence (50%) : 8 712,00 €

Le Conseil Communautaire après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré :

- Approuve le versement de l'aide directe présentée,
  - Entreprise Extincteurs Fourniers : 8 712,00 €
- Autorise le Président à signer tout document relatif à cette affaire

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 04 mars 2020

### *Aides directes aux Entreprises – Versement d’une subvention à la SNC Tabac de la Place (Boussac)*

Vu la délibération n°2019/149 du 12 juin 2019 portant approbation du règlement sur le dispositif des aides directes aux commerces de proximité (< 200 m²) et à l’achat de véhicule professionnel aménagé

Monsieur le Président rappelle qu’en séance du 12 juin 2019, le Conseil Communautaire a acté un règlement pour le versement d’aides directes aux commerces de proximité inférieurs à 200 m² et pour l’achat de véhicule professionnel aménagé.

Depuis la mise en place de ce dispositif, la Communauté de Communes est sollicitée par de nombreuses entreprises pour bénéficier de ces aides.

Dans ce cadre, la SNC Tabac de la Place de Boussac a déposé un dossier d’aides.

Conformément au règlement des aides directes, la Communauté de Communes verse, selon l’éligibilité du projet, des subventions comme suit :

- Commerces de proximité (< 200 m²) : Subvention de 50 % sur une dépense plafonnée de 30.000 € HT
- Achat de véhicule professionnel aménagé : Subvention de 50 % sur une dépense plafonnée de 20 000,00 € HT

Après analyse par les Consulaires du dossier déposé, validation par la Commission Développement Economique de Creuse Confluence et transmission des factures acquittées par l’Entreprise, le Conseil Communautaire doit approuver le versement de l’aide ci-dessous :

- SNC Tabac de la Place (Boussac) : travaux d’embellissement intérieurs et extérieurs, achat de mobilier...
  - Factures acquittées (dépenses éligibles) : 29 840,25 €
  - Versement de l’aide par Creuse Confluence (50%) : 14 920,13 €

Le Conseil Communautaire après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré :

- Approuve le versement de l’aide directe présentée,
  - SNC Tabac de la Place : 14 920,13 €
- Autorise le Président à signer tout document relatif à cette affaire

ADOPTÉE A LA MAJORITE AVEC 1 CONTRE

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 04 mars 2020

*Approbation de la convention n°2 avec le Syndicat Mixte DORSAL concernant la contribution pour des opérations de montée en débit sur le territoire de la Communauté de Communes Creuse Confluence*

Vu la délibération n° 2017/171 du 28 juin 2017 portant contribution au raccordement en fibre optique pour l'Entreprise EURORESERVOIR (Ex EPCI Gouzon) et les Campings CREUSE NATURE et POINSOUZE (Ex EPCI Boussac) et contribution pour les opérations de montée en haut débit sur le territoire de la Communauté de Communes.

Monsieur le Président rappelle que des opérations de montée en débit sur l'ensemble du territoire communautaire (concernant chacun des trois EX EPCI) avaient été programmées en 2017 par le syndicat Mixte DORSAL pour un montant total prévisionnel de travaux de 1 549 000.00 € HT. (hors subventions)

Il fait savoir que DORSAL a révisé l'ensemble des plans de financement liés aux opérations de montée en débit.

La convention présentée en 2017 est arrivée à son terme au 31 décembre 2018. Au vu du non achèvement des travaux avant la fin de la convention, de l'absence d'avenant dans les temps impartis et de la révision des plans de financement liés à ces opérations, Monsieur le Président propose de conclure avec le Syndicat Mixte DORSAL, une convention n°2 portant contribution pour les opérations de montée en débit sur le territoire de la Communauté de Communes Creuse Confluence.

Il donne lecture du projet de convention et informe l'Assemblée que le coût total définitif des travaux est de 1 058 716,00 € HT et qu'il convient d'ajuster les montants de contribution par la Communauté de Communes.

Le montant de la contribution par la Communauté de Communes s'élève à 179 404,38 € HT initialement prévu pour un montant de 251 863,00 € HT. Quant à la contribution financière au fonctionnement du Syndicat Mixte, elle représente un montant maximum de 19 234,18 € HT initialement prévu pour un montant de 20 710,00 € HT.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré :

- Approuve le projet de convention n° 2 portant « contribution pour des opérations de montée en débit sur le territoire de la Communauté de Communes Creuse Confluence »
- Autorise le Président à signer cette convention ainsi que tout document relatif à ces affaires.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 04 mars 2020

### *Attribution de marchés concernant les travaux d'aménagement d'une 3<sup>ème</sup> tranche (extension) de la ZAC de Bellevue sur la Commune de Gouzon*

Monsieur le Président rappelle le projet d'extension (3<sup>ème</sup> tranche de travaux) de la ZAC de Bellevue située sur la Commune de Gouzon.

Les parcelles AD n°333 et AD n°336 d'une surface totale de 19 245 m<sup>2</sup> vont être aménagées en 5 lots viabilisés pour une superficie totale de 15 963 m<sup>2</sup>.

Il rappelle que le maître d'œuvre de ce projet est le bureau d'études « INFRALIM », retenu après consultation.

Il fait savoir que dans le cadre de l'aménagement d'une 3<sup>ème</sup> tranche de la ZAC de Bellevue sur la Commune de Gouzon, un marché a été lancé par l'EPCI sous la forme d'une procédure adaptée selon les articles L2123-1 et L2113-1 du Code de la Commande Publique.

Cette consultation estimée à un montant de 278 656,37 € HT comprenait 5 lots :

- Lot n° 1 – Terrassements / Voirie
- Lot n° 2 – Assainissement
- Lot n° 3 – Réseaux secs et eau potable
- Lot n° 4 – Eclairage public
- Lot n° 5 – Aménagements paysagers

et a été lancée le 24 janvier 2020 pour une remise des offres fixée au 17 février 2020 à 17h00.

Les membres de la Commission achats se sont réunis le 03 mars 2020 pour une présentation du rapport d'analyse des offres par le cabinet INFRALIM.

A la suite de réunion, il a été procédé au choix de la meilleure offre au regard des critères de sélection.

Après présentation du rapport d'analyse des offres, Monsieur le Président propose de retenir les Entreprises suivantes :

| Intitulé du lot                        | Nombre d'offre réceptionnée | Entreprise retenue        | Montant HT   |
|----------------------------------------|-----------------------------|---------------------------|--------------|
| Lot n° 1 – Terrassements / Voirie      | 4                           | SAS EUROVIA               | 139 626,10 € |
| Lot n° 2 – Assainissement              | 5                           | SAS EUROVIA               | 19 904,24 €  |
| Lot n° 3 – Réseaux secs et eau potable | 3                           | SOCALÉC                   | 67 322,30 €  |
| Lot n° 4 – Eclairage public            | 1                           | SOCALÉC                   | 8 983,00 €   |
| Lot n° 5 – Aménagements paysagers      | 3                           | CREUSE<br>PAYSAGE<br>SARL | 22 795,80 €  |

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré :

- Décide de retenir la proposition du Président et ainsi valider la décision de la Commission d'achats,
- Accepte de retenir les entreprises suivantes pour un montant total de 258 631,44 € HT conformément au tableau ci-dessus,
- Autorise le Président à signer les marchés ainsi que toutes les pièces relatives à cette affaire

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 04 mars 2020

*Avenant n° 1 au bail précaire entre Madame TOULOUSE Mélanie et la Communauté de Communes – Maison Médicale GOUZON signé le 3 octobre 2018*

Monsieur le Président rappelle que Madame TOULOUSE, ergothérapeute, est installée à la Maison Médicale de Gouzon depuis octobre 2018.

Il fait savoir que Madame TOULOUSE souhaite, à compter du 1er avril 2020, louer la salle d'attente partagée (12,78m<sup>2</sup>) en supplément de ses locaux actuels. Le loyer versé par la locataire serait de 248,15 € TTC soit 177,05 € de loyer et 71,10 € de provision sur charges.

Dans ce cadre et afin également de prolonger la durée du bail précaire, Monsieur le Président propose de conclure un avenant au contrat initial. Cet avenant n°1 prolongera la durée du bail de 15 mois soit du 1er octobre 2019 au 31 décembre 2020.

Il donne lecture du projet d'avenant n°1 annexé à la présente délibération.

Le Conseil Communautaire après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré :

- Approuve le projet d'avenant n°1 au bail précaire présenté et annexé à la présente délibération,
- Autorise le Président à signer cet avenant ainsi que tout document concernant cette affaire.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 04 mars 2020

### *Lotissement intercommunal de la Croix Barraud à Gouzon – Vente du lot n°29 à Monsieur SUARD*

Monsieur le Président rappelle que le lotissement intercommunal « La Croix Barraud » sur la Commune de GOUZON comprend 12 lots dont 8 sont déjà vendus.

Il fait savoir que Monsieur SUARD Valentin demeurant au « 48 Impasse des Rives de Cahuzac / Résidence Appaméenne / Bâtiment B / Porte B10 / 2ème étage 09100 PAMBIERS » souhaiterait acquérir le lot n°29 d'une superficie de 739 m<sup>2</sup> et cadastré ainsi : Section AE n° 518 et ce au prix de 23,44 € TTC le m<sup>2</sup> conformément à la délibération du 15 avril 2015 de l'ex EPCI Carrefour Quatre Provinces et reçue en Préfecture le 06 juillet 2015.

Le Conseil Communautaire après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré :

- Accepte de vendre à Monsieur SUARD Valentin le lot n° 29 d'une superficie de 739 m<sup>2</sup>, au lotissement de La Croix Barraud situé sur la Commune de Gouzon
- Dit que le prix de vente est de 23,44 € TTC le m<sup>2</sup>
- Autorise le Président à signer la promesse de vente et par la suite l'acte de vente dressé par Maître SALLET, Notaire à Gouzon
- Autorise le Président à signer tout document relatif à cette affaire

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 04 mars 2020

### *Restitution de la compétence « Point à temps » aux communes membres*

Vu la délibération n° 2018/279A du 28 novembre 2018 portant sur la définition de l'intérêt communautaire de la Communauté de Communes

Monsieur le Président rappelle qu'en séance du 28 novembre 2018, le Conseil Communautaire a défini son intérêt communautaire et a harmonisé la compétence « Point à Temps » sur l'ensemble de son territoire.

Monsieur le Président explique que la compétence Point à temps sur la voirie communale a été expérimentée sur la totalité du territoire communautaire, sachant qu'elle était précédemment exercée sur une partie de ce dernier (ex EPCI Pays de Boussac). Les modalités de réalisation du point à temps et son insertion dans la stratégie globale d'entretien de la voirie ont fait l'objet d'une analyse globale par la commission voirie, assistée d'un cabinet spécialisé.

La commission voirie qui s'est réunie le 14 octobre 2019, a approuvé l'abandon de cette compétence et l'adoption d'une nouvelle organisation.

Le Conseil Communautaire, lors de la séance du 27 novembre 2019, a délibéré sur la restitution de cette compétence aux Communes membres. Cette délibération a fait l'objet de remarques par le contrôle de légalité puisque les conditions de majorité, à savoir 2/3 des membres de l'Assemblée, n'étaient pas respectées.

Monsieur le Président fait savoir que la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique a modifié les conditions de majorité pour les 2/3 des suffrages exprimés.

Dans ce cadre, il propose à l'Assemblée de se repositionner sur la restitution de cette compétence aux Communes membres avec une prise d'effet à compter de la transmission de la délibération au contrôle de légalité et de son affichage.

Après avoir écouté ces explications et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Approuve la restitution de la compétence « Point à temps sur la voirie communale » aux communes membres à compter de la transmission de la présente délibération au contrôle de légalité et de son affichage.
- Autorise le Président à signer tout document relatif à cette affaire

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ

CONTRE : 5

ABSTENTIONS : 3

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 04 mars 2020

*Projet de convention individuelle en vue du remboursement de frais de personnels entre la Communauté de Communes et les Communes pour l'entretien des réseaux et des ouvrages d'assainissement*

Monsieur Le Président rappelle que la Communauté de Communes exerce la compétence assainissement depuis le 1er janvier 2018. Ainsi, elle a la responsabilité de l'entretien de 29 sites de traitement et de leur réseau sur l'ensemble du territoire.

La disparité géographique des différents sites oblige à maintenir une coopération étroite avec les Communes qui offrent une proximité essentielle pour pouvoir en assurer la gestion. Il est donc nécessaire que les agents communaux puissent continuer à exercer les missions d'entretien et de suivi des installations d'assainissement.

Monsieur Le Président explique que la convention proposée a pour but d'indemniser le plus justement possible les Communes qui mettent leurs agents à disposition, en prenant en charges les frais de personnels et de carburant.

Monsieur le Président précise que la commission réunie le 10 février 2020 souhaite que le temps passé par les agents communaux soit calculé en fonction de 3 groupes d'activités auxquels sont affectés des taux horaires spécifiques :

- Tarif 1 : 18.75 €/h, appliqué au temps passé par un agent sans usage de matériel à moteur,
- Tarif 2 : 25€/h, appliqué au temps passé par un agent avec l'usage de petit matériel à moteur,
- Tarif 3 : 32.15 €/h, appliqué au temps passé par un agent avec l'usage de matériel agricole.

Le Conseil Communautaire après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré :

- Souhaite appliquer le modèle de convention présentée en annexe
- Souhaite fixer les tarifs ci-dessus pour procéder au remboursement du temps passé par les agents.
- Autorise le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 04 mars 2020

### *Convention de mise à disposition d'un agent auprès du Syndicat Mixte du bassin de la Petite Creuse*

Monsieur Le Président rappelle qu'une convention de mise à disposition d'un agent administratif avait été signée entre la Communauté de Communes Creuse Confluence et le Syndicat Mixte du Bassin de la Petite Creuse le 23 juillet 2018. Cette convention prend fin le 30 mars 2020.

Monsieur Le Président explique que le SMBPC demande à la Communauté de Communes Creuse Confluence de reconventionner pour mettre à disposition un agent administratif à compter du 1er avril 2020 à raison de 3 heures par semaine.

Cet agent assurera les missions administratives pour le Syndicat Mixte du Bassin de la Petite Creuse.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré :

- Approuve le principe de passation et les termes de la convention de mise à disposition de l'agent administratif conclus avec le Syndicat Mixte du Bassin de la Petite Creuse ;
- Autorise Le Président à signer la convention présentée et annexée à la présente délibération ;
- Donne au Président tout pouvoir pour sa mise en œuvre.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 04 mars 2020

### *Demande de DETR 2020 pour l'éclairage de la piscine d'Evau les Bains*

Monsieur le Président fait savoir qu'il est nécessaire de renouveler l'éclairage de la piscine d'Evau les Bains. En effet, le type d'ampoules utilisé par les projecteurs actuels n'est plus fabriqué et nous ne sommes plus en mesure de remplacer les projecteurs en panne, ce qui peut avoir des conséquences sur la sécurité des baigneurs. En outre, il est nécessaire de remplacer la borne d'éclairage extérieur. Il propose donc de réaliser ces investissements et d'effectuer une demande de DETR pour participer au financement. Il présente le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

| Dépenses                                                     | Montant HT |
|--------------------------------------------------------------|------------|
| Remplacement des éclairages existants par des éclairages LED | 7 410,00 € |
| Remplacement d'une borne lumineuse                           | 876,15 €   |
| Total HT                                                     | 8 286,15 € |

| Recettes        | Taux | Montant HT |
|-----------------|------|------------|
| DETR            | 40%  | 3 314,46 € |
| Autofinancement |      | 4 971,69 € |
| Total HT        |      | 8 286,15 € |

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu :

- Approuve la réalisation des investissements ci-dessus,
- Approuve le plan de financement présenté,
- Sollicite l'octroi d'une subvention au titre de la DETR 2020
- Dit que les crédits seront inscrits au budget annexe 2020 « Piscine »
- Autorise le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 04 mars 2020

### *Restructuration du Cinéma d'Evaux-les-Bains – Approbation de l'avant-projet définitif et demande de subventions*

Vu la délibération n°2019/113 du 27 mars 2019 portant sur la consultation de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du cinéma d'Evaux-les-Bains

Monsieur le Président rappelle la démarche de réhabilitation du cinéma intercommunal Alpha situé sur la Commune d'Evaux-les-Bains étant donné que le bâtiment actuel ne permet plus l'accueil du public dans des conditions optimales.

Il présente l'avant-projet réalisé par Madame BAUDOUIN, architecte à Aubusson, retenue après consultation.

Le bâtiment existant va faire l'objet d'une réhabilitation complète (réfection intérieur et extérieur) et d'une extension qui sera composée d'une salle dédiée aux échanges et aux débats après les principales séances.

La salle cinématographique va profiter d'un nouvel aménagement pour bénéficier d'une homologation aux critères techniques par la Commission Supérieure et Technique de l'Image et du Son.

Cette homologation concerne la qualité de l'aménagement architectural et notamment l'accessibilité, la qualité de la projection, de l'accueil et du confort des spectateurs.

Monsieur le Président fait savoir que la salle comprendra 121 places dont 4 duo et 8 PMR.

Il présente le plan de financement prévisionnel et informe l'Assemblée que l'opération peut bénéficier de subventions au titre de la DETR 2020, du Centre National du Cinéma, du Contrat Départemental Boost'ter et de la Région Nouvelle-Aquitaine.

| <b>Dépenses HT</b>                                                                            |                       |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|
| Travaux                                                                                       | 743 600,00 €          |
| Honoraires ( <i>architecte, étude AGNA</i> )                                                  | 71 588,00 €           |
| Autres Frais ( <i>SPS, Diag amiante/Plomb, Géotechnique, Bureaux de contrôle, Publicité</i> ) | 14 570,00 €           |
| Equipements                                                                                   | 15 320,00 €           |
| Equipements salle annexe                                                                      | 20 000,00 €           |
| <b>TOTAL HT</b>                                                                               | <b>865 078,00 €</b>   |
| <b>TOTAL TTC</b>                                                                              | <b>1 038 093,60 €</b> |

| <b>Recettes</b>                          |                     |
|------------------------------------------|---------------------|
| DETR 2020 (40%)                          | 346 031,20 €        |
| Contrat Départemental BOOST'TER (6,57%)  | 56 835,62 €         |
| Région / Contractualisation (20%)        | 173 015,60 €        |
| Centre National du Cinéma (CNC) (13,43%) | 116 179,98 €        |
| Autofinancement                          | 173 015,60 €        |
| <b>TOTAL HT</b>                          | <b>865 078,00 €</b> |

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré :

- Accepte le projet de réhabilitation et d'extension du Cinéma d'Evaux-les-Bains,
- Approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessus ;
- Sollicite l'octroi des subventions présentées au titre de la DETR 2020, du Centre National du Cinéma, du Contrat Départemental Boost'ter et de la Région Nouvelle-Aquitaine;
- Dit que les crédits nécessaires à cette opération seront inscrits au budget annexe 2020 « Cinéma » ;
- Autoriser Le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 04 mars 2020

### *Convention pour la gestion de l'Etang de la Reyberie*

Monsieur le Président fait savoir que la Communauté de Communes est propriétaire de l'Etang de la Reyberie situé sur la Commune de Budelière.

Depuis 2019, l'Association « La Gaule Chambonnaise » est gestionnaire du site, cela inclut la gestion de l'empoissonnement, le gardiennage et la commercialisation des cartes de pêche.

Aussi, Monsieur le Président propose de conclure une convention pour la gestion de l'Etang de la Reyberie avec l'Association « La Gaule Chambonnaise » afin de définir l'organisation de cette gestion.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré :

- Approuve le projet de convention avec l'Association « La Gaule Chambonnaise »,
- Autorise le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 04 mars 2020

### *Approbation de l'avenant N°1 au contrat de reprise des filières papier / carton (Revipac)*

Monsieur le Vice-Président, Gilles HENRY, explique que notamment, le marché asiatique n'est plus en mesure de retraiter suffisamment de cartons européens, dont les tonnages sont trop élevés. Il en découle une forte baisse du marché du carton.

De ce fait, notre repreneur n'est plus en mesure d'assurer le prix plancher de reprise tel qu'il était prévu dans la convention nous liant à Revipac.

Aussi, il demande au Conseil Communautaire d'approuver l'avenant N°1 supprimant la garantie de prix minimum de reprise, qui lui est présenté.

Le Conseil Communautaire, après pris connaissance du contenu de l'avenant et en avoir débattu :

- Approuve la signature de l'avenant N°1 avec Revipac
- Autorise le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 04 mars 2020

### *Approbation de la convention avec la société LVL pour la collecte des cartouches d'encre*

Monsieur le Vice-Président, Gilles HENRY, explique qu'il est possible de conclure une convention avec la société LVL pour permettre la collecte gracieuse de cartouches d'encre sur nos déchèteries. Cette convention permettrait de ne plus passer par notre prestataire payant actuel. Il précise toutefois que, chaque fois que c'est possible, la reprise des cartouches d'encre par le fournisseur de cartouches neuves est à privilégier.

Aussi, il propose au Conseil Communautaire d'approuver la signature d'une convention présentée avec la société LVL.1.

Le Conseil Communautaire, après avoir pris connaissance du contenu de la convention et en avoir débattu :

- Approuve la signature de ladite convention,
- Autorise le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 04 mars 2020

### *Répartition de l'actif dans le cadre de la dissolution du Syndicat Mixte d'Etudes pour la Gestion des Déchets Ménagers en Creuse*

Monsieur le Vice-Président, Gilles HENRY, rappelle qu'il a été décidé de dissoudre le Syndicat Mixte d'Etudes pour la Gestion des Déchets Ménagers en Creuse (SME).

Dans ce cadre, il convient d'approuver la clé de répartition de l'actif, et le projet de répartition de ce dernier entre les membres du syndicat, sachant que :

- L'actif du syndicat à répartir dans le cadre de sa dissolution s'élève à 148 171,39 € ;
- La clé de répartition proposée inclut les deux critères suivants :
  - Répartition du solde de la subvention versée par l'Ademe au SME dans le cadre du programme local de prévention des déchets, soit 132 976,39 €, entre les 7 membres du syndicat y ayant participé,
  - Répartition du solde de l'actif du syndicat, soit 6591,00 € entre ses 9 membres. Pour le Département, la répartition est faite au prorata de sa population totale (INSEE 2017) et pour les 8 autres membres, au prorata de la population de l'ensemble des communes creusoises pour lesquelles chacun d'entre eux est en charge de la gestion des déchets (INSEE 2017).

Pour la Communauté de Communes Creuse Confluence, l'application des clés ci-dessus conduirait à un versement de 38 491,59 € au profit de la Communauté de Communes.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré :

- Approuve les critères de répartition ci-dessus et le projet de répartition de l'actif qui en découle
- Autorise le Président à signer tout document relatif à cette affaire

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 04 mars 2020

### *Avenant N°1 : Convention d'enlèvement de déchets verts sur la déchèterie de Budelière*

Monsieur le Vice-Président, Gilles HENRY, explique qu'il est possible d'ajouter la collecte d'huiles végétales usagées des différentes déchèteries, ainsi que la prise en charge des déchets vers non ligneux de la déchèterie de Parsac-Rimondeix.

Ces nouveaux apports viennent alimenter le méthaniseur de Budelière, l'avenant n'ayant aucune incidence financière pour la Communauté de Communes.

Aussi, il propose au Conseil Communautaire d'approuver la signature de l'avenant présenté avec la société Patural Energie.

Le Conseil Communautaire, après avoir pris connaissance du contenu de l'avenant et en avoir débattu :

- Approuve la signature dudit avenant,
- Autorise le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 04 mars 2020

### *Convention d'intervention d'un engin Mécanique de la « SAS PATURAL ENERGIE » sur le site de la déchèterie de Budelière*

Monsieur le Vice-Président, Gilles HENRY, explique que différentes mesures ont été mises en œuvre afin de prévenir les débordements du caisson destiné aux « encombrants », et notamment : appel préalable du gardien pour les gros apports, tri du bois, caisson Ressourcerie et caisson écomobilier, opérationnel depuis le début de l'année.

Toutefois, il indique que, à titre exceptionnel, il peut être utile de pouvoir faire intervenir un engin mécanique afin de tasser le contenu des caissons.

Il propose donc de conclure une convention avec la société Patural Energie afin de permettre l'intervention d'un engin mécanique à cet effet. Chaque intervention de l'engin serait facturée sous la forme d'un forfait de 10 € HT.

Il demande au Conseil Communautaire d'approuver la signature d'une convention présentée avec la société Patural Energie.

Le Conseil Communautaire, après avoir pris connaissance du contenu de la convention et en avoir débattu :

- Approuve la signature de ladite convention,
- Autorise le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 04 mars 2020

*Avenant avec la société Chimirec/Delvert pour les déchèteries de Parsac et Budelière*

Monsieur le Vice-Président, Gilles HENRY, explique que nous recevons en déchèterie des dépôts de carburants usagés qui nécessitent d'être collectés et traités par des filières agréées.

Il propose donc d'approuver un avenant avec la société Chimirec / Delvert afin que cette société puisse prendre en charge ces déchets spécifiques.

Le Conseil Communautaire, après avoir pris connaissance du contenu de l'avenant proposé et en avoir débattu :

- Approuve la signature de ladite convention,
- Autorise le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 04 mars 2020

### *Convention de prise en charge des déchets verts de la déchèterie de St Silvain Bas le Roc*

Monsieur le Vice-Président, Gilles HENRY, explique que jusqu'à présent, les déchets verts recueillis sur la déchèterie de St Silvain sont transportés sur des sites éloignés et représentent des coûts de traitement importants.

Il propose de conclure une convention avec M. Melin, agriculteur situé sur la commune de Clugnat afin de disposer d'un exutoire proche, peu coûteux et permettant concomitamment de rendre service. Ces déchets verts seront broyés et serviront d'apport organique sur des prairies exploitées par l'agriculteur. La prestation sera facturée par ce dernier à 15€ HT /t.

Le Conseil Communautaire, après avoir pris connaissance du contenu de la convention et en avoir débattu :

- Approuve la signature de ladite convention,
- Autorise le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 04 mars 2020

### *Octroi d'une subvention à la Ressourcerie La Dynamo (Chambon sur Voueize)*

Monsieur le Vice-Président, Gilles HENRY, explique que la Dynamo a pris sa place dans le paysage territorial et joue un vrai rôle d'insertion, de prévention en matière de déchets et de diminution des déchets mis à l'enfouissement.

C'est en outre devenu un lieu de vie, et de commerce qui attire du monde, au-delà des frontières de la Communauté de Communes et du Département. La structure emploie aujourd'hui 4 personnes en CDI et 3 personnes en insertion.

En termes de bilan, la Ressourcerie a permis revendre 90 t de produits qui de ce fait bénéficient d'une 2e vie. Toutefois, le Président explique que la Ressourcerie ne bénéficie plus de certaines subventions et a sollicité le soutien de la Communauté de Communes.

Il propose donc d'octroyer une subvention de 13 000 € issue de la décomposition suivante :

- 5000 € au titre de la labellisation « Espace de Vie Sociale »,
- 8000 € correspondant au coût de transport et traitement des déchets collectés, s'ils avaient été enfouis.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Approuve le versement de cette subvention de 13 000 €
- Dit que ces sommes seront inscrites aux budgets 2020 « Budget Principal » et « Collecte Traitement déchets »
- Autorise le Président à signer tout document relatif à cette affaire

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 04 mars 2020

*Versement d'une contribution de 4 909 € à la Commune de Boussac pour l'utilisation en 2019 du pont bascule*

Monsieur le Vice-Président, Gilles HENRY, explique qu'une convention avait été conclue en 2013 entre l'ex-EPCI Pays de Boussac et la Commune de Boussac afin de permettre d'utiliser le pont bascule pour peser les bennes d'ordures ménagères.

Il indique qu'à cette époque, la bascule n'avait pas fait l'objet de modernisation et qu'un prix forfaitaire de 1000 € annuel avait été décidé. Il précise que la convention est désormais obsolète et que la bascule actuelle permet une facturation en fonction de la fréquentation exacte.

Il propose donc d'appliquer le tarif public voté par la commune de Boussac, correspondant à une somme totale due de 5 909 €, à laquelle il convient de retrancher les 1000 € déjà réglés, ce qui revient à verser à la Commune de Boussac la somme de 4 909 € au titre de l'année 2019.

Pour l'année 2020, une nouvelle convention sera établie entre la Commune et la Communauté de Communes, qui sera soumise à l'approbation d'un prochain Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Approuve le versement de la somme de 4 909 € au profit de la Commune de Boussac, pour l'usage du pont bascule en 2019
- Autorise le Président à signer tout document relatif à cette affaire

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 04 mars 2020

### *Aménagement de la carrière équestre de Grand Champs (Commune de Gouzon) – Demande de subvention au titre du Contrat Départemental Boost’ter*

Vu la délibération n°2019/264 du 27 novembre 2019 portant sur une demande de subvention au titre de la DETR 2020 et l’approbation du plan de financement pour l’aménagement de la carrière équestre à Grand Champs (Commune de Gouzon)

Monsieur le Président rappelle que l’ex EPCI Carrefour des Quatre Provinces avait aménagé une carrière équestre sur le site touristique de Grand Champs propriété de la Communauté de Communes sur la Commune de Gouzon.

Ce site doit bénéficier d’aménagements pour la sécurité des promeneurs et pour les futurs concours d’attelage notamment pour ceux réalisés à l’échelon Régional.

Il précise que l’Association « Les Complices de l’Attelage » utilise cet espace de loisirs, accueille et organise régulièrement des concours d’attelages.

Monsieur le Président propose de rénover les installations existantes et créer un nouvel obstacle obligatoire pour les prochains concours. Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 27 630,47 € H.T.

Monsieur le Président fait savoir que ce projet peut bénéficier entre autre de subvention au titre du contrat Départemental Boost’ter et présente le plan de financement prévisionnel suivant :

| <u>DEPENSES</u>     |                         |   |                 |
|---------------------|-------------------------|---|-----------------|
| •                   | Travaux                 | : | 27 630,47 €     |
| -----               |                         |   |                 |
|                     | TOTAL                   | : | 27 630,47 € H.T |
|                     | Soit                    |   | 33 156,56 € TTC |
| <br><u>RECETTES</u> |                         |   |                 |
| •                   | DETR 2020               | : | 10 920,19 €     |
|                     | (40% de 27 300,47 € HT) |   |                 |
| •                   | Contrat Boost’ter (20%) | : | 5 526,09 €      |
| •                   | Creuse Confluence       | : | 11 184,19 €     |
| -----               |                         |   |                 |
|                     | TOTAL                   | : | 27 630,47 € H.T |

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré :

- Approuve le plan de financement prévisionnel présenté,
- Sollicite l’octroi de subvention au titre du Contrat Départemental Boost’ter

- Dit que les crédits seront inscrits au budget principal 2020,
- Autorise le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 04 mars 2020

### *Fixation du montant de la contribution financière 2020 pour le fonctionnement de l'Office de Tourisme Creuse Confluence Tourisme et échéancier*

Vu la convention d'objectifs et de moyens entre la Communauté de Communes Creuse Confluence et l'Office de Tourisme Communautaire « Creuse Confluence Tourisme » ;

Monsieur le Président rappelle que l'EPIC (Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial) est la structure en charge de la gestion de l'Office de Tourisme Communautaire et de la mise en place de la stratégie touristique définie par la Communauté de Communes.

Monsieur le Président propose que la contribution financière 2020 pour le fonctionnement de l'EPIC gestionnaire de l'Office de Tourisme Creuse Confluence Tourisme représente la somme de 163 208,00 € et qu'elle soit versée comme suit (à réception de courriers de demande de l'EPIC) :

- 1er acompte : 60 000,00 €
- 2ème acompte : 51 604,00 €
- Solde : 51 604,00 €

Cet échéancier annule et remplace les périodes inscrites dans la convention d'objectifs et de moyens entre la Communauté de Communes Creuse Confluence et l'Office de Tourisme Communautaire « Creuse Confluence Tourisme ».

Il précise que le 1er acompte sera versé en mars pour que l'EPIC bénéficie de la trésorerie nécessaire pour le paiement des salaires des agents.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré :

- Dit que la contribution financière 2020 pour le fonctionnement de l'Office de Tourisme Creuse Confluence Tourisme sera d'un montant de 163 208,00 € et sera versé comme suit (à réception de courriers de demande de l'EPIC) :
  - 1er acompte : 60 000,00 €
  - 2ème acompte : 51 604,00 €
  - Solde : 51 604,00 €
- Dit que la somme sera versée à partir du budget principal ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 04 mars 2020

### *Modalités du poste de coordonnateur Enfance/Jeunesse*

Monsieur le Président fait savoir que dans le cadre de l'élaboration du PEDT (Projet Educatif Territorial), la Communauté de Communes devait recruter un agent pour une mission ponctuelle de courte durée. Il rappelle que le Projet Éducatif Territorial a pour vocation d'établir un état des lieux et de définir et promouvoir la politique éducative locale en faveur des enfants, des jeunes et des familles en favorisant la synergie entre tous les acteurs éducatifs.

L'EPCI a souhaité privilégier un recrutement interne étant donné que l'agent responsable des deux micro-crèches de Gouzon et Boussac avait porté un intérêt pour ces missions.

Monsieur le Président présente les éléments suite à la prise de fonction de l'agent :

- Durée de la mission : Du 17 février 2020 à mi-juillet 2020. L'objectif étant de mettre en place ce projet à compter de septembre 2020.
- Modalités :
  - Agent disposant du diplôme d'Éducateur/trice de Jeunes Enfants
  - L'agent est actuellement sur une quotité de travail de 80% sur 35h00
  - Organisation sur 80 % de temps de travail :
    - 2 jours de temps administratif pour les micro-crèches de Gouzon et Boussac (14h00)
    - 2 jours sur l'élaboration du PEDT (14h00)
  - Organisation après reprise à 100 % au 03 avril 2020 :
    - 2 jours de temps administratif pour les micro-crèches de Gouzon et Boussac (14h00)
    - 3 jours sur l'élaboration du PEDT (21h00)

En parallèle, la Communauté de Communes renforce l'équipe des micro-crèches avec un agent supplémentaire pour remplacer le temps de présence de la Directrice auprès des enfants.

Au terme de la mission de rédaction du PEDT, le poste pourra éventuellement être pérennisé afin de le mettre en œuvre.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré :

- Approuve les modalités du poste de coordonnateur Enfance/Jeunesse présentés
- Autorise le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 04 mars 2020

*Installation d'une climatisation aux Micro-Crèches de Gouzon et Boussac – Demande de subventions au titre de la DETR 2020 et du contrat Départemental Boost'ter*

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes gère en régie les micro-crèches de Gouzon et Boussac.

Les épisodes caniculaires conduits à un fort accroissement des températures au sein des locaux des deux micro-crèches. Les enfants comme les agents subissent des températures élevées en période estivales.

Aussi, il propose d'équiper les locaux de ces deux structures, de climatisations afin d'améliorer les conditions d'accueil des enfants ainsi que les conditions de travail des agents concernés.

Monsieur le Président fait savoir que l'opération peut bénéficier de subventions au titre de la DETR 2020 et du Contrat Départemental Boost'ter. Il propose le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

| <b>Dépenses HT</b> |             |
|--------------------|-------------|
| Etudes             | 7 400,00 €  |
| Travaux            | 45 500,00 € |
| TOTAL HT           | 52 900,00 € |
| TOTAL TTC          | 63 480,00 € |

| <b>Recettes</b>                 |             |
|---------------------------------|-------------|
| DETR 2020 (35%)                 | 18 515,00 € |
| Contrat Départemental BOOST'TER | 5 704,00 €  |
| Autofinancement                 | 28 681,00 € |
| TOTAL HT                        | 52 900,00 € |

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré :

- Accepte d'installer une climatisation dans les locaux des micro-crèches de Gouzon et Boussac
- Approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessus ;
- Sollicite l'octroi des subventions au titre de la DETR 2020 et du Contrat Départemental Boost'ter ;
- Dit que les crédits nécessaires à cette opération seront inscrits au budget annexe 2020 « Enfance/Jeunesse » ;
- Autoriser Le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 04 mars 2020

### *Approbation de l'avenant n° 3 à la convention entre l'Association « Les Bambis » et la Communauté de Communes*

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de sa compétence en matière d'Accueil de Loisirs sans Hébergement, la Communauté de Communes verse une subvention annuelle destinée au fonctionnement de l'Association « Les Bambis » située sur la Commune de Chambon-sur-Voueize.

L'avenant n°2 arrivé à son terme au 31 décembre 2019, Monsieur le Président propose de le prolonger d'un an. Au terme de cette prolongation, une nouvelle convention sera conclue en tenant compte du rendu de l'étude portant sur l'optimisation des multi-accueils d'Evaux-les-Bains et de Chambon-sur-Voueize.

Il donne lecture du projet d'avenant n°3 à la convention présenté et annexé à la délibération.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré :

- Approuve le projet d'avenant n°3 à la convention annexé à la délibération ;
- Dit que, pour l'année 2020, la subvention annuelle versée à l'Association « Les Bambis » sera d'un montant de 130 638,00 € ;
- Autorise le Président à signer cet avenant ainsi que tout document relatif à cette affaire

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 04 mars 2020

### *Approbation de la convention annuelle d'objectifs avec l'Association VILAJ*

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes Creuse Confluence exerce entre autre la compétence enfance jeunesse sur l'ensemble du territoire et ce depuis le 1er janvier 2019. Sur le secteur de Boussac, la mise en œuvre de cette compétence est confiée à l'Association VILAJ « Vie Locale et Animation Jeunesse au Pays de Boussac » située, à l'espace du Montet, dans les locaux du siège de la Communauté de Communes.

Il précise qu'une convention d'objectifs est signée depuis plusieurs années entre l'EPCI et l'Association.

Pour l'année 2020, Monsieur le Président propose la signature d'une convention d'une durée d'un an et donne lecture de celle-ci (document annexé à la présente délibération).

La Communauté de Communes versera une subvention annuelle d'un montant de 64 000,00 € pour le fonctionnement de l'Association.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré :

- Approuve le projet de convention présenté et annexé à la présente délibération,
- Accepte les modalités de versements et les montants cités dans ladite convention,
- Dit que celle-ci prendra effet à compter du 1er janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2020
- Autorise le Président à signer la convention d'objectifs ainsi que tout document relatif à cette affaire.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 04 mars 2020

### *Convention définissant les modalités de financement et de répartition du travail dans le cadre du projet COLEOPTER*

Dans le cadre de ses compétences liées à la Petite Enfance et l'Enfance/Jeunesse, la Communauté de Communes a souhaité s'allier avec le Syndicat Est Creuse Développement concernant l'étude et la réalisation d'un nouveau bâtiment pour le multi-accueil « Les Bambis » situé sur la Commune de Chambon-sur-Voueize.

Il fait savoir que le bâtiment actuel accueillant l'Association « Les Bambis » n'est plus adapté aux activités et est devenu vétuste. De plus, ce bâtiment ne répond plus également aux exigences réglementaires.

Ce projet ainsi que celui de l'EPCI Marche et Combraille en Aquitaine ont été sélectionnés dans la démarche COLEOPTER (Concertation Locale pour l'Optimisation des Politiques Territoriales pour l'Energie Rurale).

COLEOPTER vise à améliorer les politiques d'efficacité énergétique dans les bâtiments publics grâce à des expérimentations à l'échelle du Sud Ouest Europe, par le biais de la mise en réseau.

Le territoire Est Creuse a obtenu une enveloppe d'un montant de 150 000,00 € réservé pour la conception et aux études des deux projets liés à l'enfance/jeunesse.

Pour bénéficier de cette enveloppe, le Syndicat doit porter l'ensemble des dépenses qui bénéficieront de l'aide. La subvention représente 75 % des dépenses HT éligibles par EPCI. En conséquence, il reste un solde à charge de 25 % soit 50 000,00 € HT.

Ce montant sera financé par les deux EPCI soit 25 000,00 € HT par établissement.

Monsieur le Président propose de conclure, avec le Syndicat Est Creuse Développement et l'EPCI Marche et Combraille en Aquitaine, une convention définissant les modalités de financement et de répartition du travail dans le cadre du projet COLEOPTER. Il donne lecture du projet de convention annexé à la présente délibération.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré :

- Approuve le projet de convention présenté et annexé à la présente délibération,
- Accepte les modalités de financement et de répartition du travail,
- Autorise le Président à signer la convention ainsi que tout document relatif à cette affaire.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 04 mars 2020

### *Convention définissant l'objet et les modalités de versement de la cotisation 2020 de la Communauté de Communes Creuse Confluence au Syndicat Est Creuse Développement*

Monsieur le Président rappelle la création du Syndicat Est Creuse Développement par les Communautés de Communes Creuse Confluence et Marche et Combraille en Aquitaine.

Il précise que l'EPCI doit verser annuellement une cotisation à ce syndicat pour assurer le fonctionnement et la mise en œuvre des actions conformément à la mission de développement local qui lui est confiée. Il fait savoir que pour l'année 2020, le montant total de la cotisation s'élève à 78 372,00 € TTC (4,50 € x 17 416 habitants). Le coût par habitant est identique à celui de 2019.

Pour le versement de cette cotisation, Monsieur le Président propose de conclure une convention définissant l'objet et les modalités de versement de la cotisation 2020 de la Communauté de Communes Creuse Confluence au Syndicat Est Creuse Développement et donne lecture du projet de convention annexé à la présente délibération.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré :

- Approuve le projet de convention présenté et annexé à la délibération,
- Autorise le Président à signer cette convention ainsi que tout document relatif à cette affaire

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ